

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

EHEC

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences Commerciales**

Option : Affaires internationales

THÈME :

**LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE
CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF) :
OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES
POUR LES EXPORTATIONS INTRA
AFRICAINES
ÉTUDE DE CAS : LE COMMERCE
EXTERIEUR ALGERIEN**

Élaboré par :

Mlle. Lydia YAHIAOUI

Mlle. Ryma OUDJEMIA

Encadré par :

Pr Mohamed BOUCHAKOUR

7^{ème} Promotion

Septembre 2020

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

EHEC

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences Commerciales**

Option : Affaires internationales

THÈME :

**LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE
CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF) :
OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES
POUR LES EXPORTATIONS INTRA
AFRICAINES
ÉTUDE DE CAS : LE COMMERCE
EXTERIEUR ALGERIEN**

Élaboré par :

Mlle. Lydia YAHIAOUI

Mlle. Ryma OUDJEMIA

Encadré par :

Pr Mohamed BOUCHAKOUR

7^{ème} Promotion

Septembre 2020

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon encadrant Monsieur Mohamed BOUCHAKOUR, pour ses précieux conseils, son aide et sa disponibilité durant toute la période de recherche et en toutes circonstances.

Mes vifs remerciements vont également à l'ensemble du personnel d'ALGEX pour leur chaleureux accueil, notamment Monsieur NASRI pour sa disponibilité et son accompagnement.

Enfin, je ne saurais clore ces remerciements sans exprimer mon immense reconnaissance à ma formidable maman pour ses encouragements, ses soutiens et ses efforts pour l'accomplissement de mon travail et à mes grands-parents que j'aurais aimé avoir à mes côtés à la fin de ce travail.

Lydia

De prime abord, je remercie Monsieur Mohamed BOUCHAKOUR, notre encadrant, pour ses précieux conseils et orientations tout au long de notre recherche.

J'adresse aussi mes vifs remerciements à tout le personnel de mon lieu de stage « ALGEX » pour leur encouragement et leur aide, en particulier Monsieur Nasri pour son accueil et son accompagnement.

Pour finir, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers ma famille qui m'a toujours soutenue et encouragée depuis ma naissance, et à adresser une pensée particulière à ma défunte grand-mère qui aurait tant souhaité m'honorer de sa présence lors de ma soutenance.

Ryma

ملخص

في عالم يتسابق بشكل متزايد للحصول على حصة في السوق وزيادة المنافسة، تجد البلدان نفسها مجبرة على الانفتاح على الأسواق الخارجية والاندماج في التجارة الدولية.

رغبة في الحصول على المزيد من حصص السوق، والمزيد من الفوائد والمصالح، تتجه الدول نحو نمط من التعاون والترابط من خلال تنفيذ الاتفاقيات التجارية، والتي تختلف في أشكالها ومحتوياتها، حسب الهدف.

لقد أدركت الجزائر هذه الملاحظة متأخرًا، وتحاول الآن اللحاق بالتأخير المتراكم، من أجل ضمان الشروط المسبقة للاندماج الواعد والمفيد في الاقتصاد العالمي.

دون الادعاء بأنها شاملة، تعرض دراستنا نشأة ومحتوى وخصائص الإتفاق المؤسس لمنطقة التجارة الحرة القارية الإفريقية، التي وقعتها الجزائر بالإضافة إلى تحليل التجارة الأفريقية.

بالإضافة إلى ذلك ، يحاول بحثنا تحديد الفرص التي يمكن أن توفرها منطقة التجارة الحرة القارية الأفريقية للصادرات الجزائرية إلى إفريقيا ، والقيود التي من المرجح أن تبطئ تنفيذها.

الكلمات المفتاحية : الإتفاق المؤسس لمنطقة التجارة الحرة القارية الإفريقية، الواردات ، الصادرات ، التكامل الاقتصادي ، البلدان الناطقة بالفرنسية ، التجارة الأفريقية.

Résumé

Dans un monde de plus en plus livré à la course au gain des parts de marché, et à une concurrence accrue, les pays se retrouvent obligés de s'ouvrir aux marchés étrangers et de s'intégrer au commerce international.

En quête de plus de parts de marché, plus de bénéfices et d'intérêts, les nations se dirigent vers un mode de coopération et d'association en mettant en œuvre des accords commerciaux, qui se différencient par leurs formes et leurs contenus et ce, dépendant de l'objectif visé.

L'Algérie a tardivement pris conscience de ce constat, et tente aujourd'hui de rattraper le retard cumulé, afin de garantir des conditions préalables à une insertion plus prometteuse et plus avantageuse dans l'économie mondiale.

Sans prétendre être exhaustive, notre étude présente la genèse, le contenu et les caractéristiques de l'accord de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) signé par l'Algérie ainsi que l'analyse du commerce africain.

De plus, notre recherche tente de déterminer les opportunités que pourrait offrir la ZLECAf pour les exportations algériennes en Afrique, et les contraintes susceptibles de ralentir sa mise en œuvre.

Mots clés : Accord ZLECAf, libre-échange, importations, exportations, intégration économique, pays francophone, commerce africain.

Abstract

In a world increasingly racing to gain market share, and increased competition, countries find themselves forced to open up to foreign markets and integrate into international trade.

Always wanting more market share, more benefits and interests, nations are moving towards a mode of cooperation and association by implementing trade agreements, which differ in their forms and contents, depending on the objective.

Algeria belatedly became aware of this observation, and is now trying to make up for the cumulative delay, in order to guarantee the preconditions for a more promising and advantageous integration into the world economy.

Without claiming to be exhaustive, our study presents the genesis, content and characteristics of the agreement of African Continental Free Trade Area (AfCFTA) agreement signed by Algeria, as well as the analysis of African trade.

In addition, our research attempts to determine the opportunities that the AfCFTA could offer for Algerian exports to Africa, and the constraints likely to slow down its implementation.

Keywords: AfCFTA agreement, free trade, imports, export, economic integration, French-speaking countries, African trade

Liste des tableaux

| Chapitre I : Les Accords Commerciaux Internationaux | | |
|--|---|-------------|
| N° de tableau | Titre du tableau | Page |
| Tableau N°I.1 | Avantages et inconvénients du multilatéralisme | 8 |
| Tableau N°I.2 | Les degrés d'intégration économique de Bela Balassa | 14 |
| Tableau N°I.3 | Avantages et inconvénients de l'intégration régionale | 15 |
| Tableau N°I.4 | Les organisations économiques africaines | 17 |
| Tableau N°I.5 | Phases de négociations de la ZLECAf | 25 |

| Chapitre II : Le commerce africain et le profil des importations des pays francophones | | |
|---|---|----|
| Tableau N°II.1 | Répartition géographique des importations intra africaines | 36 |
| Tableau N°II.2 | Importations intra africaines par type de produit | 36 |
| Tableau N°II.3 | Les importations de l'UEMOA par pays membres | 48 |
| Tableau N°II.4 | Les parts contributives des pays membres aux importations de la CEMAC | 51 |
| Tableau N°II.5 | Les importations de l'UEMOA par zone géographique (en%) | 53 |
| Tableau N°II.6 | Principaux produits importés par les pays de l'UEMOA | 54 |
| Tableau N°II.7 | Les importations de la CEMAC par zone géographique (en%) | 57 |
| Tableau N°II.8 | Les mesures SPS et les mesures OTC | 60 |
| Tableau N°II.9 | Exemples sur des mesures SPS et des mesures OTC | 61 |

| Chapitre III : Opportunités et contraintes des marchés de l’Afrique francophone pour les exportations algériennes | | |
|--|--|----|
| Tableau N°III.1 | Évolution du commerce extérieur de l’Algérie en dollars US (2010-2020) | 66 |
| Tableau N°III.2 | Les principaux produits importés par groupe d’utilisation en millions de dollars US (2018-2019) | 67 |
| Tableau N°III.3 | Les principaux pays fournisseurs de l’Algérie (2019) | 69 |
| Tableau N°III.4 | Principaux clients de l’Algérie (2019) | 70 |
| Tableau N°III.5 | Principaux produits exportés par groupe d’utilisation (2018-2019) | 71 |
| Tableau N°III.6 | Les objectifs stratégiques de la SNE | 76 |
| Tableau N°III.7 | Les secteurs retenus de la SNE | 77 |
| Tableau N°III.8 | Les contraintes logistiques de la SNE | 83 |
| Tableau N°III.9 | Les principaux clients africains de l’Algérie | 86 |
| Tableau N°III.10 | Les principaux produits exportés par l’Algérie en direction de l’Afrique | 87 |
| Tableau N°III.11 | Les principaux produits importés par le Mali, le Niger, La Côte d’Ivoire et le Sénégal de l’année 2019 | 89 |

Liste des figures

| Chapitre I : Les Accords Commerciaux Internationaux | | |
|--|---|-------------|
| N° de figure | Titre de la figure | Page |
| Figure N°I.1 | ACR actuellement en vigueur (par année d'entrée en vigueur) 1948-2020 | 12 |
| Figure N°I.2 | Les pays membres des organisations régionales africaines | 20 |
| Figure N°I.3 | Les chevauchements des organisations africaines | 21 |
| Figure N°I.4 | Chronologie du processus d'intégration de la ZLECAf en Afrique | 23 |
| Figure N°I.5 | Frise chronologique des événements de négociation de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine | 24 |
| Figure N°I.6 | Carte géographique des pays membres de la ZLECAf | 29 |

| Chapitre II : Le commerce africain et le profil des importations des pays francophones | | |
|---|--|----|
| Figure N°II.1 | Les importations intra africaines (tous produits confondus) de la période 2010-2019 | 35 |
| Figure N°II.2 | Les exportations africaines vers le monde | 37 |
| Figure N°II.3 | Taux des exportations africaines (en pourcentage) | 38 |
| Figure N°II.4 | Les importations de l'Afrique en provenance du reste du monde (USD) | 39 |
| Figure N°II.5 | Répartition des exportations et importations africaines par secteur (composition moyenne 2010-2015) | 40 |
| Figure N°II.6 | Coûts indirects des firmes africaines | 42 |
| Figure N°II.7 | Les importations intra africaines de l'UEMOA | 47 |
| Figure N°II.8 | Les importations de l'UEMOA par groupe de produits | 49 |
| Figure N°II.9 | Les importations intra africaines de la CEMAC | 50 |

| | | |
|----------------|--|----|
| Figure N°II.10 | Les importations extra africaines de l'UEMOA en valeur USD période (2010-2019) | 52 |
| Figure N°II.11 | Les importations extra africaines de la CEMAC dont la part de la Chine et l'UE en valeur USD de la période (2010-2019) | 55 |
| Figure N°II.12 | Les importations de la CEMAC par type de produit en 2019 | 56 |
| Figure N°II.13 | Les pays de la Zone franc | 58 |
| Figure N°II.14 | Accord OTC ou SPS ? | 61 |

| | | |
|--|--|--|
| Chapitre III : Opportunités et contraintes des marchés de l'Afrique francophone pour les exportations algériennes | | |
|--|--|--|

| | | |
|----------------|---|----|
| Figure N°III.1 | Évolution de la répartition des importations par groupe d'utilisation (2018-2019) | 68 |
| Figure N°III.2 | Répartition des importations et exportations algériennes par zone géographique (2019) | 73 |
| Figure N°III.3 | Nombre de PME par taille des effectifs (2017) | 80 |
| Figure N°III.4 | Indice de performance logistique 2018. | 84 |
| Figure N°III.5 | Les exportations de l'Algérie vers les pays de l'UEMOA (2010-2017) en milliers USD | 88 |
| Figure N°III.6 | Les exportations de l'Algérie vers les pays de la CEMAC | 90 |
| Figure N°III.7 | Carte du réseau transsaharien | 94 |

Liste des abréviations

| Abréviation | Signification |
|--------------------|--|
| ACR | Accords Commerciaux Régionaux |
| ALENA | Accord de Libre-Échange Nord-Américain |
| ALGEX | Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur |
| ANEXAL | Association Nationale des Exportateurs Algériens |
| APD | Aide Publique au Développement |
| ASEAN | Association des Nations de l'Asie du Sud-Est |
| BM | Banque Mondiale |
| CDA | Communauté de Développement d'Afrique Australe |
| CEA | Communauté Économique Africaine |
| CEDEAO | Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEE | Communauté Économique Européenne |
| CEEAC | Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale |
| CEMAC | Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale |
| CEN-SAD | Communauté des États sahélo-sahariens |
| CER | Communauté Économique Régionale |
| COMESA | Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe |
| CNAS | Caisse Nationale des Assurances Sociales |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FSPE | Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations |
| GATT | General Agreement on Tariffs and Trade |
| IAC | Institution d'Appui au Commerce |
| IGAD | Autorité intergouvernementale pour le développement |
| IDE | Investissement Direct Étranger |
| IPL | Indice de Performance de la Logistique |
| IR | Intégration Régionale |
| MERCOSUR | Marché Commun du Sud |
| OEC | Organisme d'Évaluation de la Conformité |

| | |
|---------------|--|
| OMC | Organisation Mondiale du Commerce |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OTC | Obstacles Techniques au Commerce |
| OUA | Organisation de l'Unité Africaine |
| PDD | Programme de Doha pour le Développement |
| PME | Petites et Moyennes Entreprises |
| PTACH | Preferentiel Trade Area Clearing House |
| PVD | Pays en Voie de Développement |
| SAFEX | Société Algérienne des Foires et Exportations |
| SDN | Société Des Nations |
| SNE | Stratégie Nationale d'Exportation |
| SPS | Mesures Sanitaires et Phytosanitaires |
| TIC | Technologies de l'information et de la Communication |
| UA | Union Africaine |
| UEMOA | Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine |
| UMA | Union du Maghreb Arab |
| WATCH | West African Clearing House |
| ZLE | Zone de Libre-Échange |
| ZLECAf | Zone de Libre-Échange Continentale Africaine |

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Introduction générale..... | 1 |
| | |
| Chapitre I : Les Accords Commerciaux Internationaux..... | 4 |
| Section 1 : Le système multilatéral..... | 6 |
| Section 2 : L'intégration régionale et les alliances stratégiques..... | 9 |
| Section 3 : Les ACR en Afrique et l'introduction de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf)..... | 17 |
| | |
| Chapitre II : Le commerce africain et le profil des importations des pays francophones..... | 30 |
| Section 1 : Vue d'ensemble sur le commerce intra africain..... | 31 |
| Section 2 : Analyse des importations des pays francophones CEMAC + UEMOA..... | 46 |
| Section 3 : La Zone franc et les conditions d'accès aux marchés africains..... | 57 |
| | |
| Chapitre III : Opportunités et contraintes des marchés de l'Afrique francophone pour les exportations algériennes..... | 64 |
| Section 1 : Tendances du commerce extérieur algérien en chiffres..... | 65 |
| Section 2 : la Stratégie Nationale d'Exportations (SNE) 2020-2024..... | 73 |
| Section 3 : Présentation et analyse des résultats | 86 |
| | |
| Conclusion générale..... | 98 |

Introduction générale

Introduction générale

Le renforcement de l'unité africaine est un objectif recherché depuis longtemps sans jamais avoir été atteint. Alors que l'on comprend mieux aujourd'hui la nécessité de l'intégration régionale et les raisons des échecs passés, de nouveaux efforts visent à resserrer les liens économiques et politiques entre les nombreux pays du continent.

Plusieurs organisations continentales ont progressivement été créées sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), ayant pour but d'accélérer l'unification dans tous les domaines.

Mais au fil du temps, ces structures créées sous sa tutelle sont devenues de plus en plus fantomatiques¹, d'où la création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) qui promet de donner à l'intégration africaine un nouvel élan, et d'impulser au niveau du continent la dynamique de croissance économique qui a toujours manqué à son émergence dans l'économie mondiale. Tel est le pari lancé par les 54 pays qui ont signé cet accord en juillet 2019, dont l'Algérie qui a tenu ainsi à renouveler son engagement dans les grands chantiers africains.

Cet engagement soulève à l'échelle nationale un double défi : celui de savoir capter, voire créer, les opportunités générées par la ZLECAf, et celui de pouvoir contourner, voire défaire, les contraintes nouvelles nées de cet Accord.

L'objet de ce mémoire est de s'interroger sur les opportunités de diversification des exportations algériennes offertes par la ZLECAf et les contraintes qu'elles sont susceptibles de rencontrer.

Le choix de ce thème se justifie par l'intérêt porté pour le commerce extérieur de l'Algérie dont les exportations d'hydrocarbures qui constituent les principales sources de revenu.

La question principale à laquelle ce mémoire se propose de répondre est :

« Existe-t-il des opportunités de diversification des exportations algériennes en direction des marchés africains et si oui, quelles sont les contraintes à surmonter pour pouvoir les concrétiser ? ».

De cette problématique découlent les questions subsidiaires suivantes :

¹ <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-785.htm>, consulté le 15/02/2020 à 10h00

- Comment se présentent la structure et l'évolution des importations des pays africains retenus au cours de ces 10 dernières années (2010-2020) ?
- L'Algérie dispose-t-elle d'un potentiel de diversification des exportations qui correspond aux opportunités offertes par les importations africaines ?
- Dans le cas où ce potentiel et ces opportunités existent, quelles sont les contraintes susceptibles de se dresser devant le déploiement des exportations algériennes hors hydrocarbures en direction des pays africains ?

Partant de ces questions, la recherche menée à l'occasion de ce mémoire s'appuie sur trois hypothèses :

Hypothèse 1 : « Il n'existe pas d'opportunités et dans ce cas la question des contraintes à surmonter ne se pose pas ».

Hypothèse 2 : « Il existe des opportunités, mais il est impossible de les concrétiser à cause de contraintes sévères qui mériteront d'être identifiées ».

Hypothèse 3 : « Il existe des opportunités qu'il est possible de concrétiser du fait que les contraintes identifiées sont relativement surmontables ».

La question principale renvoie à un champ d'investigation encore trop large et qui mérite d'être délimité. De ce fait, la période retenue pour l'analyse des opportunités et des contraintes porte sur les 10 dernières années (2010-2020). Cette période est suffisamment récente pour garantir une pertinence à l'analyse et suffisamment longue pour pallier l'indisponibilité de chiffres pour les 2 ou 3 dernières années (2018-2020).

L'étude ne pourra pas porter sur tous les pays africains, le choix sera porté sur quelques pays cibles. Pour des raisons de proximité linguistique, la préférence est portée sur les pays francophones de l'Afrique Centrale et de l'Ouest (CEMAC et UEMOA). Parmi ces pays, nous avons retenu : La Côte d'Ivoire, le Sénégal, Le Mali et Le Niger.

Afin de répondre au mieux à notre problématique et de réaliser l'objectif de notre étude, nous avons effectué notre stage au niveau de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX), ce qui nous a permis de nous procurer les informations et les données nécessaires sur le commerce extérieur de l'Algérie et de l'Afrique, le contenu de l'accord portant création de la ZLECAf, et d'affiner les conclusions de notre recherche.

Dans le but d'apporter des éléments de réponse aux questionnements cités ci-dessus, nous avons opté pour la démarche méthodologique suivante :

- 1- Une analyse documentaire quantitative qui repose sur différentes sources (ouvrages, revues scientifiques, bases de données internationales, rapports statistiques nationaux, divers rapports et sites internet officiels de différents organismes internationaux).
- 2- Une analyse qualitative en réalisant des entretiens avec des experts et responsables institutionnels.

Nous avons structuré notre travail en trois chapitres :

Le premier chapitre est consacré à la revue de la littérature traitant de notre problématique. Il se trouve que ce thème est vierge du fait de sa grande nouveauté aussi bien pour l'Algérie que pour le reste des pays africains. Mais nous avons quand même rappelé quelques concepts qui tournent autour de notre sujet, à savoir le multilatéralisme et l'intégration régionale, puis nous avons présenté l'accord de la ZLECAf.

Le deuxième chapitre intitulé « Le commerce africain et le profil des importations des pays francophones » analysera globalement les échanges intra africains, en mettant l'accent sur les différentes contraintes handicapant le commerce africain et en portant une attention particulière aux importations des pays francophones, à savoir l'UEMOA et la CEMAC. Cette analyse a pour but de cerner la place de l'Algérie dans les échanges intra africains et d'identifier les produits qui font l'objet de ces échanges.

Enfin, le troisième et dernier chapitre, intitulé « Opportunités et contraintes des marchés de l'Afrique francophone pour les exportations algériennes », présentera les résultats de la recherche menée sur les opportunités offertes par la ZLECAf à la diversification des exportations algériennes, et les contraintes à prendre en compte dans ce domaine.

Chapitre I :
Les Accords Commerciaux Internationaux

Chapitre I : Les Accords Commerciaux Internationaux

Introduction du chapitre :

« *Le commerce est une science qui demande, à la fois, la connaissance des hommes et des choses* » - **Guillaume Thomas Raynal**

Un accord désigne une convention entre deux ou plusieurs parties, résultant d'une négociation atteinte lorsque les personnes concernées adoptent une position commune sur une question donnée. Lorsque l'accord est signé entre deux pays, on parle souvent de traité commercial et il peut être établi par des entreprises privées, des organisations professionnelles ou des gouvernements.

En effet, l'histoire des accords commerciaux remonte aux traités d'amitié, de commerce et de navigation visant, entre autres, à faciliter le commerce et protéger les commerçants. Les premiers grands traités de réciprocité commerciale apparaissent dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle².

Dans ce premier chapitre, nous analyserons en premier lieu la conception des accords commerciaux internationaux à travers une description du système commercial multilatéral et son évolution.

Dans un second temps, étant donné que les économies deviennent de plus en plus interdépendantes dans plusieurs domaines, et offrent une conception du monde inédite jusque-là, et cela en grande partie grâce aux différents accords conclus entre les nations, nous avons jugé intéressant d'étudier l'intégration régionale de plus près, sous ses différentes formes.

Enfin, compte tenu de l'objet principal de notre étude, il nous a semblé nécessaire de porter une attention particulière aux différentes alliances stratégiques régionales liant des pays africains de niveau de développement différents. Nous avons également procédé à une présentation complète de la nouvelle Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

² DEBLOCK, (Christian) : *Accords commerciaux : entre coopération et compétition*, Edition Politique étrangère, Avril, 2012, p.820.

Section 1 : Le système multilatéral

Depuis la création de l'OMC et le lancement du Programme de Doha pour le Développement (PDD), le nombre d'accords commerciaux régionaux (ACR) s'est multiplié. Toutefois, l'existence possible d'un lien de causalité entre l'essor du régionalisme et la difficulté de conclure les négociations multilatérales ne pouvait être ignorée.³

En effet, les acteurs majeurs du commerce international, au premier rang desquels se trouvent les États, se sont engagés dans la voie du multilatéralisme en jugeant qu'il est le système le plus équitable, c'est pourquoi le débat sur le régionalisme a pris une dimension mondiale⁴.

Afin de mieux cerner ces différentes approches, nous avons subdivisé cette section en deux parties, la première s'articule autour du système multilatéral et de ses formes, quant à la deuxième, elle traite de la relation de l'OMC avec le multilatéralisme.

1.1 Le multilatéralisme

- **Définition :**

Le multilatéralisme est un concept présent depuis la fin de la seconde guerre mondiale, utilisé dans le champ des relations internationales et dans les domaines de la politique et de l'économie. Son but est d'instaurer des règles communes entre les États.⁵

1.1.1 Historique :

Le multilatéralisme est un phénomène nouveau, guère antérieur au XX^{ème} siècle et quelque peu méconnu⁶: défini comme une pratique connue depuis longtemps qui consiste à négocier au nombre de trois ou plus et à instaurer des règles communes. De nombreuses organisations internationales ont été construites au cours du XX^{ème} siècle en étant concomitantes avec l'essor du multilatéralisme.

En effet, c'est avec la création de la SDN (Société Des Nations) en 1919, après la première guerre mondiale, et, plus encore, avec la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945 que la pratique multilatérale s'institutionnalise.

Dans la seconde moitié du siècle, le mouvement du multilatéralisme s'accélère et c'est à partir de l'après-seconde guerre mondiale que le terme même de « multilatéralisme » se répand ; auparavant, les expressions « action collective » ou « action concertée » étaient utilisées.

³ Site officiel de l'organisation mondiale du commerce, https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/wtr11-2e_f.pdf, consulté le 24/03/2020, à 15h45.

⁴ <https://ictsd.iisd.org/bridges-news/passerelles/news/accords-commerciaux-r%C3%A9gionaux-et-le-syst%C3%A8me-multilat%C3%A9ral-vous-avez-dit>, consulté le 24/03/2020 à 18h00.

⁵ École de Guerre Économique (EGE), *LE MULTILATERALISME : État des lieux d'un concept mis à mal*, 2018.

⁶ KNIGHT, (Andy): *A Changing United Nations – Multilateral Evolution and the Quest for Global Governance*, Palgrave, Londres, 2000, p.1.

En fin de compte, le multilatéralisme renferme une grande variété de situations internationales et d'acteurs. En fait, il est bien plus qu'une simple méthode de coopération : c'est un moyen de régulation du système international, une méthode de négociation, une méthode d'action et une méthode d'institutionnalisation de la société internationale. De plus, il s'accompagne d'un système de valeurs (principalement universelles) fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies.⁷

1.1.2 Les formes du multilatéralisme :

Le multilatéralisme peut prendre plusieurs formes :

- ❖ De façon horizontale (ou géographique) : le multilatéralisme peut être sous sa première forme (universel) ou régional (plus particulièrement pour le développement des organisations régionales), voire intercontinental.
- ❖ De façon verticale (ou structurelle), il peut être institutionnel en s'appuyant sur les organisations internationales, ou informel par le biais de groupes de contact, de groupes d'intérêt ou de groupes économiques informels comme le G8.⁸
- ❖ Selon les types d'organisations : organisation intergouvernementale, organisation communautaire (CEE), alliance militaire, système de coopération, conférence annuelle.
- ❖ Selon les thèmes : les organisations internationales et les groupes informels se constituent et se forment également selon les sujets. Il existe une organisation internationale pour traiter de presque chaque sujet à conséquence mondiale (santé, éducation, désarmement, environnement, régulation aérienne, développement économique, etc.).⁹

1.1.3 Le rôle du multilatéralisme dans l'économie internationale :

Le multilatéralisme est un moyen de concertation pour le règlement des défis globaux dans un monde globalisé : accéder plus facilement à l'éducation, protéger l'environnement, s'inscrire dans la logique du développement durable, maîtriser les armements, réguler le commerce mondial, respecter les droits de l'Homme, etc. Les grandes conférences de l'ONU ont contribué à faire prendre conscience de ces enjeux. Le multilatéralisme est favorisé par l'essor des interdépendances. De ce fait, l'existence des organisations internationales est non seulement un moyen d'intensification des relations internationales, mais aussi un moyen de règlement des divers problèmes internationaux.

⁷Annuaire Français de Relations Internationales (AFRI), *L'essor du multilatéralisme- principes, institutions et actions communes*, 2002.

⁸ KNIGHT, (Andy): Op. cit., p.685.

⁹<http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/novo2002.pdf>, p4, consulté le 25/03/2020 à 18h50.

Le multilatéralisme est donc une façon de diversification des actions parvenant à des solutions. Il demeure un moyen unique de gestion des crises et de résolution des conflits par différents stades.

Il est donc plus que jamais d'actualité, grâce à la gestion commune et à l'entraide entre les États, il permet ainsi de réguler leurs relations.¹⁰

1.1.4 Avantages et inconvénients liés au système multilatéral :

Nous avons établi ci-dessous un tableau contenant les atouts les plus prometteurs ainsi que les inconvénients du multilatéralisme :

Tableau N°I.1 : avantages et inconvénients du multilatéralisme

| Avantages | Inconvénients |
|--|---|
| - Création de règles et d'institutions pour la gestion de l'interdépendance des antagonismes entre les États. | - Processus de décision lourd et complexe - Risques de blocages et d'immobilisme. |
| - Respect de l'intérêt général et des compromis entre les États. | - Débats longs et coûts élevés des consultations de telle envergure. |
| - Intégration des plus petits partenaires des petits pays dans la prise de décision. | - Risque d'échec des négociations dû au grand nombre d'acteurs. |
| - Une meilleure représentativité des intérêts des parties pouvant être concernées de près ou de loin par un débat. | - Coûts de mise en œuvre supplémentaires en particulier, au sein d'organisations permanentes. |

Source : tableau construit par nos soins à partir de :

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Multilateralisme.htm>, consulté le 24/03/2020 à 20h00.

1.2 L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et le système multilatéral

- **Présentation de l'OMC :**

L'organisation mondiale du commerce (OMC) est un organisme international créé par les négociations de l'Uruguay Round, a succédé le 1^{er} Janvier 1995 au GATT, qui régissait depuis 1947 le commerce des marchandises. Regroupant 132 pays (septembre 1997), elle s'occupe des

¹⁰ FAGOT, (Joan): *The Evolution of Multilateral Diplomacy*, Edition James P Muldoon Jr, p.11.

règles régissant le commerce international. Cette transformation du GATT en véritable organisation mondiale dotée d'une structure permanente, est une victoire du multilatéralisme et devrait renforcer le cadre institutionnel des échanges. Elle est ainsi un cadre permanent pour la libéralisation des échanges et le règlement des différends commerciaux entre États membres.

Elle est aussi un cadre original d'exercice d'une démocratie interétatique et favorise la naissance d'un authentique droit international, mais elle en montre aussi les limites et souffre de certains blocages dans la prise de décisions ¹¹(siégeant à Genève avec 164 États membres¹²).

- **La relation entre l'OMC et le multilatéralisme :**

L'OMC est une véritable organisation internationale, permanente, elle consacre l'existence d'un système d'arbitrage commercial multilatéral en affirmant l'égalité entre ses membres et l'égalité de traitement des produits sur un marché.

Elle est un cadre de négociations commerciales : pour les biens (continuité du GATT), pour les services (accord général sur commerce des services), et pour la protection de certains droits touchant au commerce (accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touche au commerce).

Il s'agit aussi d'informer les particuliers, les entreprises et les pouvoirs publics sur les règles commerciales en vigueur dans le monde et de leur donner l'assurance qu'il n'y aura pas de changement soudain dans les politiques appliquées : les règles doivent être transparentes et prévisibles.

Les relations commerciales font souvent intervenir des intérêts contradictoires. Les contrats et les accords, y compris ceux qui ont été négociés laborieusement dans le système de l'OMC, ont souvent besoin d'être interprétés. La meilleure manière de régler ces différends est de faire appel à une procédure neutre établie sur une base juridique convenue.¹³

Section 02 : L'intégration régionale et les alliances stratégiques

Des intégrations régionales se créent partout dans le monde dans le but d'établir des relations économiques entre les pays, notamment pour créer des intérêts économiques à travers l'ouverture commerciale, l'élimination des barrières douanières et la circulation des capitaux.

Différents types d'intégration existent, chacune a ses spécificités. De ce fait, nous présenterons dans cette section en premier lieu, le régionalisme et son contexte historique, puis l'intégration régionale sous ses différentes formes, ensuite nous analyserons la position de l'OMC par rapport aux ACR et enfin, nous présenterons des plus grands accords commerciaux connus dans le monde.

¹¹ LASARY, (B) : *Le commerce international à la portée de tous*, Edition El Maarifa, Alger, 2005, p.36.

¹² Site officiel de l'Organisation Mondiale du Commerce,

https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/whatis_f.htm, consulté le 25/03/2020 à 19h58.

¹³ LASARY, (B) : *Le commerce international à la portée de tous*, Edition El Maarifa, Alger, 2005, p.40.

2.1 Le régionalisme

Une très forte accélération de la création d'accords commerciaux régionaux (ACR) a marqué les débuts des années 1990¹⁴. Quelque 483 accords ont ainsi été notifiés auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce au début de Janvier 2020¹⁵. Cette augmentation notable du nombre d'accords plurilatéraux en cours de négociations soulève des inquiétudes parmi de nombreux analystes, quant à la pérennité du nouveau système commercial multilatéral mis en place en 1995 avec la création de l'OMC.¹⁶

Par ailleurs, la non-discrimination entre les partenaires commerciaux est l'un des principes fondamentaux de l'OMC. Cependant, les ACR, en tant qu'accords commerciaux conclus entre deux partenaires ou plus, constituent une exception et sont autorisés dans le cadre de l'OMC, sous réserve du respect de certaines règles.¹⁷

- **Notions de base :**

- ✚ **Le régionalisme :** « *Le régionalisme implique l'idée d'une coopération politique renforcée voire d'une coordination, éventuellement dans le cadre d'un accord commercial ou politique régional. Le régionalisme peut aussi désigner une forme d'idéologie politique, économique ou managériale qui amène un acteur à penser que le voisinage régional doit être la priorité stratégique de son action* ». ¹⁸

- ✚ **Accord Commercial Régional (ACR) :** « *Accord passé entre plusieurs pays d'une même région du monde pour faciliter les échanges, le déplacement des biens, services, capitaux et des personnes* ». Exemples : Union Européenne (UE), MERCOSUR (Marché Commun du Sud) ...etc.¹⁹

- **Contexte historique du régionalisme :**

L'évolution des ACR et leur prolifération en terme de qualité (ouverture des ACR sur le reste du monde) et en terme de quantité (augmentation du nombre d'ACR), constitue aujourd'hui dans les affaires économiques mondiales l'un des attraits les plus remarquables de cette fin de siècle. Pour une bonne compréhension de ce phénomène, un historique bien détaillé paraît ici essentiel. En effet, cette analyse doit nous permettre de distinguer le régionalisme actuel que certains économistes qualifient de deuxième génération de celui qu'il a précédé pour détecter les changements intervenus dans la définition des politiques commerciales.

¹⁴ Centre national de coopération au développement (CNCD), *les cahiers de la coopération internationale- les accords commerciaux bilatéraux et régionaux*, 2008.

¹⁵ Site officiel de l'Organisation Mondiale du Commerce, https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/scope_rta_f.htm, consulté le 20/03/2020 à 17h30.

¹⁶ Centre national de coopération au développement (CNCD), *les cahiers de la coopération internationale- les accords commerciaux bilatéraux et régionaux*, 2008.

¹⁷ Site officiel de l'Organisation Mondiale du Commerce, https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/scope_rta_f.htm, consulté le 20/03/2020 à 17h40.

¹⁸ <https://journals.openedition.org/confins/9056?file>, consulté le 20/03/2020 à 18h15.

¹⁹ <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/accord-regional.html>, consulté le 20/03/2020 à 18h00.

➤ **Le contexte de l'entre des deux guerres :**

Bien que le régionalisme se soit accentué durant la période de l'entre-deux guerres, cela ne veut pas dire qu'il n'y avait guère d'accords avant cette période. En effet, les premières traces d'accords commerciaux régionaux sont apparues au XVI^{ème} siècle où des négociations eurent lieu entre la grande Bretagne et l'Ecosse en 1547 et 1548 et qui ont abouti à l'instauration du « 1703 act of union of England and Scotland » dont le but était de former une union économique entre les deux nations. On peut également citer les cas de la confédération Suisse formée en 1848 comme une union économique et l'État Italien formé entre 1860 et 1866 comme une union douanière.

➤ **Le régionalisme de l'après seconde guerre :**

Afin de garantir la paix et la prospérité pour tous et éviter la situation de l'entre-deux guerres caractérisée principalement, par une forte protection et un repli des grandes puissances de l'époque sur leurs colonies, les alliés se sont questionnés sur la compatibilité du régionalisme avec les principes universalistes qui doivent guider les institutions internationales quand vint le moment de construire le nouvel ordre international. Dès lors, le libre-échange devait être le modèle exemplaire pour pacifier et régir les relations commerciales internationales. La réponse devait se trouver dans la charte de San Francisco fondatrice des nations unies et essentiellement dans le chapitre VII: premièrement, l'article 52 stipule que «rien ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux pourvu que ces accords ou ces organismes et leurs activités soient compatibles avec les buts et les principes des nations unies» et l'article 54 ajoute «toute initiative régionale qui va dans le sens de la paix doit être encouragée, à condition que le conseil de sécurité en soit tenu pleinement au courant ». ²⁰

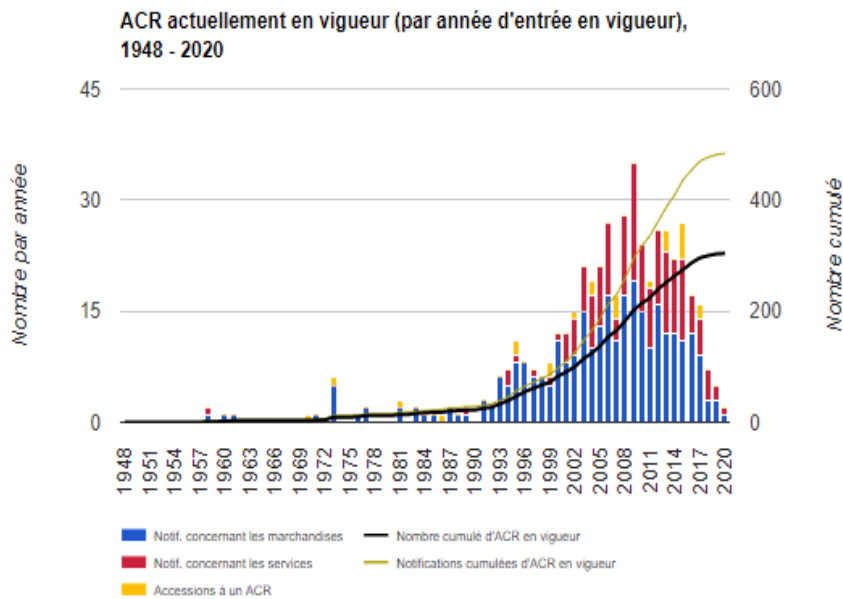
➤ **L'évolution récente des accords commerciaux régionaux :**

Les ACR se sont multipliés au fil des années, mais ils ont aussi gagné en profondeur et en complexité. De nombreuses informations sont rassemblées par les membres de l'OMC afin d'encourager les discussions sur les ACR plus régulièrement, améliorer la transparence et permettre de mieux comprendre leur impact sur le système commercial multilatéral dans son ensemble.²¹

²⁰ AIANE, (Hakim) : *La question des zones de libres échange, étude de cas de l'accord d'association Algérie-Union Européenne*, mémoire de Magister en monnaie, finance et globalisation, Université Abderrahmane Mira, Béjaia, 2008, p.8.

²¹ Site officiel de l'Organisation Mondiale du Commerce, https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/scope_rta_f.htm, consulté le 20/03/2020 à 19h00.

Figure n°I.1 : ACR actuellement en vigueur (par année d'entrée en vigueur) 1948-2020



Source : site officiel de l'OMC, <http://rtais.wto.org/UI/charts.aspx>, consulté le 20/03/2020 à 20h00.

Commentaire : La figure ci-dessus nous montre clairement que le nombre des ACR a augmenté au fil des années (de 1948 à 2020). Cette augmentation est accompagnée d'une hausse du commerce des marchandises et celui des services à partir du début des années 2000.

2.2 Le processus d'intégration régionale

Le processus d'intégration régionale est un concept qui désigne le rapprochement des nations entre elles afin de supprimer tous les obstacles qui freinent la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des facteurs de production et favoriser ainsi les échanges. Selon le site de l'Europe, l'intégration régionale est *“le processus qui consiste à surmonter, d'un commun accord, les obstacles politiques, physiques, économiques et sociaux qui séparent les pays de leurs voisins, et à collaborer dans la gestion de ressources partagées et de biens communs régionaux”*.

L'intégration économique régionale a 3 objectifs :

- Stabilité politique
- Développement économique
- Biens publics régionaux²²

²² <https://www.droit-compta-gestion.fr/economie/le-processus-dintegration-regionale/les-principes-de-lintegration-regionale/integration-economique-regionale-definition-et-exemples/>, consulté le 22/03/2020 à 20h00.

L'initiative d'intégration régionale, doit remplir au moins (07) fonctions importantes :

- Favoriser l'intégration commerciale dans la région
- Créer un environnement adéquat au développement du secteur privé
- Développer des programmes d'infrastructures et d'institutions du secteur public
- Réduire l'exclusion sociale
- Participer à la paix et à la sécurité régionale
- Créer des programmes environnementaux au niveau régional
- Renforcer l'interaction de la région avec le reste du monde

2.2.1 Les degrés d'intégration économique :

Il existe différents niveaux d'intégration régionale. S'il est assez délicat de tisser des liens entre deux pays, il est davantage difficile d'en tisser avec plusieurs états compte tenu des intérêts qui gouvernent chacun des pays. L'IR consiste alors en une succession d'étapes, qui débute en la suppression des barrières tarifaires et qui se conclut en l'union économique.

Les différentes formes d'intégration économique se présentent comme suit (**Bela Balassa 1961**) :

- ✚ **Groupement préférentiel** : Il consiste pour les pays signataires à réduire partiellement les droits de douanes et les mesures protectionnistes sur un nombre défini de produits.²³
- ✚ **Accord d'association** : Un accord d'association est un accord particulier signé et conclu seulement entre l'Union Européenne et un pays tiers. Il vise à développer les liens politiques, commerciaux, sociaux, culturels et sécuritaires entre ses signataires.
- ✚ **Zone de libre-échange** : Dans une zone de libre-échange, les droits de douane et les restrictions quantitatives entre les pays participants sont abolis, mais ce n'est pas le cas avec les pays non-membres, les tarifs douaniers sont conservés. Le but principal est de favoriser la circulation des marchandises entre les pays signataires tout en gardant la maîtrise de leur politique douanière vis-à-vis des pays tiers.
- ✚ **Union douanière** : En plus de la zone de libre-échange, l'union douanière consiste à adopter un tarif extérieur commun vis-à-vis des pays tiers. Autrement dit, les pays membres renoncent pleinement à leur souveraineté sur leur politique douanière²⁴

²³ http://unt.unice.fr/aunega/M2/environnement_economique_et_social_Nancy2/co/EnvEcoSoc_web.html, consulté le 21/03/2020 à 11h00.

²⁴ BRAQUET, (Laurent) : *L'essentiel pour comprendre la mondialisation*, Edition Gualino, 2014, p.27.

- ✚ **Marché commun** : Le marché commun est un peu plus que l'union douanière, outre la fixation d'un tarif douanier commun entre les pays membres, il permet la libre circulation des facteurs de production (travail, capital).
- ✚ **Union économique** : Outre la suppression des restrictions concernant les mouvements des capitaux, l'union économique exige une certaine harmonisation des politiques économiques, monétaires, sociales et fiscales. Les membres perdent donc une bonne partie de leur souveraineté économique.²⁵

On peut résumer tout ce processus d'intégration au sein d'un tableau comme suit :

Tableau N°I.2 : Les degrés d'intégration économique de Bela Balassa

| Type de bloc économique | Suppression unilatérale des obstacles aux échanges | Libres échange avec dérogations | Libre échange | Tarif douanier commun | Libre circulation des facteurs de production | Politique économique commune |
|-------------------------|--|---------------------------------|---------------|-----------------------|--|------------------------------|
| Groupement préférentiel | | | | | | |
| Accord d'association | | | | | | |
| Zone de libre échange | | | | | | |
| L'union douanière | | | | | | |
| Marché commun | | | | | | |
| Union économique | | | | | | |

Source : ROLLET, (P) et HUART, (F) : *Du grand marché à l'UEM*, Edition Cujas, 1995, p.47.

2.2.2 Avantages et inconvénients de l'intégration régionale :

D'un point de vue économique, la tendance à l'intégration régionale suscite deux réactions contradictoires : elle fait pleurer d'un œil et rire de l'autre. Ci-dessous, se trouve un tableau illustrant ses principaux avantages et désavantages de l'intégration régionale.

²⁵BRAQUET, (Laurent) : *L'essentiel pour comprendre la mondialisation*, Edition Gualino, 2014, p.28.

Tableau N°I.3 : Avantages et inconvénients de l'intégration régionale

| | Avantages | Inconvénients |
|------------------|---|--|
| Commerce | <ul style="list-style-type: none"> - Accès préférentiel, élargi et sécuritaire aux marchés ; - Développement du commerce - Nouveaux sujets / laboratoire ; - Régler les problèmes d'intérêt commun. | <ul style="list-style-type: none"> - Détournement de commerce ; - Asymétries et dépendance commerciales ; - Détournement du multilatéralisme et discrimination commerciale ; - Règles d'origine, bol de spaghettis, complexités administratives. |
| Économie | <ul style="list-style-type: none"> - Interdépendance, intégration, interconnexion ; - Économies d'échelle et efficacité accrue ; - Spécialisations et variétés de produits. | <ul style="list-style-type: none"> - Effets de taille et de gravité ; - Blocs économiques régionaux rivaux. |
| Politique | <ul style="list-style-type: none"> - Commerce facteur de paix et de progrès ; - Renforcement de la coopération (infrastructures, politiques, etc.) ; - Culture économique commune. | <ul style="list-style-type: none"> - Satellisation ; - Zones d'influence et marchés liés. |

Source : Université du Québec à Montréal, *les accords commerciaux régionaux- le nouveau régionalisme et l'OMC*, cahiers de recherche (CEIM) Juin 2002.

2.2.3 La position de l'OMC concernant les accords commerciaux régionaux :

D'après l'OMC, les accords commerciaux régionaux sont des exceptions au principe multilatéral de l'OMC et en cas de contestation, c'est aux parties de l'accord commercial régional de justifier la compatibilité de celui-ci avec les règles de l'OMC.

Trois types de conditions de fond sont imposés aux accords régionaux afin qu'ils soient compatibles avec les règles de l'OMC. Premièrement, dans les zones de libre-échange et les unions douanières, les parties ont l'obligation de ne pas élever d'obstacles au commerce avec les tierces parties. Par exemple, une règle d'origine restrictive qui impose un pourcentage élevé d'éléments d'origine régionale, pourrait pénaliser les fournisseurs extérieurs à l'accord commercial régional.

Deuxièmement, dans le cas d'un accord de libre-échange, les droits d'importation ne doivent pas être plus élevés pour ses membres. Par contre, pour une union douanière, les politiques commerciales extérieures de ses membres doivent être harmonisées.²⁶

²⁶ Site officiel de l'Organisation Mondiale du Commerce, https://www.wto.org/french/news_f/sppl_f/sppl53_f.htm, consulté le 16/03/2020 à 13h30.

En troisième lieu, concernant la dimension interne des accords commerciaux régionaux, l'OMC impose l'élimination des droits de douane et les autres réglementations commerciales pour "l'essentiel" des échanges commerciaux.

D'une manière générale, les ACR sont autorisés par l'OMC dans la mesure où leur fonctionnement ne doit pas être au détriment des pays qui n'en sont pas membres et devraient "payer le prix" des préférences internes.

Enfin, pour assurer une meilleure cohérence entre les règles de l'OMC et les ACR, ses derniers doivent être notifiés "dans les moindres délais" à l'OMC et examinés par ses membres avant leur mise en œuvre. En cas de litige, le seul recours possible est le mécanisme de règlement des différends de l'OMC.²⁷

2.3 Les alliances stratégiques régionales

Aujourd'hui plus de la moitié des échanges internationaux représentent des accords commerciaux régionaux et se mettent en place parallèlement aux vastes accords multilatéraux de l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces dernières années ont été marquées par la création de nombreux accords commerciaux bilatéraux et régionaux – souvent plus modernes et plus progressistes – afin d'accroître les échanges et stimuler la croissance économique des pays signataires. Cette multiplication des ACR est suivie d'une demande d'intégration plus poussée que celle des accords multilatéraux accordée auparavant.²⁸

• Les organisations régionales internationales :

Le nombre d'accords signés a fortement augmenté, souvent entre des pays géographiquement éloignés les uns des autres, voire entre des pays entretenant que des relations commerciales fort limitées. Des pays de taille moyenne, émergents ou en voie de développement sont de plus en plus impliqués dans cette multiplication d'accords. Ci-dessous, sont présentées les organisations régionales les plus connues :

- ✚ **ALENA** : Accord de libre-échange nord-américain. Créé le 1^{er} Janvier 1994 entre les gouvernements des États-Unis, du Canada et du Mexique, le but de cet accord commercial est de réduire les barrières tarifaires, faciliter ainsi le commerce des biens, des services et des capitaux.²⁹
- ✚ **UE** : L'Union Européenne est une organisation internationale d'un type particulier. Aujourd'hui, elle est reconnue comme une entreprise sans précédent d'intégration régionale et compte 28 États membres : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie,

²⁷ Site officiel de l'Organisation Mondiale du Commerce, https://www.wto.org/french/news_f/spp1_f/spp153_f.htm, consulté le 16/03/2020 à 19h00.

²⁸ L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), « *les accords commerciaux régionaux évoluent – en quoi est-ce important ?* », 2019.

²⁹ Université de Sherbrooke : faculté des lettres et des sciences humaines, ALENA, 2019.

Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.³⁰

- ✚ **MERCOSUR** : Le Mercosur est le marché commun de l'Amérique du Sud créé par le traité d'Asunción (capitale du Paraguay) en 1991. L'objectif était d'arriver à une véritable union douanière avec un tarif extérieur commun. C'est l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay qui étaient à l'origine de cet accord.³¹
- ✚ **L'ASEAN** : l'ASEAN est l'Association des nations de l'Asie de Sud –Est formée le 8 août 1967 et qui regroupe 10 pays d'Asie du Sud-Est : l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et les Philippines, Brunei, le Vietnam, le Laos et la Birmanie et enfin le Cambodge.³²

Section 03 : Les ACR en Afrique et l'introduction de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf)

3.1 Les regroupements économiques africains

Depuis les années 1960, les États africains ont attaché une attention particulière à l'intégration. L'intégration signifie le rassemblement, l'union ou la fusion de plusieurs parties en un tout. Elle est fondée sur le principe de solidarité et de subsidiarité. Depuis lors, de nombreuses organisations ont été créées. La plupart d'entre-elles ont disparu. Ces regroupements à caractère politique et économique peuvent concerner le continent tout entier (Union Africaine), soit une région, soit une sous-région et même quelques régions.

Dans le tableau ci-dessous, nous retrouvons les accords africains les plus répandus :

Tableau N°I.4 : Les organisations économiques africaines

| Nom de l'organisation | Siège | Date et lieu de création | Objectifs |
|-------------------------------------|---------------|-------------------------------------|---|
| Union du Maghreb Arabe (UMA) | Rabat (Maroc) | 17 février 1989 à Marrakech (Maroc) | - Réaliser progressivement la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux entre les États membres ; |

³⁰ DARATOS, (Antoine) : *L'Union Européenne- présentation générale*, édition Sylvie Pinchart, Novembre 2015, p.2.

³¹ Glossaire international, <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/mercosur.html>, consulté le 15/03/2020 à 16h00.

³² Ministère de l'Économie et des Finances, *l'ASEAN en bref*, 2020.

| | | | |
|---|------------------------------------|-----------------------------------|--|
| | | | - Adopter une politique commune dans tous les domaines. ³³ |
| Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) | Djibouti (République de Djibouti) | 21 mars 1996 à Nairobi (Kenya) | - Harmoniser les politiques commerciales et douanières, les communications et les infrastructures ; - Réaliser la sécurité alimentaire. ³⁴ |
| Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) | Ouagadougou (Burkina Faso) | 10 janvier 1994 à Dakar (Sénégal) | - Renforcer la compétitivité des activités économiques des États membres ; - Harmoniser les législations des États membres en matière économiques. ³⁵ |
| Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) | Tripoli (Libye) | 4 février 1998 à Tripoli (Libye) | - Faciliter les liens économiques, sociaux et culturels entre les États-membres ; - Instaurer le principe de non-agression et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États membres. ³⁶ |
| Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) | Bangui (République centrafricaine) | 16 mars 1994 à N'Djamena (Tchad) | - Renforcer les solidarités géographiques et humaines des peuples de ses États membres ; - Promouvoir des marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intercommunautaire. ³⁷ |
| Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) | Abuja (Nigeria) | 28 mai 1975 à Lagos (Nigeria) | - Promouvoir la coopération et l'intégration en Afrique de l'Ouest ; - Élever le niveau de vie de ses peuples. ³⁸ |

³³ http://maghrebarabe.org/fr/les-pays-membres/?fbclid=IwAR2_oNTUYsJadPcv0WsoI8DgNZq4cJp9JUcscGDx9nwTNAVbZqxjH_EI6Ag, consulté le 10/03/2020 à 10h00.

³⁴ <https://www.uneca.org/fr/oria/pages/igad-autorite-intergouvernementale-pour-le-developpement>, consulté le 10/03/2020 à 20h00.

³⁵ <http://www.uemoa.int/fr/le-traite-modifie>, consulté le 10/03/2020 à 11h00.

³⁶ <http://www.operationspaix.net/25-fiche-d-information-de-l-organisation-cen-sad.html>, consulté le 10/03/2020 à 12h00.

³⁷ <http://www.cemac.int/Presentation>, consulté le 10/03/2020 à 13h00.

³⁸ <https://www.uneca.org/fr/oria/pages/cedeaocommunaut%C3%A9-economique-des-etats-de-l%E2%80%99afrique-de->

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p align="center">Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)</p> | <p align="center">Libreville (Gabon)</p> | <p align="center">18 octobre 1983 à Lagos (Nigeria)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Développer et intensifier la coopération sous régionale en matière de sécurité et de défense ; - Mettre en œuvre les dispositions pertinentes relatives à la non-agression et à l'assistance mutuelle en matière de défense.³⁹ |
| <p align="center">Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)</p> | <p align="center">Lusaka (Zambie)</p> | <p align="center">8 décembre 1994 à Kampala (Ouganda)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'intégration régionale par le commerce et le développement des ressources naturelles et humaines ; - Garantir la libre circulation des biens et des services produits dans le COMESA.⁴⁰ |
| <p align="center">Communauté Est-Africaine (CEA ou EAC)</p> | <p align="center">Arusha (Tanzanie)</p> | <p align="center">30 novembre 1999 à Arusha (Tanzanie)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Élargir et approfondir l'intégration économique, politique, sociale et culturelle ; - Promouvoir des stratégies conjointes de développement et harmoniser progressivement les politiques et programmes macro-économiques dans les domaines sociaux, technologiques et scientifiques.⁴¹ |

[l%E2%80%99ouest?fbclid=IwAR1n_9IhvXJVXkTjTk3VhhEHvBUCQb2ATdt3tWkUm8_tk_fILI_xMgKI7r0](#), consulté le 10/03/2020 à 21h00.

³⁹ <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/es/a-propos-de-la-ceeac/presentation>, consulté le 10/03/2020 à 15h00.

⁴⁰ https://www.comesa.int/wp-content/uploads/2019/02/COMESA-in-brief-FINAL_email_upload.pdf?fbclid=IwAR2hHV59GXs5HAEh_0bev5UZLIgqJBiJRcEp88pnmwcWHuYXFQAE5d4n3aw, consulté le 10/03/2020 à 16h00.

⁴¹ https://www.eac.int/overview-of-eac?fbclid=IwAR2hHV59GXs5HAEh_0bev5UZLIgqJBiJRcEp88pnmwcWHuYXFQAE5d4n3aw, consulté le 10/03/2020 à 17h00.

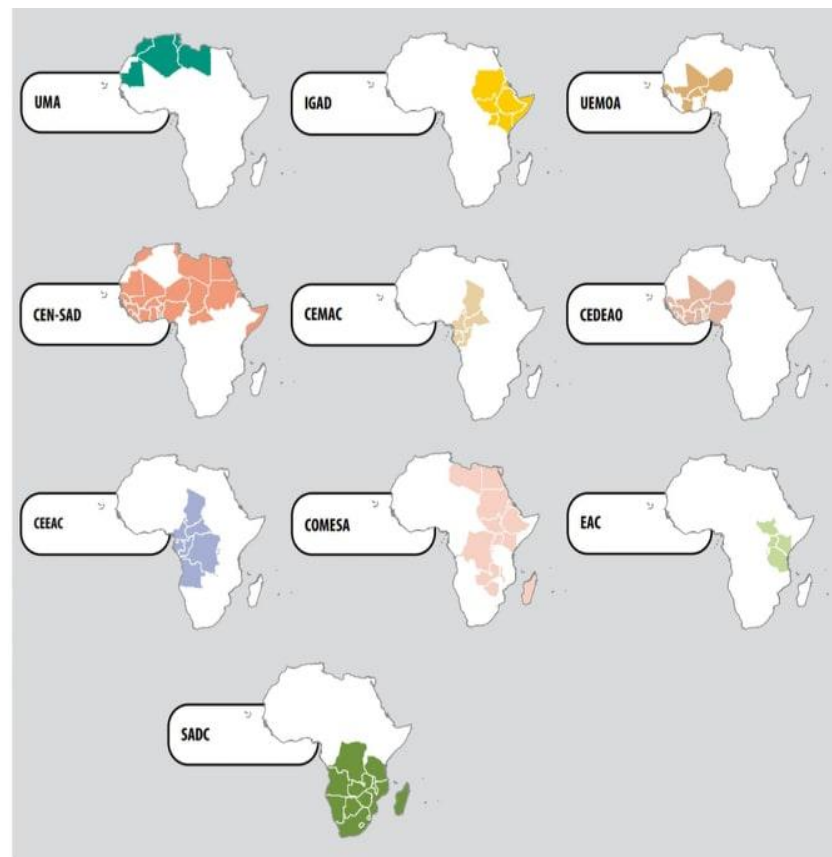
| | | | |
|--|----------------------------|---------------------------------------|---|
| <p>Communauté de développement d'Afrique australe (CDA ou SADC)</p> | <p>Gaborone (Botswana)</p> | <p>17 août 1992 à Lusaka (Zambie)</p> | <p>- Parvenir à une complémentarité entre les stratégies et programmes nationaux et régionaux ; - Promouvoir et maximiser l'emploi productif et l'utilisation des ressources de la région.⁴²</p> |
|--|----------------------------|---------------------------------------|---|

Source : tableau construit par nos soins.

- **Les pays membres des organisations régionales en Afrique :**

Nous retrouvons ci-dessous la carte géographique représentant tous les pays membres des organisations régionales mentionnées dans le tableau précédent.

Figure N°I.2 : les pays membres des organisations régionales africaines

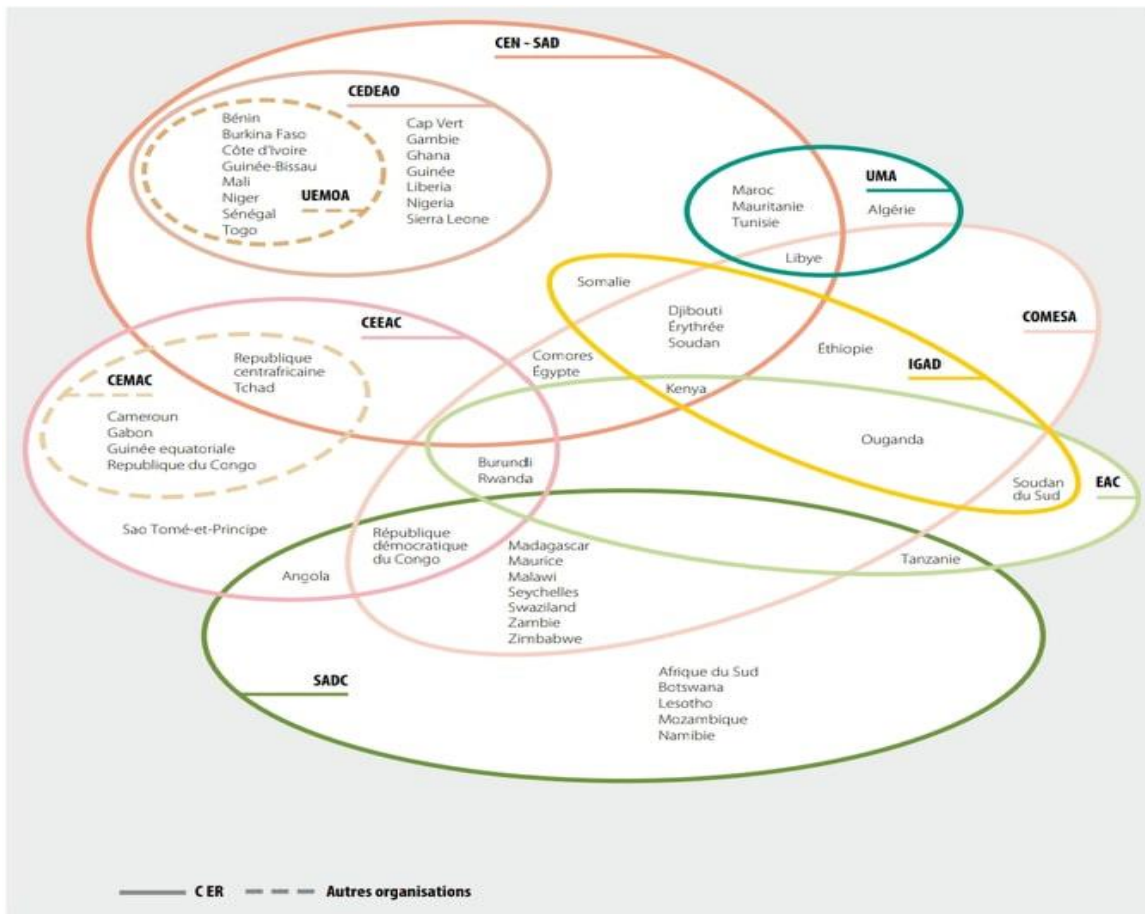


Source : Cirad, *regards croisés sur les transformations rurales africaines : une nouvelle ruralité émergente*, 2016

⁴² <https://www.sadc.int/about-sadc/>, consulté le 10/03/2020 à 18h00.

- Les chevauchements des organisations régionales en Afrique :

Figure N°I.3 : Les chevauchements des organisations africaines



Source : Cirad, *regards croisés sur les transformations rurales africaines : une nouvelle ruralité émergente*, 2016

Le commerce intra africain est porteur de grandes promesses en ce qui concerne la création d'emplois et de dynamisation de l'investissement dans de nombreux secteurs économiques en Afrique. Depuis 1960, les États africains ont attaché une attention particulière à l'intégration. Depuis lors, de nombreuses organisations ont été créées. La plupart d'entre elles ont disparu et d'autres, sont encore en cours de réalisation. En 2012, un projet concernant la création d'une zone de libre-échange continentale Africaine a été lancé dans le but d'offrir de grandes possibilités de transformation structurelle, de diversification économique et de développement pour l'Afrique.⁴³

⁴³ CNUCED, *le développement économique en Afrique*, septembre 2013.

3.2 Présentation de la ZLECAf

La ZLECAf est un projet qui consiste à créer un espace d'échange économique commun qui doit être dépourvu des contraintes douanières à l'image de l'Union Européenne (UE).

Inscrite sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et entrée en vigueur le 30 mai 2019. La nouvelle zone de libre-échange continentale africaine représente un méga projet d'intégration et traduit une vision ambitieuse et pleine d'opportunités pour faire avancer l'intégration économique de l'Afrique à l'échelle continentale. Cet accord ouvre la voie à une intégration régionale approfondie et à une croissance plus rapide et plus durable en promettant des avantages douaniers et tarifaires sur le commerce des biens et services dans le continent.⁴⁴

3.2.1 Historique de la ZLECAf :

C'est en janvier 2012, lors de la 18e session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine que la décision de lancer le projet de zone de libre-échange continentale a été prise.

Le processus de négociation a commencé en juin 2015 à Johannesburg pendant la 25ème session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine durant laquelle, les objectifs, les principes et la feuille de route de la ZLECAf ont été fixés.

De février à Octobre 2016, trois forums de négociation de la zone de libre-échange continentale ont eu lieu à Addis-Abeba en Éthiopie afin de définir les contours de la ZLECAf.

Le 21 mars 2018, 44 pays ont déjà signé lors d'un sommet à Kigali. Les pays ayant des réserves n'ont pas rejoint le projet, tels que le Nigeria, le Burundi, l'Érythrée, la Namibie et la Sierra Leone.

Fin décembre, il manquait que la ratification de 7 États sur les 22 nécessaires pour sa mise en place. Le 29 avril 2019, le seuil des 22 États est atteint avec la ratification du Sahara occidental et de la Sierra Leone.

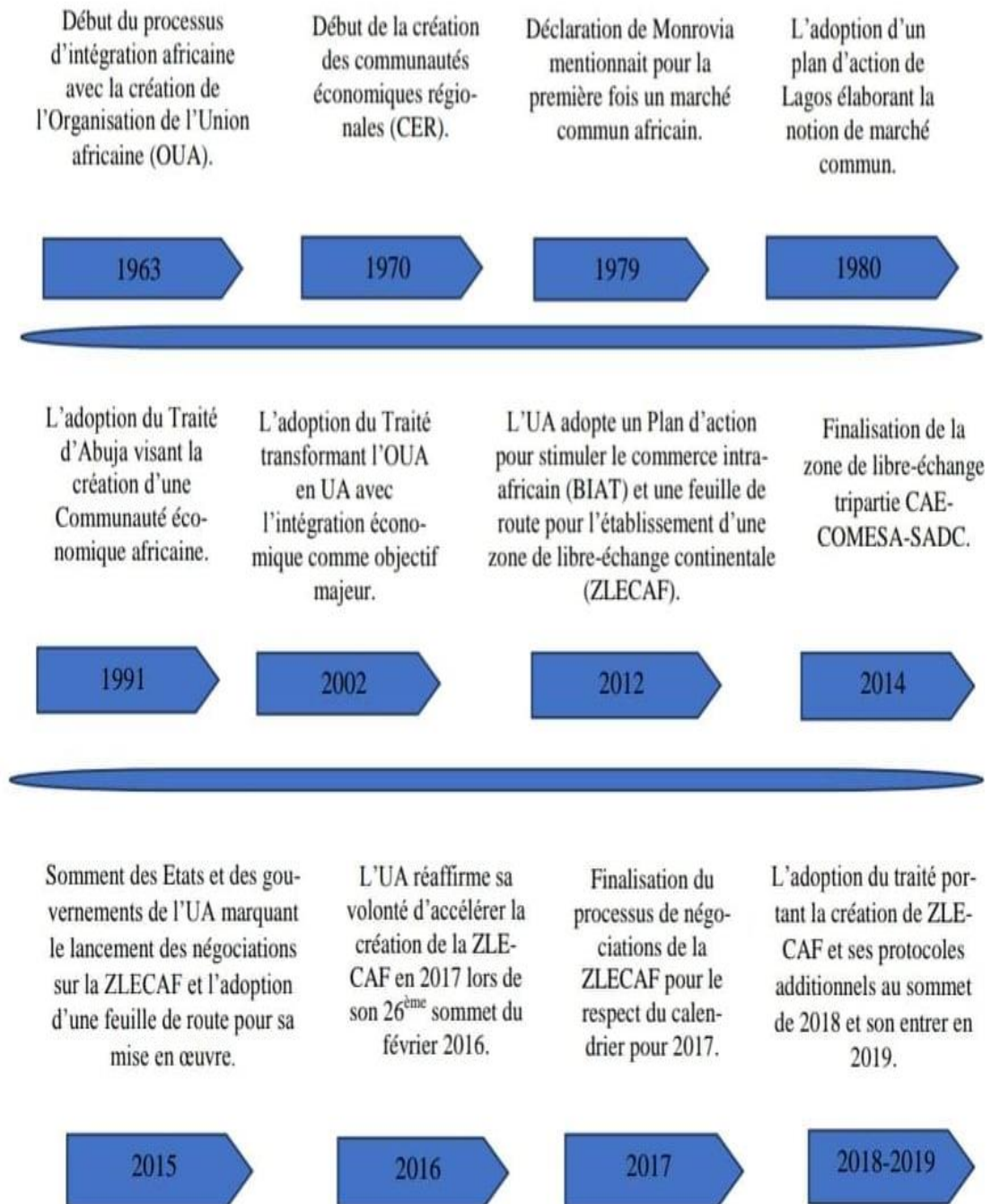
Le 7 juillet 2019, le Nigeria et le Bénin signent l'accord de libre-échange lors d'un sommet de l'Union africaine à Niamey, au Niger, portant à 54 le nombre des pays signataires. L'Érythrée devient le seul pays africain à n'avoir pas rejoint la ZLECAf.

Le 21 mars 2018 à Kibali (RDC), l'Algérie signe l'accord de libre-échange.

⁴⁴ <https://www.laquotidienne.ma/article/alaune/la-zlecaf-une-opportunite-d-integration-economique-totale-de-l-afrique>, consulté le 20/03/2020 à 10h.

- **La ZLECAF dans le contexte du processus de l'intégration en Afrique :**

Figure N°I.4 : chronologie du processus d'intégration de la ZLECAF en Afrique



Source: Journal Of Humanities And Social Science, N°2279, 7 Juin 2019.

- **Frise chronologique des événements de négociation de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine :**

Figure n°I.5 : Frise chronologique des événements de négociation



Source : <https://acr-rta.info/pour-commencer/zoom-sur-le-texte-de-la-zlecaf/?fbclid=IwAR3IPNU1NbPbSaukbumiPW8dEqTCXKpDSkhRoLBPpkP9G4dKxdCJXjocS-c>, consulté le 2/04/2020 à 11h.

3.2.2 Phases de négociation :

Plusieurs éléments fondamentaux pour la mise en œuvre d'une zone de libre-échange restent toujours en cours de négociation malgré l'entrée en vigueur de l'accord. Cela signifie que les dispositions de la ZLECAF qui rendent effective la zone de libre-échange ne peuvent pas prendre effet.⁴⁵

Les négociations se déroulent en deux phases et couvrent un large ensemble de questions. La première traite du commerce des marchandises et du commerce des services. Les questions faisant l'objet des négociations concernent la réduction des droits de douane sur les marchandises, les barrières non tarifaires, les règles d'origine, la coopération douanière, les mesures commerciales correctrices, les normes et barrières techniques au commerce. Quant à l'investissement, il est renvoyé à une deuxième phase des négociations, qui traite aussi d'autres questions telles que la politique de la concurrence, la défense des droits de propriété intellectuelle et la liberté de circulation des hommes et femmes d'affaires (les opérateurs économiques).⁴⁶

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des principales phases de négociation.

Tableau N°1.5 : Phases de négociations de la ZLECAF

| | |
|---|--|
| <p>Protocole établissant la zone de libre-échange continentale</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accord sur le commerce des marchandises. - Accord sur le commerce des services. - Règles et procédures de règlement des différends. - Protocole établissant la zone de libre-échange continentale. |
| <p>Phase I des négociations</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation du commerce (droit d'importation et d'exportation et règles d'origine). - Circulation des personnes et des opérateurs économiques. - Coopération douanière, facilitation du commerce, transit. - Barrières non tarifaires. - Barrières techniques au commerce. - Mesures sanitaires et phytosanitaires. - Mesures commerciales correctrices et mesures de sauvegarde. |

⁴⁵ https://acr-rta.info/la-zlecaf-on-en-est-ou/#Autres_aspects_de_la_negociation, consulté le 15/04/2020 à 16h.

⁴⁶ Nations unies (commission économique pour l'Afrique), *la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) en Afrique- vue sous l'angle des droits de l'homme*, Rapport 2017.

| | |
|----------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Exceptions (exceptions générales, exceptions relatives à la sécurité, balance des paiements). - Agriculture, pêche et sécurité alimentaire. - Assistance technique, création de capacités et coopération. - Politiques complémentaires (zones franches, création de capacités et coopération). |
| Phase II des négociations | <ul style="list-style-type: none"> - Accord sur le droit de propriété intellectuelle. - Accord sur la politique de concurrence. - Accord sur les investissements. |

Source : Nations unies (commission économique pour l'Afrique), *la Zone de Libre-Échange Continentale (ZLEC) en Afrique- vue sous l'angle des droits de l'homme*, Rapport Octobre 2017.

Comme indiqué plus haut dans ce tableau, la ZLECAf ne traite pas uniquement du commerce des marchandises. Dans ce sens, des négociations sont déjà en cours concernant la libéralisation du commerce des services dans cinq secteurs prioritaires : le tourisme, la finance, les transports, les technologies de l'information et de communication et services aux entreprises.

En effet, des négociations sur les questions d'investissement, de droits de propriété intellectuelle et de politiques de concurrence devraient être conclues d'ici 2021.

Une troisième phase de négociation dédiée au commerce électronique devrait débuter en 2022.

Les principaux secteurs faisant toujours l'objet de négociations sont ceux des industries automobile, textile et sucrière.⁴⁷

3.2.3 Objectifs de la ZLECAf :

- **Objectifs généraux :**

- a) Créer un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 ;

⁴⁷ Nations unies (commission économique pour l'Afrique), *la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) en Afrique- vue sous l'angle des droits de l'homme*, Rapport 2017.

- b) Créer un marché libéralisé pour les marchandises et services à travers des cycles successifs de négociations ;
- c) Contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les États parties et les CER ;
- d) Poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur ;
- e) Promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité de genres et la transformation structurelle des États parties ;
- f) Renforcer la compétitivité des économies des États parties aux niveaux continental et mondial ;
- g) Promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire ; et
- h) Résoudre les défis de l'appartenance à une multitude d'organisations qui se chevauchent, et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.⁴⁸

- **Objectifs spécifiques :**

Aux fins de la réalisation des objectifs énoncés à l'article 3, les États parties :

- a) Éliminent progressivement les barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce des marchandises ;
- b) Libéralisent progressivement le commerce des services ;
- c) Coopèrent en matière d'investissement, de droits de propriété intellectuelle et de politique de concurrence ;
- d) Coopèrent dans tous les domaines liés au commerce ;
- e) Coopèrent dans le domaine douanier et dans la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges ;
- f) Établissent un mécanisme de règlement des différends concernant leurs droits et obligations ; et
- g) Établissent et maintiennent un cadre institutionnel de mise en œuvre et de gestion de la ZLECAf.⁴⁹

3.2.4 Champ d'application :

Le présent Accord régit le commerce des marchandises, le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et politique de concurrence.⁵⁰

⁴⁸ Union Africaine, Article 3 de l'Accord portant création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine, 2018, https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf.

⁴⁹ Union Africaine, Article 4 de l'Accord portant création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine, 2018, https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf.

⁵⁰ Union Africaine, *Accord portant création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine*, 2018, https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf.

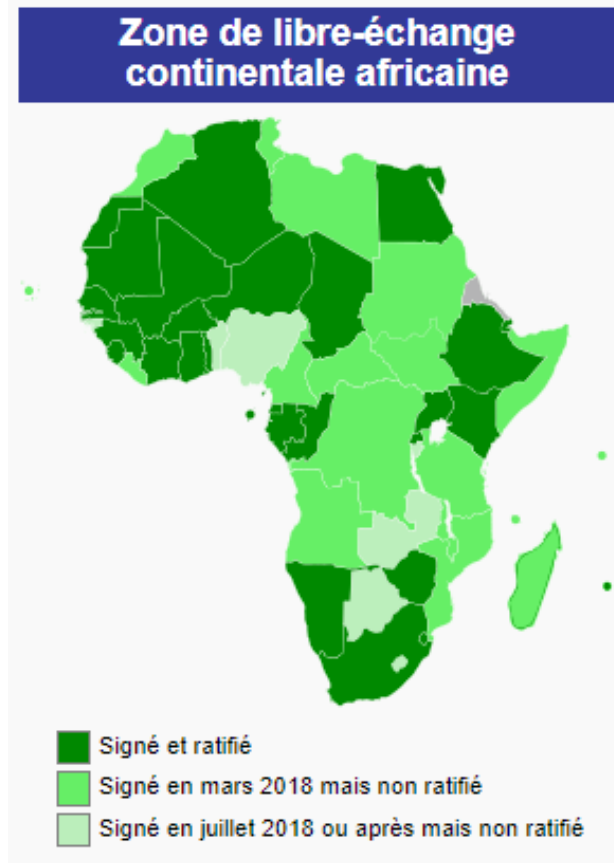
3.2.5 Synthèse de l'accord (ce que prévoit l'accord-cadre) :

L'accord contient principalement 7 parties qui découpent les dispositions de l'accord-cadre en blocs cohérents, facilitant ainsi la lecture et l'interprétation.

Le but de cette décomposition est de permettre au lecteur de mieux comprendre l'économie du texte et d'avoir une vision d'ensemble de l'accord-cadre, avant de s'approfondir plus en détail dans le fond du texte.

Préambule : Cette section n'est pas formellement considérée comme une partie. En effet, elle n'est pas numérotée et dicte les aspirations de l'accord avec le but d'offrir des éléments contextuels plutôt qu'à créer des obligations formelles.

- ✚ **Partie 1 :** Les définitions. Le contenu de cette section est intuitif. Néanmoins, les définitions prévues par cette section s'appliquent à l'ensemble de l'accord, y compris les documents annexés à l'accord-cadre dont les protocoles, leurs annexes et autres appendices.
- ✚ **Partie 2 :** La création [de la ZLECAf], les objectifs, les principes et le champ d'application. Cette section donne son essence à la ZLECAf et détermine les orientations et les lignes directrices de la Zone.
- ✚ **Partie 3 :** L'administration et l'organisation. Cette partie établit le cadre institutionnel dans lequel la ZLECAf est mise en œuvre. Elle prévoit donc la création des organes de mise en œuvre, de supervision et de soutien à la supervision, de suivi et évaluation, ainsi que d'administration de la vie de l'accord.
- ✚ **Partie 4 :** La transparence. Cette section constitue le cadre sur lequel reposent les principes de transparence de l'information commerciale.
- ✚ **Partie 5 :** Les préférences commerciales. Cette section envisage la manière d'appréhender les relations qu'entretiennent les États Parties à la ZLECAf par rapport aux autres accords commerciaux internationaux.
- ✚ **Partie 6 :** Le règlement des différends. Cette partie est la base sur laquelle repose le mécanisme de règlement des différends, dont les détails sont prévus par un protocole dédié.
- ✚ **Partie 7 :** Les dispositions finales. Dernière section de l'accord-cadre, elle prévoit les diverses conditions d'entrée en vigueur et de prise d'effet de la ZLECAf.

Figure I.6 : Carte géographique des pays membres de la ZLECAf

Source : bourse-dz.com, consulté le 3/03/2020 à 13h.

Conclusion du chapitre :

À travers ce chapitre, nous avons pu cerner et différencier les deux concepts fondamentaux qui jouent un rôle prépondérant sur la scène internationale, voire le multilatéralisme et le régionalisme. Par la suite, nous avons pu développer le contexte historique de chacun de ces concepts, en mettant l'accent sur le processus d'intégration régionale qui a engendré la création de multiples ACR et contribué à renforcer les relations internationales entre les États membres.

Par ailleurs, moyennant ces nouvelles formes de coopérations internationales, l'Afrique vise une intégration totale du continent à travers la création et la mise en place de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf), ayant une valeur politique, économique, commerciale et diplomatique. Ce faisant, l'Afrique déclare également au monde entier qu'elle est attachée à l'interdépendance mondiale et au multilatéralisme. À cet égard, l'Afrique invite les états du monde à s'engager à nouveau dans le renforcement du système commercial multilatéral pour un meilleur partage de prospérité entre tous les peuples du monde.

Le lancement la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), offrira à l'Afrique d'énormes opportunités commerciales, et lui permettra une croissance accélérée et un développement durable de ses pays, mais cela n'est pas sans risque, elle devra d'abord maîtriser les défis qui l'interpelleront au cours de sa mise en œuvre.

**Chapitre II : Le commerce africain et
le profil des importations des pays
francophones**

Chapitre II : Le commerce africain et le profil des importations des pays francophones

Introduction du chapitre :

Depuis toujours, le commerce est perçu comme un important moteur de développement et de croissance économique. Plusieurs pays et régions du monde ont pu passer de la pauvreté à la prospérité à l'aide du commerce. Malgré le degré relativement élevé d'ouverture de l'économie africaine, le commerce n'a pas été considéré comme un facteur primordial dans la réalisation d'une croissance économique dans bon nombre de pays. De ce fait, le continent africain demeure dépendant de l'aide extérieure et impuissant face à la pauvreté.

Dans ce chapitre, nous traiterons de trois axes fondamentaux.

Premièrement, un aperçu sur le commerce intra africain accompagné de ses principaux flux commerciaux, qui portent sur les statistiques des importations et exportations de ces dix dernières années (2010-2020), en mettant en exergue les différents facteurs handicapant le développement des échanges intra africains.

Deuxièmement, une analyse des importations des pays francophones, notamment la CEMAC et l'UEMOA en provenance des pays africains et du reste du monde ce qui permet du même coup de vérifier la place qu'occupe l'Algérie dans le commerce intra africain.

En dernier lieu, un panorama sur la Zone franc et les conditions d'accès aux marchés africains.

Section 1 : Vue d'ensemble sur le commerce intra africain

Les échanges commerciaux de l'Afrique ont souvent tendance à être axés sur les exportations des produits primaires. Par ailleurs, cette structure du commerce extérieur a rendu le continent fortement vulnérable aux chocs macroéconomiques et aux politiques commerciales protectionnistes, provoquant ainsi un impact négatif sur les performances économiques du continent. Au regard de l'interdépendance des relations économiques mondiales, l'Afrique ne peut rester à l'écart et ne cesse d'établir des relations commerciales avec l'extérieur.

Toutefois, afin de réduire la sensibilité aux chocs systémiques de l'économie mondiale, il est essentiel pour le continent africain de promouvoir et d'encourager l'intégration régionale. Cette dernière pourrait être un moyen efficace pour promouvoir et favoriser l'intégration du continent à l'échelle mondiale, en renforçant les capacités productives et la compétitivité des entreprises africaines.

La Zone de libre-échange continentale constitue pour l'Afrique un nouveau tournant en libérant son économie et sa dépendance excessive à l'égard des produits de base, et pourrait lui offrir une chance d'intensifier son commerce et son investissement, d'inaugurer une nouvelle ère économique et politique axée sur une coopération indépendante et de promouvoir une industrialisation encore plus compétitive.

1.1 Les tendances des flux commerciaux en chiffres

1.1.1 L'état du commerce en Afrique :

L'Afrique est le continent le moins développé et le moins intégré économiquement au monde, son taux d'intégration ne dépasse pas les 4%. En dépit de l'amélioration de sa situation économique, la forte progression de sa démographie pose toujours problème et l'empêche de faire face à la progression du chômage de masse.

Une période de solide croissance économique frappe le continent africain depuis le début du XXIème siècle, caractérisée principalement par l'augmentation des prix des produits de base, l'intensification des investissements étrangers, ainsi qu'une amélioration de la gouvernance économique et politique. Malgré la fragilité de l'Afrique, ses avancées demeurent notables alors qu'elle traverse d'ores et déjà une phase de transition complexe. Par ailleurs, la démocratie gagne du terrain et les conflits sont désormais plus localisés.⁵¹

Le volume des échanges intra-africains s'élèvent à environ 10 pour cent tandis que l'Amérique du Nord, l'Europe, et les pays de l'ASEAN ont respectivement réalisé 40 pour cent, 60 pour cent et 30 pour cent du commerce intra régional. Le niveau total du commerce intra-africain ne dépasse pas les 20 pour cent, même si l'on considère les statistiques du commerce transfrontalier informel et non enregistré de l'Afrique. Ce qui représente un total nettement inférieur aux chiffres réalisés par les autres grandes régions du monde.

La majorité des pays africains sont sous-développés et dépendent des aides étrangères pour survivre. En outre, une grande partie des économies africaines s'appuient principalement sur l'agriculture et les diverses ressources naturelles comme principales sources d'emplois et de devises.

Par ailleurs, l'Afrique du Sud est une exception, c'est le plus grand producteur de diamants, d'or, de platine et de chrome au monde. Avec une main d'œuvre qualifiée, des infrastructures bien améliorées, un système juridique avancé et des ressources financières développées, il représente l'un des plus grands pays exportateurs du continent africain. La plupart des autres pays d'Afrique n'ont pas ces atouts, en revanche, leur dépendance vis-à-vis des produits de base est en même temps une cause et une conséquence du sous-développement.⁵²

Concernant l'Afrique du Nord, son ouverture au commerce international est relativement faible. Son commerce est caractérisé par une forte concentration géographique et une faible diversification de produits. Cette région est considérée comme l'un des cas les plus extrêmes de déficit du commerce intra-zone et de faiblesse d'intégration.⁵³

⁵¹ Banque Africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2019*, 2019.

⁵² https://www.waystocap.com/blog/fr/les-produits-les-plus-importes-par-lafrique/?fbclid=IwAR0-Fpl0peCZ-h6q7nxj7HG-PWvlgxrcZ0YIn6p-9Wio7nnCIWa6N_25V0, consulté le 15 Avril 2020 à 20h00.

⁵³ <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/395?lang=en&fbclid=IwAR35IZ5J82Acv0ltB6DckOyt9PwbKgEPxEAbUmG0ejDXHH6lBUAkOx0hzfs>, consulté le 16 Avril 2020 à 11h00.

Les disparités régionales gagnent du terrain et sont de plus en plus importantes. En effet, le Nigeria, l'Afrique du Sud et les pays du Maghreb sont plus prospères et disposent d'un commerce extérieur plus actif que les pays de l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest.

- **Le marché africain des importations et exportations :**

L'investissement en Afrique diffère énormément selon les régions et les ressources. Tandis que l'Afrique du Nord se distingue par ses remarquables ressources pétrolières, l'Afrique du Sud quant à elle a toujours été perçue comme un marché bien plus développé avec une industrie minière plus étendue. Par contre, la région subsaharienne n'est pas très populaire à l'égard des investisseurs mondiaux et lui reste encore du travail à faire par rapport à ses voisins. Au-delà des produits primaires, l'économie de l'Afrique commencent à peine à se diversifier. En général, le continent possède des ressources naturelles abondantes qui sont encore inexploitées, telles que le pétrole, les diamants, les métaux précieux, l'or ou l'uranium, etc. Le rôle de l'Afrique dans le commerce mondial a toujours été avant tout basé sur l'exportation des matières premières. D'ailleurs, d'un point de vue stratégique, les plus grands gisements mondiaux connus de matières premières se trouvent dans les profondeurs africaines.

À ce jour, les pays africains souffrent d'une grande absence d'infrastructures modernes et stables qui demeure leur grande faiblesse. Disposant d'innombrables champs fertiles cultivables, plusieurs pays au sud du Sahara et dans d'autres régions sont des greniers potentiels. Bien que le secteur agricole soit la base de plusieurs économies africaines, l'importation d'une grande partie de ses produits alimentaires reste toujours indispensable. Les importations et les exportations passent principalement par la mer, donc les ports maritimes jouent un rôle primordial pour l'accélération de sa croissance économique. En plus de combler les besoins commerciaux de leurs pays respectifs, les ports servent de portes d'entrée aux pays enclavés tels que l'Éthiopie et le Tchad, disposant d'un potentiel important d'exportation agricole et de matières premières et nécessitant un besoin important d'importations de produits finis et transformés de l'Est et de l'Ouest. Sans ces passerelles, ces pays enclavés ayant tant à offrir dans le commerce mondial seront totalement fermés. Toutefois, la plupart de ces derniers sont confrontés à d'énormes contraintes liées aux infrastructures sous-développées et aux opérations inefficaces, entraînant des pertes considérables de revenus potentiels. Par ailleurs, l'adoption de l'innovation, l'automatisation et de la simplification reste la façon la plus appropriée afin de faciliter le commerce mondial. L'investissement dans de bonnes solutions d'affaires offrant une gestion complète du transport et des entrepôts connectés, une traçabilité des bateaux et des conteneurs, ainsi qu'une amélioration de la logistique permet aux ports africains d'être des atouts considérables pour l'enrichissement du continent.⁵⁴

⁵⁴<https://journals.openedition.org/anneemaghreb/395?lang=en&fbclid=IwAR35IZ5J82Acv0ltB6DckQyt9PwbKgEPxEAbUmG0ejDXHH6IbUAKOx0hzfs>, consulté le 17 Avril à 13h00.

- **L'investissement en Afrique :**

L'Afrique possède un énorme potentiel dans le domaine agricole, donc également dans l'investissement. À peu près 65% des terres de l'agriculture précédemment inexploitées dans le monde se trouvent sur le continent. D'une part, l'accélération de la croissance économique, la diversification et la création d'emplois seront sans doute assurées avec l'adaptation et la modernisation agricole ainsi qu'avec l'industrialisation de l'économie africaine. D'ailleurs, plusieurs pays ont déjà pris cette initiative ce qui permet l'ouverture de nouvelles voies aux investissements. Toutefois, il est encore assez tôt pour que la performance du secteur agricole atteigne son plein potentiel, de plus, les rentes agricoles dans cette région sont en dessous de la moyenne mondiale, or, la dépendance aux importations présente un grand obstacle. D'autre part, bien que cette lacune qui favorise les importations soit au profit des entreprises exportatrices étrangères, de nombreuses firmes africaines en bénéficient aussi et génèrent des profits dans le commerce intra régional de l'Afrique.

S'agissant des investisseurs étrangers et locaux, le continent africain offre encore d'énormes opportunités dans de divers secteurs, étant donné que les besoins en infrastructures de ces pays en font des cibles potentielles pour des investissements très profitables et rentables. En effet, la région subsaharienne du continent requiert beaucoup d'interventions pour les travaux de construction d'aéroports, de ports, de routes et de voies ferrées ainsi que pour l'amélioration des réseaux électriques et des services informatiques.⁵⁵

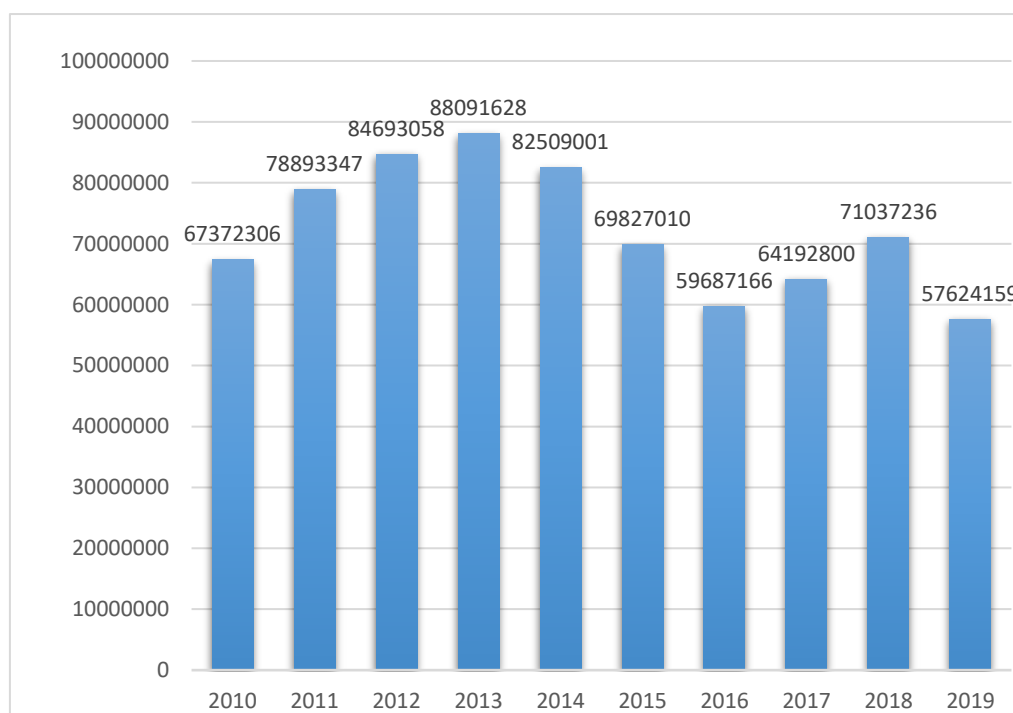
1.1.2 L'Afrique importe depuis l'Afrique (2010-2019) :

Depuis l'indépendance politique de l'Afrique vers la fin des années 1950 et le début des années 1960, plusieurs efforts et mesures ont été déployés par les gouvernements africains afin d'exploiter le plein potentiel du commerce intra-africain de façon à ce qu'il contribue à l'évolution de la croissance économique et du développement, à la création d'emplois et à l'amélioration des investissements.⁵⁶

⁵⁵<https://journals.openedition.org/anneemaghreb/395?lang=en&fbclid=IwAR35IZ5J82Acv0ltB6DckQyt9PwbKgEPxEAbUmG0ejDXHH6IbUAKOx0hzfs>, consulté le 17 Avril à 15h00.

⁵⁶Union Africaine, *développement industriel africain*, Rapport 2017.

Figure n°II.1 : Les importations intra africaines (tous produits confondus) de la période 2010-2019



Source : Figure élaborée par nos soins à partir de :

https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx, consulté le 18/04/2020 à 15h30.

Commentaire : Le graphique fournit des données pour montrer le volume du commerce intra africain au cours de la période 2010 – 2020 ; ce dernier indique que pour les années considérées ; le volume des importations intra-africaines a subi une importante mutation entre les périodes 2010-2013 et 2014-2016. En effet, au cours de la première période, les importations intra-africaines ont enregistré une croissance moyenne de 23% passant d'un total de 88 091 628 dollars USD en 2013 contre 67 372 306 dollars USD en 2010. Au cours de la seconde période, les échanges ont reculé d'environ 28% jusqu'à atteindre un montant de 596 871 666 dollars USD seulement en 2016. Après une faible expansion de 9% entre 2017 et 2018 ; le volume des échanges intra-africain a poursuivi sa tendance à la baisse entamée depuis 2014 jusqu'à arriver à un total de 57 624 159 dollars USD l'année dernière.

Remarque : Étant dépendante de ses échanges commerciaux avec le reste du monde, l'économie africaine n'a pas été épargnée par la crise de 2008 et ses conséquences. La stimulation du commerce intra-africain peut aider le continent à remédier à sa vulnérabilité aux forces extérieures.

- **Répartition des importations en provenance des pays africains :**

Tableau n°II.1 : répartition géographique des importations intra africaines

| Fournisseur | Valeur importée (milliards USD) | Part (%) |
|----------------|------------------------------------|----------|
| Afrique | 69,4 | 100 |
| Afrique du Sud | 11,6 | 17 |
| Namibie | 5,4 | 8 |
| Zambie | 5,0 | 7 |
| Botswana | 4,5 | 6 |
| Zimbabwe | 3,1 | 5 |
| RD Congo | 2,9 | 4 |
| Côte d'Ivoire | 2,5 | 4 |
| Égypte | 2,2 | 3 |
| Mozambique | 2,1 | 3 |
| Kenya | 2,0 | 3 |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de :

CHITI, (C) : « Conférence nationale sur les enjeux de la Zone de Libre-Échange continentale africaine (ZLECAF) et la stratégie nationale », in Revue de l'ALGEX, n°26, Décembre, 2019, p16.

Les 10 premiers fournisseurs représentent 60% du total des importations africaines.

- **Les principaux produits importés de l'Afrique par les pays africains :**

Tableau n°II.2 : Importations intra africaines par type de produit

| Produit | Valeur en Milliards USD |
|--|-------------------------|
| Hydrocarbures | 19,2 |
| Diamants | 1,3 |
| Poissons, comestibles, congelés | 1,2 |
| Véhicules automobiles | 1,1 |
| Minerais de cuivre | 1,0 |
| Cuivre non affinés | 1,0 |
| Sucre | 0,9 |
| Mélanges de substances | 0,9 |

Source : Figure élaborée par nos soins à partir de : CHITI, (C) : « Conférence nationale sur les enjeux de la Zone de Libre-Échange continentale africaine (ZLECAF) et la stratégie nationale », in Revue de l'ALGEX, n°26, Décembre, 2019, p16.

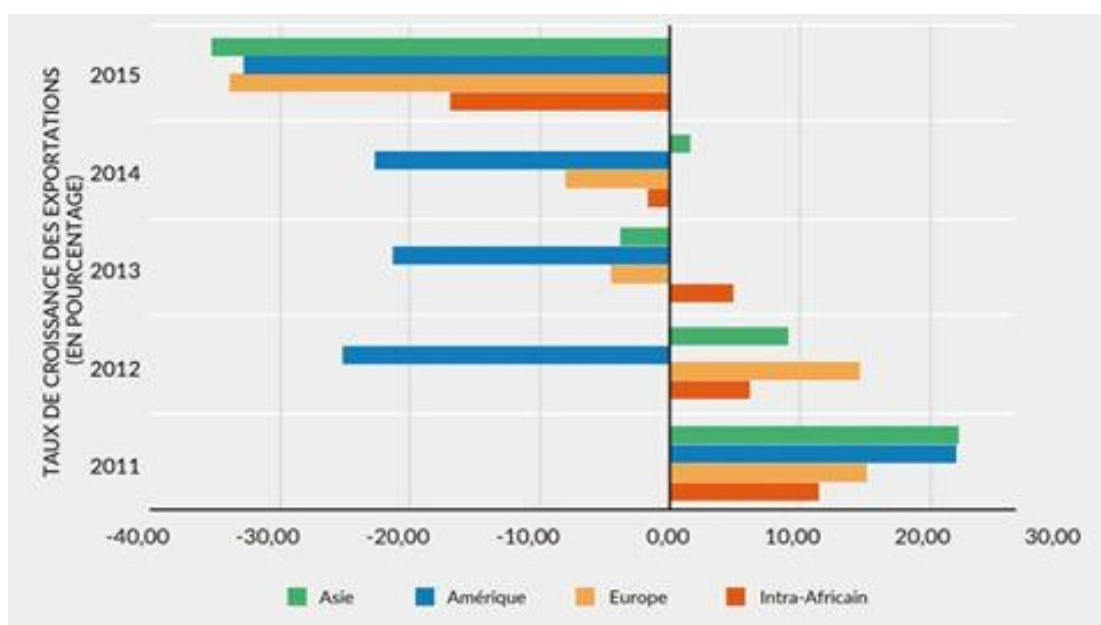
avec un taux de 33% passant de 578229994 dollars en 2013 à 344163470 dollars en 2016. Toutefois, cette période de détérioration n'a pas longtemps duré, entre 2017 et 2018, les exportations africaines ont revu le jour avec une augmentation de 15% et un total de 75425744 dollars.

En 2019, une décroissance des exportations reffrappe l'Afrique avec une diminution de 13%, voire 59433007 dollars.

- **Répartition des exportations africaines (2011-2015) :**

La figure ci-dessous présente le taux de croissance des exportations africaines avec l'Asie, l'Amérique, l'Europe, l'Afrique et avec les exportations intra africaines.

Figure n°II.3 : Taux des exportations africaines (en pourcentage)



Source : Nations Unies, *Rapport économique sur l'Afrique : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la Transformation de l'Afrique*, 2017.

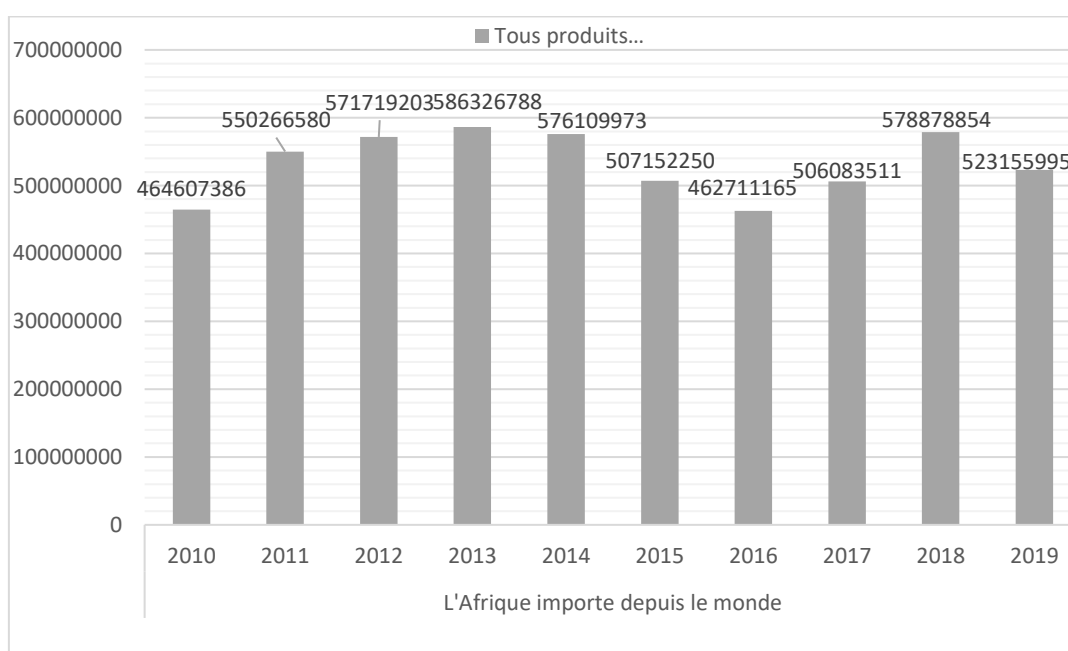
Commentaire : En 2015, la contribution de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises a encore diminué de 2,4 %. L'Europe continue d'être la principale destination des exportations africaines malgré la diminution de son rôle dans le commerce africain. De 2010 à 2015, avec une augmentation d'environ 4% et 5,5 % de l'ensemble des exportations et des importations en direction ou en provenance de l'Afrique, l'Asie est devenue son plus grand partenaire commercial. Pendant la même période, la part des exportations de l'Afrique vers l'Amérique a fléchi de moitié, passant de 21,5 % en 2010 à environ 11 % en 2015.

Depuis 2012 la Chine est le 1er client du continent africain en surclassant les USA et l'Algérie occupe le 57ème rang des clients de l'Afrique avec 3 milliards USD.

1.1.4 L'Afrique importe depuis le monde (2010-2019) :

La croissance démographique du continent africain s'accroît considérablement et cela augmente rapidement la demande dans plusieurs secteurs.

Figure n°II.4 : Les importations de l'Afrique en provenance du reste du monde (USD)



Source : Figure élaborée par nos soins à partir de :

https://www.trademap.org/Product_SelCountry_TS.aspx?nvpm=2%7c%7c7%7c%7c%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c1%7c2%7c1%7c1%7c1%7c1%7c1%7c1, consulté le 19/04/2020 à 22h33.

Commentaire : Les importations de l'Afrique représentent plusieurs milliards de dollars USD par an ; la figure ci-dessus indique que pour les années considérées, les importations africaines depuis le monde portent sur une valeur moyenne de 532 701 170 dollars par an.

Au cours des dix dernières années, on remarque une légère fluctuation des échanges commerciaux marquée par trois phases :

De 2010 à 2013, l'Afrique a notifié une croissance de 21% sur le total des importations extra-africaines passant de 464607386 à 586326788 dollars USD.

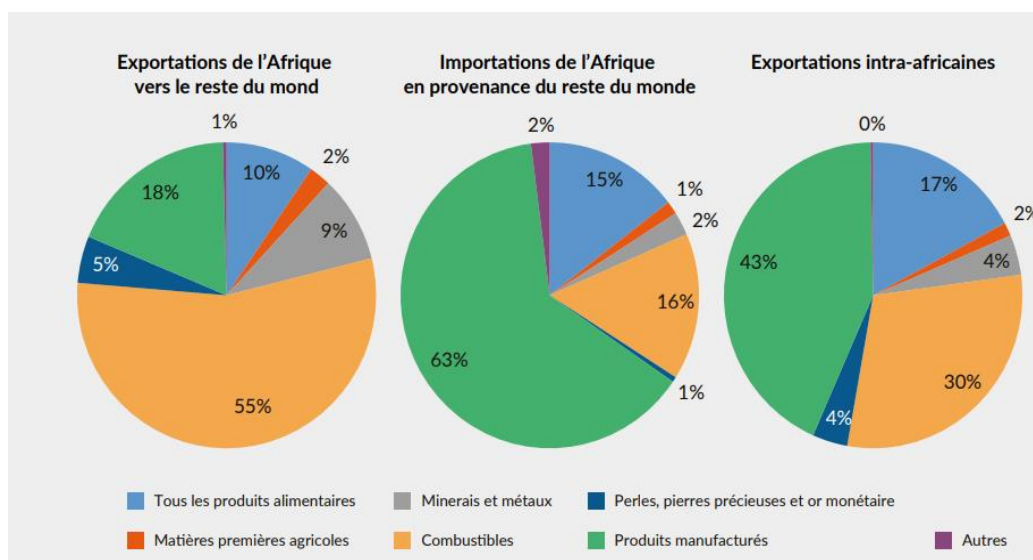
Entre 2014 et 2016, les importations ont diminué de 19% marquant une baisse de 113398808 dollars USD.

Dans la troisième phase, la courbe indique une instabilité du volume des importations caractérisées par une augmentation de 12 % entre 2017 et 2018. Cette dernière a fléchi à 9% jusqu'à atteindre une valeur de 523155995 dollars USD en 2019.

- **Composition du commerce de l'Afrique par secteur (moyenne de 2010 à 2015) :**

S'agissant de la composition du commerce intra-africain par produit et par secteur, l'Afrique reste un marché de taille limitée, mais les exportations à l'intérieur du continent semblent plus diversifiées et moins dépendantes des produits de base que les exportations africaines vers le reste du monde.⁵⁸

Figure n°II.5 : Répartition des exportations et importations africaines par secteur (composition moyenne 2010-2015)



Source : Nations Unies, *Rapport économique sur l'Afrique : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la Transformation de l'Afrique*, 2017.

Commentaire : Malgré les efforts d'industrialisation, les exportations du continent africain vers le reste du monde sont très peu diversifiées et demeurent dominées par les produits primaires, essentiellement les hydrocarbures : les combustibles prenaient 55 % des exportations en 2010-2015, et les produits manufacturés représentaient seulement 18 %. Les importations de l'Afrique sont dominées par les produits manufacturés (essentiellement les automobiles, les produits chimiques et les équipements lourds) ; ils représentent aussi la plus grande part du

⁵⁸ Nations Unies, *Rapport économique sur l'Afrique : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la Transformation de l'Afrique*, 2017.

commerce intra-africain, en moyenne 43 % dans la période considérée, alors que le volume des échanges intra-africains n'est que de 16 %.

1.2 Analyse des contraintes explicatives de la faiblesse du commerce intra africain

Bien que plusieurs initiatives et perspectives soient dédiées au développement et à la croissance économique en Afrique, cela ne va pas sans risques. La corruption, le manque de gouvernance, la faible sécurité de l'emploi, la fragilité des cadres législatifs et le manque de clarté des régimes fiscaux et de redevances sont tant d'obstacles à la planification stratégique. Mais, cette tentative de développement du commerce intra africain demeure reliée à certaines difficultés et contraintes qu'il convient de signaler. Toutes ces contraintes nécessitent une recherche des mesures qui peuvent remédier à ces obstacles dans le but de favoriser l'essor des échanges commerciaux entre pays africains. Traditionnellement, le commerce mondial est structuré en flux et reflux verticaux : les pays africains vendent et s'approvisionnent du Nord, en revanche, les échanges entre les pays du Sud restent insignifiants.⁵⁹

On peut distinguer 2 grandes catégories d'obstacles au commerce intra régional « les obstacles tarifaires et non tarifaires » énumérés ci-dessous :

- **Principaux obstacles et freins au commerce en Afrique :**

- **Obstacles tarifaires :**

- ❖ **Coûts commerciaux liés aux droits de douane :**

La libéralisation du commerce entre toutes les communautés économiques régionales ne cesse de progresser. Cependant, la réduction des droits de douane prend encore plus de temps que convenu, notamment compte tenu du manque de moyens institutionnels et humains pour la mise en œuvre des politiques commerciales et de la non-application des accords qui créent les communautés précitées. Selon le Traité d'Abuja, chacune des CER doit adopter un tarif extérieur commun au sein d'une même union douanière et doit être liée par des accords de libre-échange pleinement opérationnels.⁶⁰

- ❖ **Coûts indirects élevés :**

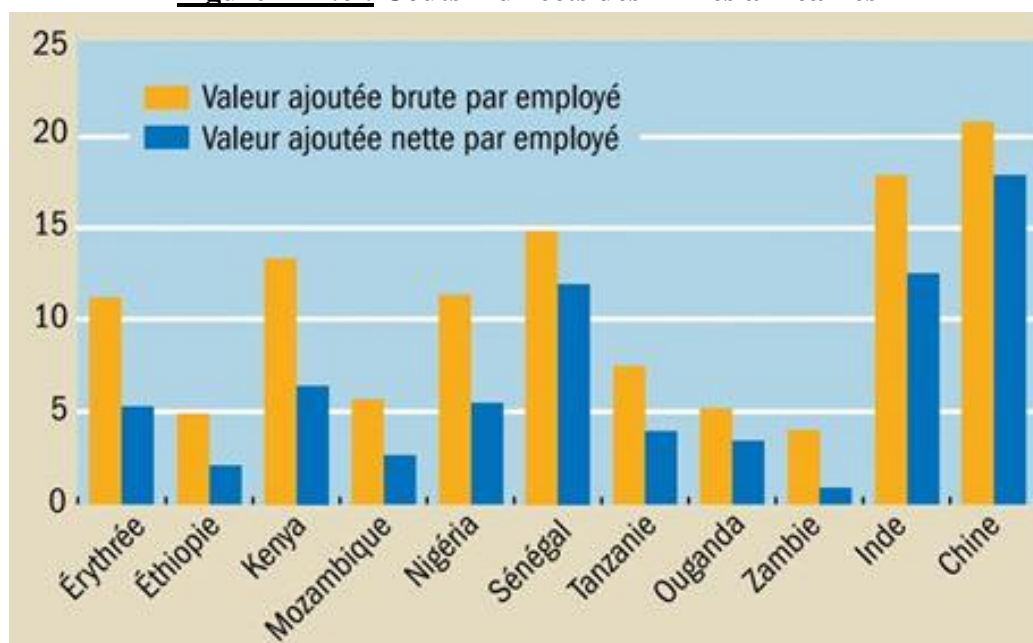
Ces coûts comprenant les transports, l'énergie, les terrains, la sécurité, les télécommunications, l'assurance et la commercialisation, font énormément réduire la valeur ajoutée nette (valeur ajoutée brute moins coûts indirects), ce qui mène à la baisse des bénéfices des sociétés africaines (figure n°II.6). Ces coûts sont souvent reliés au faible cadre juridique et réglementaire. Dans les pays où les coûts indirects sont réduits, la valeur ajoutée nette prend

⁵⁹ SANE, (Malick) : « *Infrastructures, commerce intra africain et développement économique en Afrique* », in Revue interventions économiques, 2017.

⁶⁰ Nations Unies, *Le développement économique en Afrique*, Rapport 2019.

habituellement plus des deux tiers de la valeur ajoutée brute, tandis qu'en Afrique, la proportion est entre autre de 50 %. La majorité des pays africains peuvent donc majorer davantage les marges bénéficiaires en baissant la part des coûts indirects dans le coût total en diminuant de moitié le coût du travail.⁶¹

Figure n°II.6 : Coûts indirects des firmes africaines



Source : SANJEEV, (Gupta) et YONGZHENG (Yang) : « *Les freins au commerce en Afrique* », in revue Finances et Développement (FMI), n°4, Décembre, 2006.

❖ Le problème de devises et de coopération monétaire :

L'une des plus grandes contraintes freinant le commerce intra-africain consiste en l'absence de moyens pour régler les transactions régionales. Afin de surmonter cette difficulté, certaines organisations régionales ont songé à créer des organismes d'apurement tels que le WATCH (West African Clearing House) et le PTACH (Preferential Trade Area Clearing House). En effet, les systèmes financiers et bancaires africains sont beaucoup plus liés aux pouvoirs politiques régionaux que leurs homologues de l'occident.

Par ailleurs, la circulation de la monnaie est compliquée et n'est pas facilitée en Afrique de sorte que les créanciers publics ou privés de la majorité des pays africains refusent généralement les chèques qui leur sont remis, par peur de ne pas être approvisionnés des comptes débiteurs. Ces comportements provoquent le manque de crédibilité des systèmes financiers et paralysent l'ensemble de l'appareil économique que ce soit dans les pays importateurs ou dans les pays exportateurs.

⁶¹SANJEEV, (Gupta) et YONGZHENG (Yang) : « *Les freins au commerce en Afrique* », in revue Finances et Développement (FMI), n°4, Décembre, 2006.

Le manque de souplesse et de dynamisme dans les systèmes de compensation nuit à l'évolution des opérations à traiter. De plus, l'indisponibilité des mécanismes de crédit à court terme, engendre une accumulation de soldes débiteurs impayés qui représente un véritable handicap pour les mécanismes de compensation.⁶²

❖ **Disparité des régimes douaniers et fiscaux :**

Les disparités des taxes fiscales ou des droits de douane appliqués sur les marchandises mènent à la création de plusieurs contrebandes allant vers les pays ayant des droits plus élevés. En effet, d'importants trafics des pays francophones vers les pays anglophones ont été constatés. De plus, la multiplicité des documents exigés, la lourdeur des formalités douanières, et les "chicaneries" des fonctionnaires causent d'importants retards et des coûts élevés entravant l'expédition des produits dans les délais requis.⁶³

➤ **Obstacles non-tarifaires :**

✚ **Les obstacles structurels :**

❖ **Déficit en infrastructure :**

Malgré la multitude des raisons expliquant la faiblesse du commerce intra-africain, la carence en matière d'infrastructures est l'un des facteurs clés paralysant son plein potentiel de développement et de croissance économique ainsi que son pouvoir concurrentiel sur la scène internationale.

Ce déficit d'infrastructures est très remarquable si on se mettait à comparer le continent africain aux autres zones géographiques du monde développé. Par exemple, l'accès à l'électricité en Afrique est égal à environ 30 %, alors que dans les autres régions du monde développé, ce pourcentage varie de 70 % à 90 %. Concernant l'accès aux services d'eau, pour ces zones, il est égal à 80 % et à ceux d'assainissement à 90 %, contre 58 % et 31 % en Afrique (UA, 2009). L'absence d'infrastructures ne concerne pas seulement les infrastructures entre pays mais aussi les centres de transformation des produits agricoles, les routes désertes qui relient les zones de production ainsi que l'accès limité à l'électricité.⁶⁴

❖ **La faible densité de la population :**

La densité de la population en Afrique est inégalement répartie ; elle est faible en Afrique subsaharienne (20 hab/km²) et relativement élevée dans l'ensemble des PVD. Ce bas niveau de la population génère un effet défavorable aux échanges commerciaux : il augmente les coûts unitaires de distribution des produits.⁶⁵

⁶²CESBC, *contraintes et freins au commerce intra africain de bois*, 2007.

⁶³ CESBC, *contraintes et freins au commerce intra africain de bois*, 2007.

⁶⁴SANE, (Malick) : « *Infrastructures, commerce intra africain et développement économique en Afrique* », in Revue interventions économiques, 2017.

⁶⁵ CESBC, *contraintes et freins au commerce intra africain de bois*, 2007.

❖ **Les imperfections des marchés africains :**

Le manque d'informations sur les offres et les demandes des différents pays réduit les échanges intra régionaux en Afrique. Les firmes importatrices africaines ne sont pas assez informées de la présence d'exportateurs africains pouvant satisfaire leurs demandes. Cette carence en informations a pour effet le maintien des relations d'échanges traditionnels (importateurs africains-exportateurs de pays industrialisés) au détriment des échanges intra régionaux.⁶⁶

✚ **Les obstacles économiques :**

❖ **Des structures de production inadéquates :**

En vue de développer les chaînes de valeur régionales, il est impératif de pallier l'insuffisance des capacités productives et les restrictions du côté de l'offre pour une meilleure intensification du commerce intra-africain.

Le monde de la production peut être perçu comme une combinaison logique des processus de production et des procédés. Toutefois, il existe de nombreuses incohérences liées à la structure de production des produits de base des exportateurs africains qui freinent le développement des échanges intra-africains de ces produits. En effet, tenant compte des acteurs et des modalités de distribution des permis d'exploitation ainsi que de la production des produits transformés, peu nombreux sont les pays où le processus de transformation de produits bruts répond à toutes les cohérences techniques et économiques.⁶⁷

❖ **Situation macroéconomique instable :**

Quelque temps auparavant, les pays africains ont connu un déclin des exportations et des résultats économiques globaux dû essentiellement aux gros déficits budgétaires et aux fortes inflations régionales. La gouvernance, le cadre juridique et réglementaire, l'infrastructure et les ressources connaissent aussi une mauvaise gestion par rapport aux autres régions en développement. Ces problèmes, subordonnés aux nombreuses perturbations des politiques économiques, ont augmenté les coûts de gestion des entreprises africaines.⁶⁸

⁶⁶ CESBC, *contraintes et freins au commerce intra africain de bois*, 2007.

⁶⁷ Nations Unies, *Le développement économique en Afrique*, Rapport 2019.

⁶⁸ SANJEEV, (Gupta) et YONGZHENG (Yang) : « *Les freins au commerce en Afrique* », in revue Finances et Développement (FMI), n°4, Décembre, 2006.

Les obstacles sociaux et politico-institutionnels :

❖ Difficultés d'intégration internes :

La stagnation au stade embryonnaire du commerce intra-africain va au-delà du fait que de nombreux pays ne soient pas encore assez intégrés. L'insécurité, la non continuité et le manque d'assurance politique sont aussi des obstacles freinant le développement et la promotion des programmes de coopération économique et des échanges interrégionaux.⁶⁹

❖ La faiblesse des relations d'échange culturel :

Au-delà des différences culturelles, la fragilité des relations commerciales entre les pays africains découle aussi du manque de combinaison des valeurs culturelles qu'ils ont en commun. Une telle action est primordiale pour une parfaite compréhension et information sur l'ensemble des communautés africaines, car la connaissance de la culture est capitale dans la communication entre les États et les peuples.

En réalité, le manque de volonté politique individuelle et collective pour le développement des relations culturelles entre les pays africains demeure la cause principale de cette marginalisation de la culture. Les divergences politiques et stratégiques ne font qu'empirer une telle situation.⁷⁰

Les obstacles techniques :

Au cours de ces vingt dernières années, les barrières techniques se sont multipliées dans le but de régulariser ces normes. Par ailleurs, l'Accord de l'OMC entré en vigueur en 1995, comprenant 164 pays membres en 2019 dont plusieurs pays africains, exige des mesures sanitaires et phytosanitaires qui freinent jusqu'à présent, l'évolution du commerce africain et en particulier, son commerce intra régional. Par exemple, les marchandises doivent être importées des zones exemptes de maladies et doivent être inspectées avant d'être exportées.⁷¹

⁶⁹ CESBC, *contraintes et freins au commerce intra africain de bois*, 2007.

⁷⁰ CESBC, *contraintes et freins au commerce intra africain de bois*, 2007

⁷¹ GUMISAI, (Mutume) : « *De nouveaux obstacles au commerce de l'Afrique* », in Afrique Renouveau, Janvier, 2006.

Section 2 : Analyse des importations des pays francophones CEMAC + UEMOA

Après une faible croissance qui a duré environ deux décennies, les économies africaines francophones, généralement comme d'autres économies africaines, ont repris le chemin de la croissance au milieu des années 1990. L'amélioration du climat des affaires, la baisse des conflits armés et les réformes structurelles constituent les principaux facteurs internes qui ont permis l'accélération de la croissance économique des pays africains. Pendant ce temps, deux groupements économiques se sont formés dont la CEMAC et l'UEMOA afin de favoriser l'intégration et les échanges commerciaux entre leurs pays membres.

Dans l'ensemble des huit pays de l'UEMOA, la croissance économique a été robuste ces dernières années (2010-2020), tandis que la CEMAC semble être le bloc communautaire le moins intégré sur le plan commercial.⁷²

2.1 Les importations en provenance des autres pays africains dont la part des pays CEMAC et UEMOA

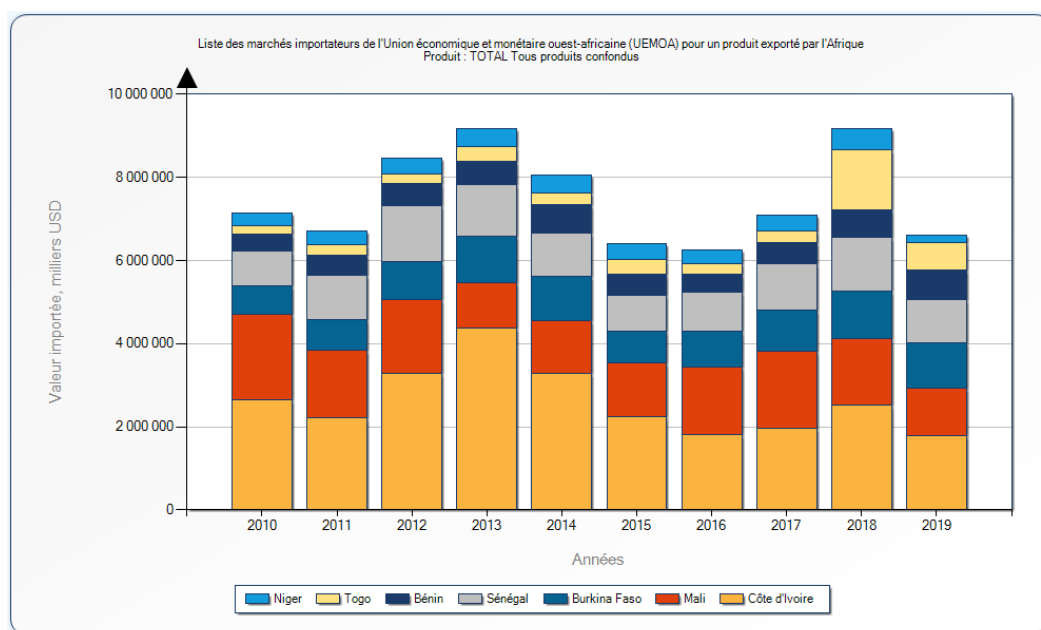
2.1.1 Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) :

- **Les importations de l'UEMOA en provenance des autres pays africains :**

Caractérisée par des économies de plus en plus intégrées aux activités économiques mondiales, l'UEMOA n'a pas été épargnée par les mutations de l'environnement économique international. En effet, les pays de l'UEMOA ont enregistré cette dernière décennie des changements notables au niveau de la structure de leurs échanges extérieurs.

⁷² BANGUI, (Thierry) : *La mal gouvernance en Afrique centrale : Malédiction des ressources naturelles ou déficit de leadership ?*, édition L'Harmattan, 2015, p35.

Figure n°II.7 : Les importations intra africaines de l'UEMOA



Source : <https://www.trademap.org/Index.aspx?lang=fr>, consulté le 20/05/2020 à 17h00.

Commentaire : le graphique ci-dessus, retraçant l'évolution du volume des importations dans les pays de l'UEMOA, met en exergue l'instabilité des taux d'importation enregistrés au cours de ces dix dernières années (2010-2020).

Les importations totales en dollars des pays de l'UEMOA se sont établies à 6 796 796 dollars en 2011, en réduction de 6% par rapport au niveau enregistré un an auparavant.

En 2013, les importations de biens et services dans l'UEMOA se sont élevées à 9 264 006 dollars, en hausse de 26% par rapport à leur niveau de 2011. Cette progression des achats à l'extérieur des pays de l'UEMOA est essentiellement en rapport avec le besoin de se prémunir en produits alimentaires et en biens d'équipement.

En revanche, la progression du volume des importations a fléchi d'environ 31% au cours de la période 2013-2016 avec les montants respectifs de 9 264 006 et 6 365 892 dollars.

Le volume des importations a poursuivi sa tendance haussière, entamée en 2011, ressortant à 9 251 236 dollars en 2018, soit une augmentation de 32% par rapport à 2016.

Le total des importations de l'Union a enregistré une diminution remarquable de 28% l'année dernière.

- **La contribution des pays aux importations de biens de l'UEMOA :**

Tableau n°II.3 : Les importations de l'UEMOA par pays membres

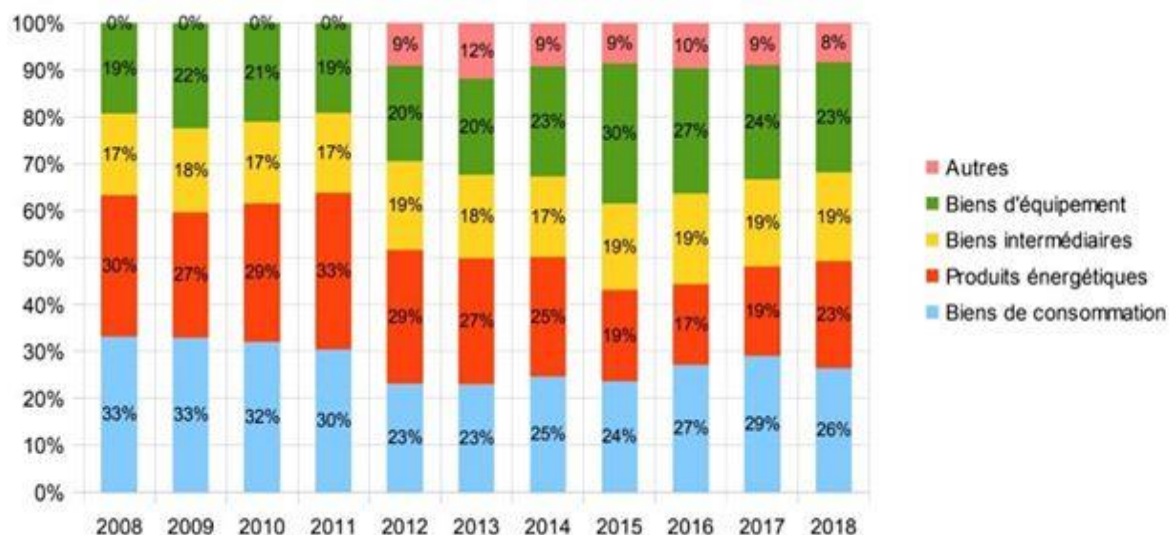
| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------------------------|------------|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Bénin | 8,6 | 9,4 | 8,5 | 8,1 | 7,3 | 8,8 | 10,6 | 8,1 | 9,1 | 10,2 | 9,2 |
| Burkina | 8,4 | 9,8 | 8,6 | 10,2 | 11,8 | 13,4 | 10,6 | 10 | 12,2 | 13 | 12,3 |
| Côte d'Ivoire | 33,3 | 33,6 | 34 | 28,4 | 35,6 | 32,3 | 34,7 | 35,5 | 30,5 | 29,6 | 29,9 |
| Guinée-Bissau | 0,6 | 0,8 | 0,6 | 0,7 | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,5 | 0,6 | 0,7 | 0,6 |
| Mali | 13,1 | 11 | 13,2 | 12,5 | 11,4 | 11,7 | 11,6 | 13 | 14,2 | 13 | 12,9 |
| Niger | 5 | 7,1 | 8,7 | 7,1 | 5,6 | 5,3 | 6,5 | 8,3 | 7,1 | 5,8 | 7,4 |
| Sénégal | 25,5 | 20 | 18,2 | 22 | 21,3 | 20,4 | 19,6 | 18,5 | 19,8 | 22,3 | 22,7 |
| Togo | 5,5 | 8,4 | 8,2 | 11 | 6,6 | 7,7 | 5,9 | 6,1 | 6,5 | 5,4 | 5 |
| TOTAL | 100 | 100,1 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| IMPORTATION CAF UEMOA | | | | | | | | | | | |

Source : BCEAO, Rapport économique sur le commerce extérieur de l'UEMOA, 2018.

Commentaire : L'analyse des proportions des importations par pays fait ressortir une remarquable prédominance de la Côte d'Ivoire, qui représente 29,9% des ventes extérieures de l'Union en 2018 contre 29,6% en 2017, suivie du Sénégal (22,7% contre 22,3%), du Mali (12,9% contre 13,0%) et du Burkina Faso (12,3% contre 13,0%). Concernant la contribution à la croissance par pays, les principaux contributeurs à la progression des achats de produits étrangers sont la Côte d'Ivoire (+4,4%), le Sénégal (+3,3%), le Niger (+2,5%), le Mali (+1,6%) et le Burkina (+1,0%). Tandis que le Bénin et le Togo, leurs parts contributives sont respectivement de 0,2% et de 0,3%. S'agissant de la Guinée-Bissau, sa contribution à la hausse des importations est relativement nulle.

• **Structure des importations de biens de l'UEMOA :**

Figure n°II.8 : Les importations de l'UEMOA par groupe de produits



Source : BCEAO, *Rapport économique sur le commerce extérieur de l'UEMOA*, 2018.

Commentaire : Rapportés aux importations totales de biens en 2018, les achats extérieurs de l'Union sont composés principalement de :

- Biens de consommation (26,4%) : produits alimentaires.
- Biens d'équipement (23,5%) : machines et appareils mécaniques, machines et appareils électriques et matériels de transport.
- Produits énergétiques (22,8%) : produits pétroliers.
- Biens intermédiaires (19,0%) : matériaux de construction et produits chimiques.

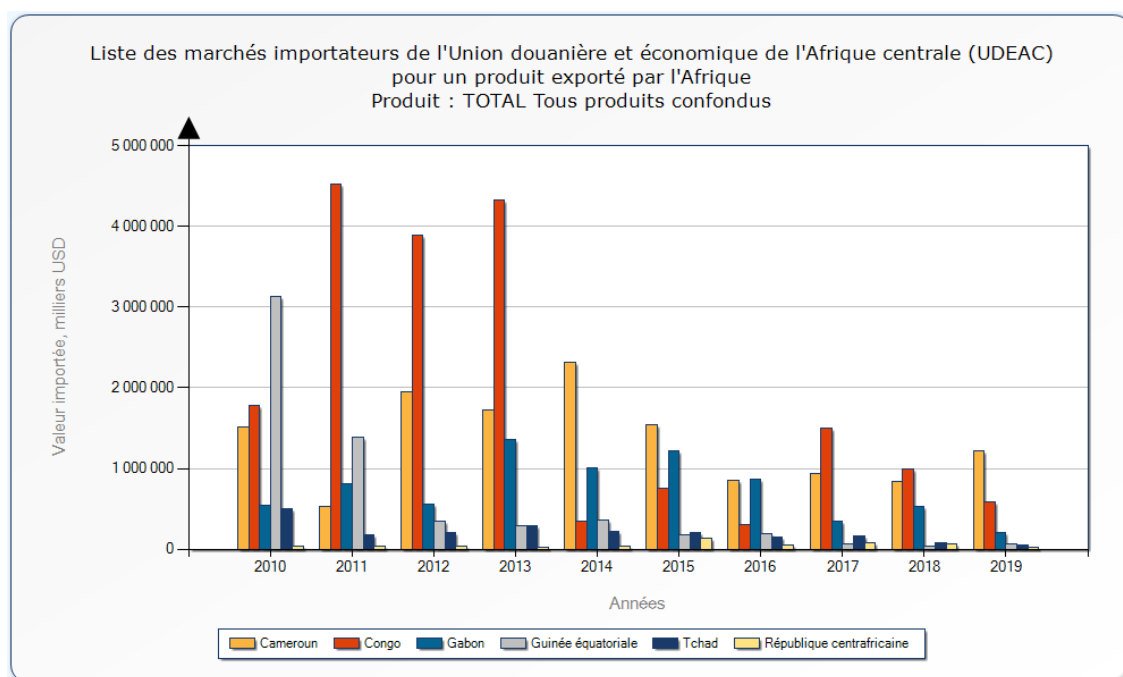
2.1.2 Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) :

- **Les importations de la CEMAC en provenance des autres pays africains :**

Après le lancement officiel des activités de la CEMAC le 25 juin 1999 en Guinée Équatoriale, la construction d'un marché commun compétitif et concurrentiel constituait l'objectif majeur des États membres de la CEMAC, afin de se munir d'une meilleure capacité d'insertion dans l'économie mondiale de création de richesse⁷³. Ci-dessous sont représentées les importations intra-africaines de la CEMAC.

⁷³ <https://medias241.com/gabon/energie-la-guinee-equatoriale-va-fournir-le-gabon-en-electricite/#:~:text=D%C3%A8s%20le%20lancement%20officiel%20des,une%20meilleure%20capacit%C3%A9%20de%20cr%C3%A9ation>, consulté le 20/06/2020 à 17h00.

Figure n°II.9 : Les importations intra africaines de la CEMAC



Source :

https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS_Graph.aspx?nvpm=2%7c%7c9%7c%7c7%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c1%7c2%7c1%7c3%7c1%7c1%7c2, consulté le 10/05/2020 à 14h00.

Commentaire : Le graphique ci-dessus, qui retrace l'évolution des importations dans les pays de la CEMAC en provenance des autres pays africains ; montre trois principales phases marquées par des mutations importantes du volume des acquisitions de cette communauté.

De 2010 à 2012, les importations de biens et services se sont légèrement repliées d'un taux de 3.59% ; cette période est marquée par une stabilité de la demande interne, du climat des affaires et de l'environnement économique.

En 2013, les acquisitions de la CEMAC ont enregistré une hausse de 12.87% pour marquer leur plus haut niveau de 8005331 dollars contre 6974536 dollars un an plus tôt. Cette évolution est en ligne avec la vigueur de la demande interne dans un contexte de croissance économique des pays de la communauté.

À partir de 2013, le volume des importations a affiché la plus forte baisse ; passant de 800331 dollars en 2013 à 2 152 790 dollars l'année dernière, soit une diminution d'environ 73.10%.

Par ailleurs, l'analyse des parts des importations par pays fait ressortir une légère accentuation de la prédominance de la Guinée équatoriale en 2010, du Congo et du Cameroun depuis 2012.

- **La contribution des pays aux importations de biens de la CEMAC :**

Tableau n°II.4 : Les parts contributives des pays membres aux importations de la CEMAC

| Pays | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Cameroun | 20,2% | 7,1% | 27,9% | 23,5% | 53,5% | 46,5% | 52,8% | 28,5% | 44,3% |
| Congo | 23,8% | 60,6% | 55,8% | 59,2% | 8,1% | 14,7% | 18,7% | 51,5% | 35,9% |
| Gabon | 7,3% | 10,8% | 7,9% | 9,3% | 23,5% | 24,4% | 12,7% | 10,6% | 8,8% |
| Tchad | 6,6% | 2,4% | 2,9% | 3,9% | 5,1% | 5,9% | 8,9% | 5,2% | 4,9% |
| République centrafricaine | 0,5% | 0,5% | 0,6% | 0,2% | 1,0% | 4,3% | 3,1% | 2,3% | 4,5% |
| Guinée équatoriale | 41,6% | 18,6% | 4,9% | 3,9% | 8,8% | 4,2% | 3,8% | 1,9% | 1,6% |
| Total importations dollars USD | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de :

https://www.trademap.org/Country_SelProduct_TS.aspx?nvpm=2%7c%7c9%7c%7c%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c1%7c2%7c1%7c3%7c1%7c1%7c1, consulté le 25/04/2020 à 18h00.

Commentaire : L'activité économique au Congo est demeurée vigoureuse durant la période 2010-2013 et a occupé la place du plus grand pays importateur au sein de la CEMAC en atteignant un taux de contribution de 60,6% en 2011. La Guinée équatoriale a également enregistré le plus grand taux d'importation soit 41,6% en 2010. Les pays restants ont poursuivi une évolution baissière durant cette période à l'exception du Cameroun qui a remporté le premier rang entre 2014 et 2016 avec les taux respectifs de 53,5%, 46,5% et 52,8%. En 2017, le Congo reprend sa place avec un taux évolutif de 51,5% et le Cameroun a reculé de 24,3% pour ressortir à 44,3% en 2018.

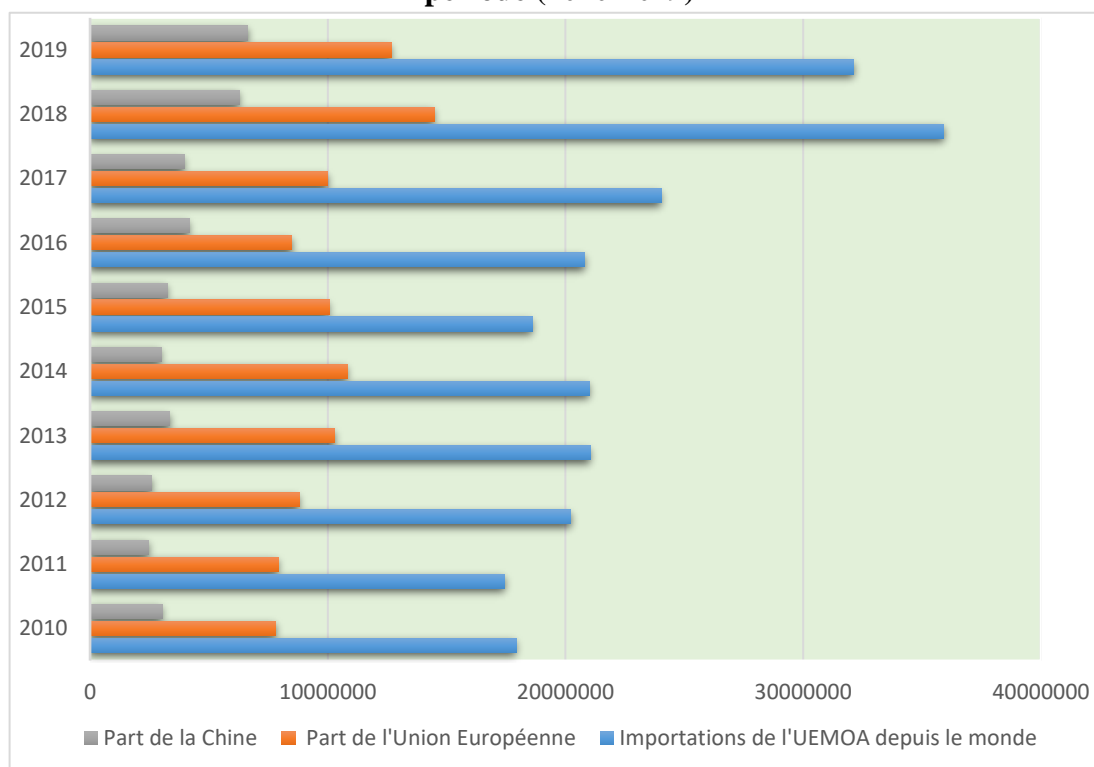
2.2 Les importations de l'UEMOA et de la CEMAC en provenance du reste du monde

2.2.1 Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) :

- **Les importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde :**

Dans un contexte mondial marqué ces dernières années par une succession de chocs notamment l'instabilité des marchés financiers et la forte volatilité des cours des matières premières, les pays francophones de l'UEMOA ont été fortement touchés et ont eu recours aux sociétés occidentales afin de se munir de biens de première nécessité. Le graphe ci-dessous nous indique les importations totales de l'UEMOA et les parts de l'UE et de la Chine dans ces dites importations.

Figure n°II.10 : Les importations extra africaines de l'UEMOA en valeur USD période (2010-2019)



Source : Figure élaborée par nos soins à partir de :

https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm=2%7c%7c36%7c%7c%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c1%7c2%7c1%7c4%7c1%7c1%7c1, consulté le 28/04/2020 à 11h00.

Commentaire : Le total des importations de l'Union s'est limité à 32131780 dollars en 2019, contre 35923571 dollars en 2018 représentant la valeur la plus élevée de ces 9 dernières années (2010-2019). En revanche, cette période a connu une légère fluctuation du taux d'importation en gardant à la tête des importations l'UE comme principal fournisseur. La part de ce dernier

reste dominante de 2010 à 2019 par rapport à celle de la Chine atteignant sa valeur maximale de 6638715 dollars en 2019.

- **Répartition géographique des importations de l'UEMOA entre 2008 et 2018 :**

Tableau n°II.5 : Les importations de l'UEMOA par zone géographique (en%)

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------|------|------|------|-------|------|------|------|------|------|------|------|
| EUROPE | 40,5 | 40,8 | 40,8 | 43,3 | 41,2 | 40,7 | 39,1 | 40,9 | 40,5 | 42,5 | 41,4 |
| AFRIQUE | 20,9 | 18,2 | 18,7 | 15,5 | 19,1 | 19,4 | 18,1 | 14,2 | 12,7 | 12,6 | 15,2 |
| AMERIQUE | 9,9 | 9,5 | 9,8 | 9,8 | 11,1 | 9 | 11,4 | 7,7 | 8,2 | 6,7 | 6,9 |
| ASIE | 26,1 | 28 | 27,8 | 26,90 | 27,1 | 29,6 | 29,5 | 35,3 | 37,3 | 37,1 | 35,7 |
| OCEANIE | 2,6 | 3,5 | 2,9 | 4,5 | 1,5 | 1,3 | 1,9 | 1,9 | 1,3 | 1,1 | 0,8 |
| TOTAL IMPORT FOB | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : BCEAO, *Rapport économique sur le commerce extérieur de l'UEMOA*, 2018.

Commentaire : Le tableau ci-dessus montre que L'Europe, l'Union Européenne, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique sont les principales sources d'approvisionnement des pays de l'UEMOA. L'Europe est restée à la tête des pays fournisseurs de l'UEMOA avec une proportion estimée à 41,4% dans le total des importations en 2018 contre 42,5% en 2017, en recul de 1,1 %. La plupart des achats de l'UEMOA sont effectués dans la Zone euro (30,2%), particulièrement en France qui concentre 13,1% du total des importations de la Zone.

La part des acquisitions de l'UEMOA en provenance de l'Asie s'est établie à 35,7% en 2018, en recul de 1,4 % par rapport à la part enregistrée en 2017. Les achats de l'UEMOA en provenance de ce continent proviennent essentiellement de la Chine qui est devenue depuis 2016, le premier fournisseur des pays de l'UEMOA. Les acquisitions de cette dernière en provenance du continent africain sont ressorties en hausse de 2,4% en 2018 (15,0%) par rapport aux réalisations de 2017 (12,6%).

- **Les principaux fournisseurs de l'UEMOA :**

Tableau n°II.6 : Principaux produits importés par les pays de l'UEMOA

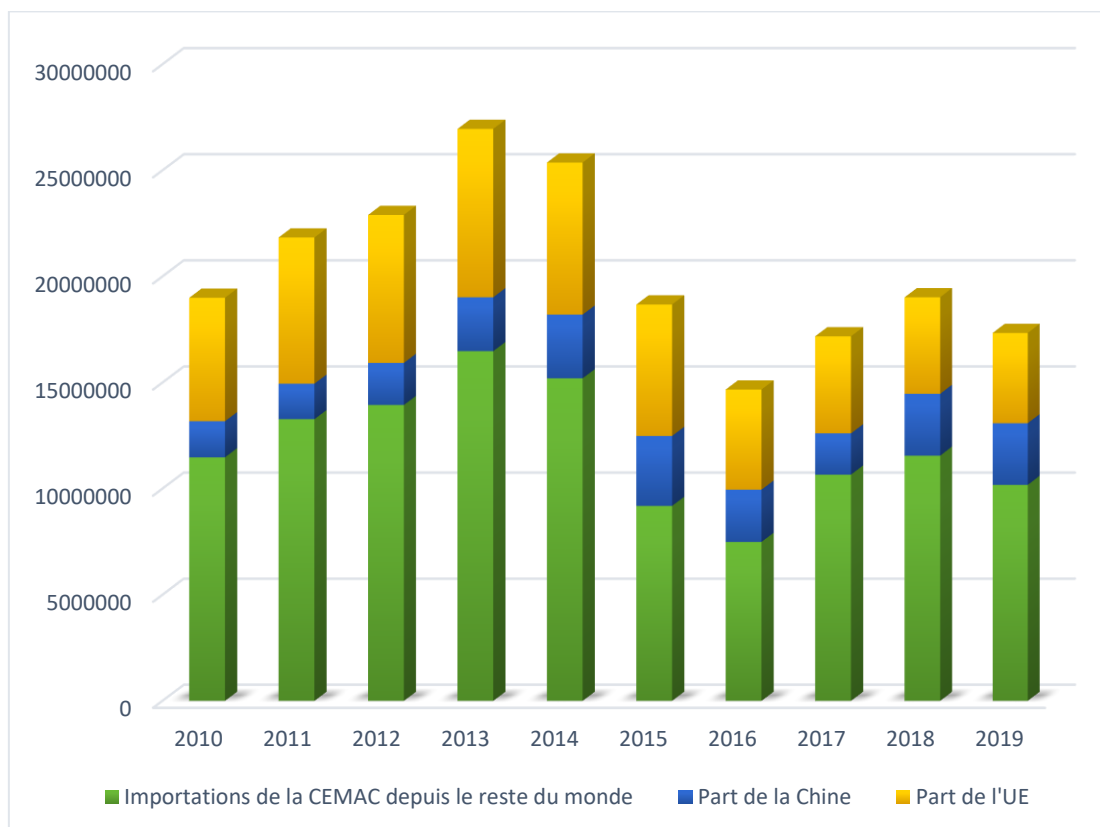
| Principaux produits | Principaux fournisseurs |
|--|--|
| Produits alimentaires dont : | |
| Riz | Thaïlande, Inde, Pakistan, Brésil |
| Blé | France, Russie, Canada |
| Autres céréales (maïs, haricot, sorgho ...) | France, Nigéria |
| Lait et produits laitiers | France, Pays-Bas, Irlande, Brésil |
| Sucre et sucrerie | France, Brésil |
| Boissons | France, Espagne, Allemagne, Pays-Bas, Portugal, Belgique |
| Produits énergétiques | France, Pays-Bas, Belgique, Espagne, Nigéria, Ghana, USA, Royaume-Uni, Russie |
| Biens intermédiaires | France, Allemagne, Belgique, Italie, Espagne, Pays-Bas, Portugal, Russie, Turquie, USA, Chine, Inde, Japon, Nigéria, Ghana, Maroc, Émirats Arabes Unis |
| Biens d'équipement | France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, Turquie, Afrique du Sud, Maroc, États-Unis, Chine, Japon, Inde, Émirats Arabes Unis |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de : BCEAO, *Rapport économique sur le commerce extérieur de l'UEMOA*, 2018.

2.2.2 Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) :

- Les importations de la CEMAC en provenance du reste du monde :

Figure n°II.11 : Les importations extra africaines de la CEMAC dont la part de la Chine et l'UE en valeur USD de la période (2010-2019)



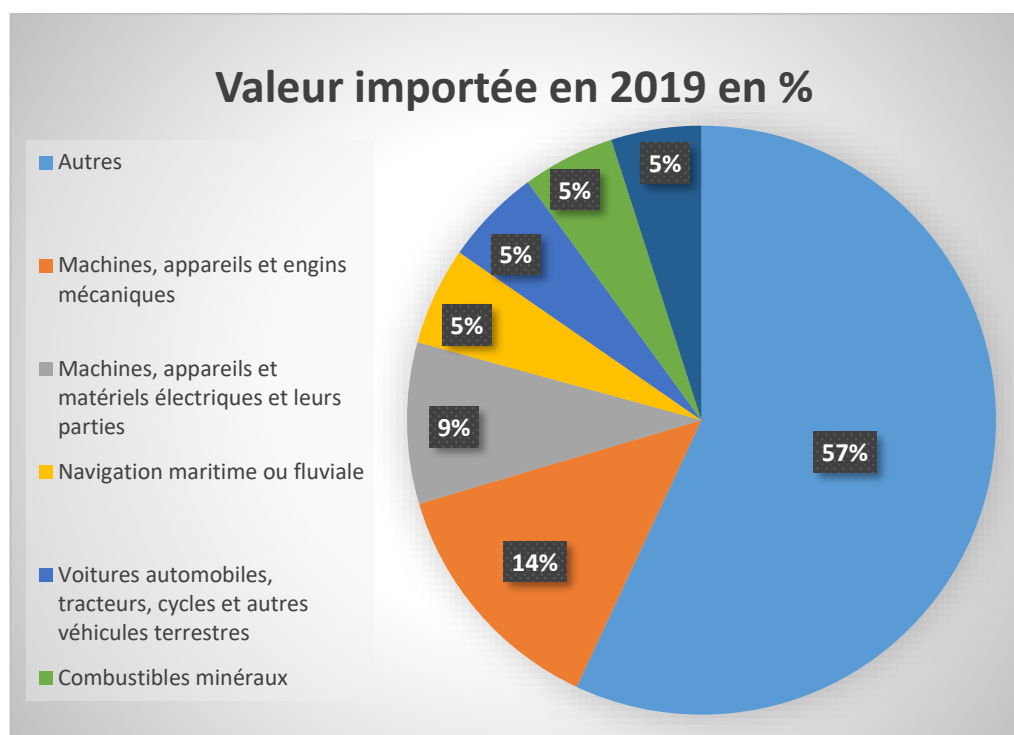
Source : Figure élaborée par nos soins à partir de :

https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm=2%7c%7c9%7c%7c%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c2%7c1%7c2%7c1%7c4%7c1%7c1%7c1, consulté le 29/04/2020 à 9h00.

Commentaire : Globalement, les importations de la CEMAC de 2019 sont restées nettement inférieures à celles des années précédentes en raison de la faible production en Europe et du taux élevé d'inflation dans les pays membres. En revanche, 3 ans en arrière, la CEMAC a enregistré la plus faible valeur d'importation soit 7491252 dollars et ce, après avoir réalisé une valeur maximale en 2013, à savoir 16483151 dollars. La part de l'UE dans les importations de la CEMAC reste élevée par rapport à celle de la Chine depuis 2010 et marque également, une valeur maximale de 7932126 dollars en 2013.

- **Les produits importés par la CEMAC depuis le monde :**

Figure n°II.12 : Les importations de la CEMAC par type de produit en 2019



Source : Figure élaborée par nos soins à partir de :

https://www.trademap.org/Product_SelCountry_TS.aspx?nvpm=2%7c%7c9%7c%7c%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c2%7c1%7c2%7c1%7c1%7c1%7c1%7c1%7c1, consulté le 30/04/2020 à 20h00.

Commentaire : L'examen des principaux produits importés par la CEMAC par groupe en 2019 fait ressortir les résultats suivants :

- « Navigation maritime ou fluviale » : 5%
- « Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres » : 5%
- « Combustibles minéraux » : 5%
- « Céréales » : 5%
- « Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties » : 9%
- « Machines, appareils et engins mécaniques » : 13%
- « Autres » : 57%

- **Répartition géographique des importations de la CEMAC et ses principaux fournisseurs :**

Tableau n°II.7 : Les importations de la CEMAC par zone géographique (en%)

| Fournisseurs | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Chine | 26,39 | 27,37 | 13,95 | 22,36 | 25,13 |
| France | 18,27 | 21,28 | 11,56 | 13,10 | 13,72 |
| Nigéria | 10,33 | 2,51 | 2,70 | 2,42 | 8,23 |
| États-Unis d'Amérique | 7,63 | 8,15 | 3,95 | 4,70 | 6,67 |
| Belgique | 4,06 | 4,40 | 4,26 | 5,31 | 5,67 |
| Inde | 4,34 | 4,56 | 2,43 | 3,19 | 4,07 |
| RDM | 28,98 | 31,72 | 61,16 | 48,91 | 36,51 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de :

https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm=2%7c%7c9%7c%7c%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c2%7c1%7c2%7c1%7c4%7c1%7c1%7c1, consulté le 1/05/2020 à 9h00.

Commentaire : Les achats extérieurs de la CEMAC sont diversifiés et proviennent des quatre coins du monde à savoir l'Asie, L'Europe, l'Afrique et l'Amérique. Le tableau ci-dessus montre que depuis 2015, la Chine demeure le 1^{er} fournisseur de la communauté avec une part de 25,13% en 2019 suivi de la France et du Nigeria avec les taux respectifs de 13,72% et 8,23%.

Section 3 : La Zone franc et les conditions d'accès aux marchés africains

3.1 La Zone franc

Motivée et encouragée par la volonté commune des pays francophones de développer et d'entretenir un cadre institutionnel contribuant à la stabilité financière, la Zone franc présente aujourd'hui un instrument de développement et de solidarité avec plusieurs avantages reconnus.⁷⁴

⁷⁴ Ministère de l'économie des finances et de la relance, *La Zone franc*, 2019.

- **Présentation de la Zone franc :**

Le franc CFA est né le 26 décembre 1945 suite à la ratification de la France des accords de Bretton Woods en procédant à sa première déclaration de parité au FMI. Il signifie "franc des Colonies Françaises d'Afrique".⁷⁵

La zone du franc CFA est constituée de 14 pays de l'Afrique subsaharienne. Chacun appartient à l'une des deux unions monétaires de la région. Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo sont membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les six autres pays — le Cameroun, la République Centrafricaine, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République du Congo et le Tchad — sont membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Figure n°II.13 : Les pays de la Zone franc



Source : Ministère de l'économie des finances et de la relance, *La Zone franc*, 2019.

La même monnaie franc CFA est utilisée par ces deux unions. CFA signifie Communauté Financière Africaine dans l'UEMOA et Coopération Financière en Afrique centrale dans la CEMAC. L'UEMOA et la CEMAC représentent 14 % de la population totale africaine et 12 % du produit intérieur brut du continent.

Mis à part la Guinée-Bissau et de la Guinée équatoriale, tous ces pays étaient des colonies françaises et gardent le français comme langue officielle. La Guinée-Bissau a été sous l'emprise du Portugal dont la langue officielle est aujourd'hui le portugais, tandis que la Guinée

⁷⁵ <https://www.bceao.int/fr/content/histoire-du-franc-cfa?fbclid=IwAR2bvEGy0CB0z7Hblvs0Ts0pJFwouYq6Rko9okFwO1fqDqY89WBwT3XjpHQ>, consulté le 18/08/2020 à 10h00.

équatoriale a été dirigée par l'Espagne. L'espagnol et le français sont désormais, ses deux langues officielles.⁷⁶

Les unions monétaires sont, dans la théorie économique l'avant-dernière étape d'une intégration économique complète. Cette dernière devrait être précédée de l'établissement d'une zone commerciale préférentielle, d'une zone de libre-échange, d'une union douanière, d'un marché unique et d'une union économique.⁷⁷

Avec l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), la monnaie commune était l'objectif le plus difficile à atteindre à l'horizon 2020. En effet, il est impératif de savoir que le dossier d'une monnaie commune dans la région a été plus d'une fois retardé, en raison d'un début de divergence entre les différents États membre. Ainsi, un débat mérite d'être levé : La ZLECAf peut-elle s'accommoder du franc CFA qui est une survivance du colonialisme dans les pays francophones de l'Afrique ? Seul le temps nous le dira.

3.2 Les conditions d'accès aux marchés africains

Les Accords de l'OMC constituent le fondement juridique du système commercial auquel sont adhérees majoritairement les nations commerçantes mondiales. En outre, la plupart des pays africains sont membres de l'OMC et donc, les conditions d'accès à ces marchés sont censées être déterminées par les règles de l'OMC ; de plus, tous les pays africains sont impliqués dans des ACR (les ACR prévoient essentiellement la réduction des barrières tarifaires en deçà de l'OMC), donc ces derniers se trouvent confrontés à deux types de régime. Autant le premier (OMC) est facile à cerner, autant le second l'est beaucoup moins (prolifération et cumul d'ACR pour un même pays).

Afin de favoriser les échanges intra africains, plusieurs formes d'association entre États ont été mises en place en réalisant, selon les objectifs, soit une simple zone de libre-échange, soit une union douanière, soit une union économique. Parmi ces trois formules, la zone de libre-échange est la moins contraignante du fait qu'elle consiste seulement en la suppression des droits de douane, c'est-à-dire, tout obstacle tarifaire et toute restriction quantitative aux mouvements de marchandises entre les pays membres.⁷⁸

Cependant, d'autres obstacles au commerce africain existent, à savoir les obstacles non tarifaires : il s'agit de tous les autres obstacles mis à l'entrée des marchandises étrangères. Par exemple, des limitations quantitatives. Ce peut être aussi des barrières plus insidieuses, moins visibles : imposition des normes sanitaires spécifiques pour les produits importés (principalement celles qui découlent de l'Accord SPS de l'OMC), ou des normes techniques

⁷⁶https://www.imf.org/external/pubs/ft/fabric/fra/backgrnd.htm?fbclid=IwAR3j6c7x3vZKa011xu4H_bK_JuDH_DH69_-GZ5y6dFqVmfyaBGWEXFXwilHU, consulté le 18/08/2020 à 13h13.

⁷⁷ LOPES, (Carlos) : « *Le temps nous dira si la monnaie commune en Afrique de l'Ouest est une chimère* », in *Le Monde Afrique*, Juillet, 2019, sp.

⁷⁸<https://www.universalis.fr/encyclopedie/zone-de-libre-echange/>, consulté le 15/08/2020 à 19h05.

(Accord OTC). De plus, des formalités administratives complexes et coûteuses peuvent être imposées et qui sont en défaveur des importations.⁷⁹

Les OTC et les SPS sont des contraintes aux échanges commerciaux des pays membres de l'OMC et constituent les principales conditions d'accès aux marchés africains qui sont majoritairement, membres de l'OMC.

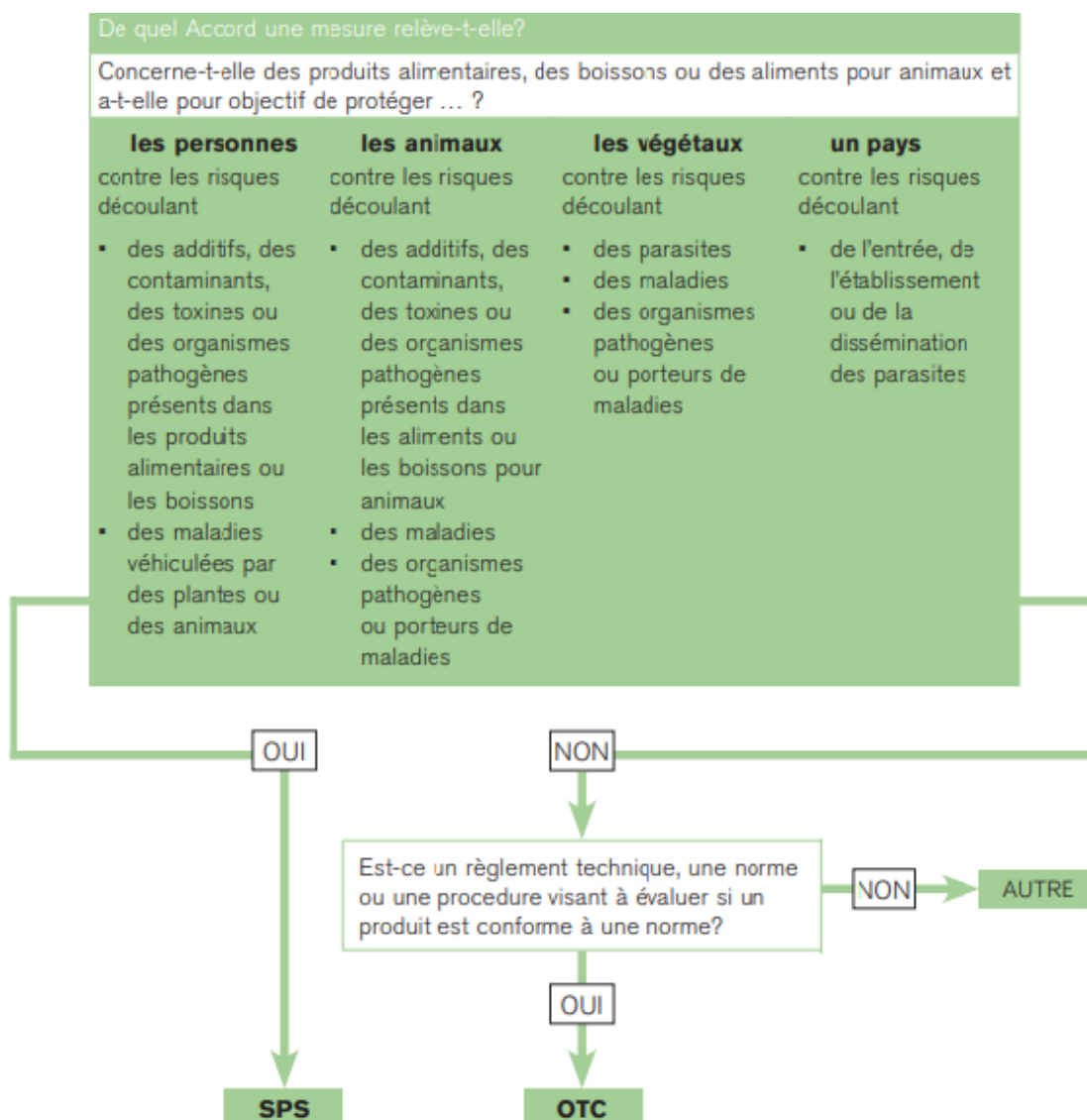
Tableau n°II.8 : Les mesures SPS et les mesures OTC

| Les mesures SPS concernent habituellement: | Les mesures OTC concernent habituellement: |
|--|---|
| Les additifs présents dans les produits alimentaires ou les boissons | L'étiquetage des produits alimentaires, des boissons et des médicaments |
| Les contaminants présents dans les produits alimentaires ou les boissons | Les prescriptions relatives au calibrage et à la qualité des produits alimentaires |
| Les substances toxiques présentes dans les produits alimentaires ou les boissons | Les prescriptions en matière d'emballage des produits alimentaires |
| Les résidus de produits vétérinaires ou de pesticides présents dans les produits alimentaires ou les boissons | L'emballage et l'étiquetage des produits chimiques dangereux et des substances toxiques |
| Les méthodes de traitement ayant des conséquences sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires | Les règlements concernant les appareils électriques |
| Les prescriptions en matière d'étiquetage directement liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires | Les règlements concernant les téléphones sans fil, les équipements radio, etc. |
| La certification: sécurité sanitaire des produits alimentaires, santé des animaux ou préservation des végétaux | L'étiquetage des textiles et des vêtements |
| La quarantaine phyto ou zoo-sanitaire | L'essai des véhicules et des accessoires |
| Les autres prescriptions sanitaires applicables aux importations (par exemple, palettes importées utilisées pour le transport des animaux) | Les règlements concernant les bateaux et leur équipement |
| Les déclarations selon lesquelles des zones sont exemptes de parasites ou de maladies | Les règlements sur la sécurité des jouets |
| La lutte contre la dissémination de maladies ou de parasites | Etc. |
| Etc. | |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de : Organisation Mondiale du Commerce, *La série des accords de l'OMC : mesures sanitaires et phytosanitaires*, 2010.

⁷⁹ [http://ses.webclass.fr/notion/barrieres-tarifaires-non-tarifaires#:~:text=Ces%20barri%C3%A8res%20concernent%20les%20C3%A9changes,barri%C3%A8res%20\(normes%20par%20exemple\)](http://ses.webclass.fr/notion/barrieres-tarifaires-non-tarifaires#:~:text=Ces%20barri%C3%A8res%20concernent%20les%20C3%A9changes,barri%C3%A8res%20(normes%20par%20exemple)), consulté le 15/08/2020 à 20h00.

Figure n°II.14 : Accord OTC ou SPS ?



Source : Organisation Mondiale du Commerce, *La série des accords de l'OMC : mesures sanitaires et phytosanitaires*, 2010.

Tableau n°II.9 : Exemples sur des mesures SPS et des mesures OTC

| Exemples | | |
|----------------|---|-----|
| Engrais | Règlement sur les résidus d'engrais autorisés dans les aliments destinés à la consommation humaine et animale | SPS |
| | Spécifications visant à assurer que les engrais sont efficaces | OTC |
| | Spécifications visant à protéger les agriculteurs contre les dommages pouvant résulter de la manipulation des engrais | OTC |

| | | |
|--|---|-----|
| Étiquetage des produits alimentaires | Règlement sur l'innocuité des produits alimentaires: avertissements sanitaires, utilisation, dosage | SPS |
| | Règlement sur la taille, la construction/structure, la sûreté de manutention | OTC |
| Fruits | Règlement sur le traitement des fruits importés pour éviter la dissémination des parasites | SPS |
| | Règlement sur la qualité, le classement par qualité et l'étiquetage des fruits importés | OTC |
| Eaux en bouteille: spécifications concernant les bouteilles | Matières pouvant être utilisées parce qu'elles sont sans risque pour la santé des personnes | SPS |
| | Prescriptions: pas de résidus de désinfectants, de sorte que l'eau ne soit pas contaminée | OTC |
| | Tailles autorisées pour assurer des volumes standards | OTC |
| | Formes autorisées pour permettre l'empilage et l'exposition | OTC |
| Paquets de cigarettes | Mise en garde concernant les risques pour la santé publique: «Fumer nuit gravement à votre santé»: l'objectif de l'étiquetage est la santé mais il ne s'agit pas d'aliments, donc ce n'est pas une mesure SPS | OTC |

Source : élaboré par nos soins à partir de : Organisation Mondiale du Commerce, *La série des accords de l'OMC : mesures sanitaires et phytosanitaires*, 2010.

- **Principaux constats :**

- ❖ La part du commerce intra-africain dans le commerce mondial a sensiblement baissé au cours de la dernière décennie. En effet, sa progression s'est accompagnée d'une remarquable diminution de sa part dans le total du commerce africain.
- ❖ Les importations africaines sont axées sur une dizaine de produits, principalement : les produits chimiques, les équipements, les machines, les instruments et appareils scientifiques, les produits pharmaceutiques ainsi que les denrées alimentaires. En revanche, les exportations africaines sont dominées par les produits de base dont les hydrocarbures.
- ❖ Le commerce intra-africain est caractérisé par un potentiel inexploité dans de nombreuses catégories de produits, en particulier : les produits alimentaires et agricoles. L'Afrique possède 27 % environ des terres arables du monde qui pourraient être exploitées pour accroître la production agricole, et pourtant de nombreux pays africains importent des produits alimentaires et agricoles en provenance d'autres continents.
- ❖ Les blocs économiques régionaux ou communautés régionales, tendent généralement à réaliser des parts importantes de leurs échanges commerciaux sur le continent africain et contribuent pleinement à sa croissance économique.
- ❖ L'importance du commerce intra-africain varie sensiblement selon les pays. Bien que la part des échanges intra-africains dans le commerce africain total soit relativement faible, elle est très élevée pour un certain nombre de pays.

Conclusion du chapitre :

Le chapitre II, dédié à « L'analyse du commerce africain et aux profils des importations des pays francophones », a démontré que malgré la marginalisation, l'incompétence et la multitude de contraintes entravant l'activité commerciale du géant africain, celui-ci n'a pas tiré son épingle du jeu dans le commerce mondial, et continue d'être plus ambitieux et plus déterminé, en portant plus d'intérêts aux échanges intra africains.

La section 1 de ce chapitre a indiqué qu'en matière de commerce intra africain, l'Afrique dispose d'une réelle marge de progression, et qu'en dépit de la présence de huit communautés économiques régionales, le commerce intra continental est évalué à 15 % du total des échanges, contre 67 % en Europe et 61 % en Asie. De plus, cette section a montré que traditionnellement, les échanges commerciaux de l'Afrique ont souvent tendance à être axés sur les exportations des produits bruts, vers d'autres continents plutôt que vers des destinations voisines.

Sa section 2 a montré que les importations des pays francophones de l'Afrique reposent essentiellement sur les produits manufacturés, produits pharmaceutiques et produits agricoles. La majeure partie des flux d'échanges de l'UEMOA et de la CEMAC se fait avec l'UE et la Chine plutôt qu'avec les pays africains.

La section 3 de ce chapitre montre qu'il existe de nombreuses conditions d'accès qui ralentissent le commerce intra africain. Ces dernières sont dictées par les règles de l'OMC (OTC, SPS), et représentent des contraintes pouvant entraver la bonne mise en œuvre de la ZLECAf et les échanges entre ses États membres.

Pour conclure, nous tenons à souligner que le continent africain dispose de grands avantages en termes d'opportunités d'échanges et d'investissements, c'est d'ailleurs ce que nous allons essayer de développer dans le prochain chapitre, et dans lequel nous analyserons le commerce extérieur algérien, en le confrontant aux résultats tirés de ce présent chapitre.

**Chapitre III : Opportunités et
contraintes des marchés de l'Afrique
francophone pour les exportations
algériennes**

Chapitre III : Opportunités et contraintes des marchés de l’Afrique francophone pour les exportations algériennes

Introduction du chapitre :

Si la ZLECAf retient toute notre attention, c’est parce qu’aujourd’hui, elle est un peu comme une maison avec les murs extérieurs mais sans les cloisons ni la décoration intérieure. Il reste, en effet, plusieurs points à négocier pour lui permettre de jouer son rôle de stimulateur des économies.⁸⁰

Dans ce troisième et dernier chapitre de notre mémoire, nous avons tenté d’établir une analyse sur les opportunités et les contraintes des marchés de l’Afrique francophone sur les exportations algériennes, afin d’en tirer les répercussions positives mais également négatives.

Après une présentation du commerce extérieur de l’Algérie, de l’état des lieux général de son économie (annexe n°III.1) et de la SNE 2020-2024, nous procéderons aux résultats de notre recherche.

Section 1 : Tendances du commerce extérieur algérien en chiffres

Depuis longtemps, les hydrocarbures constituent la pierre angulaire de l’économie algérienne, mais au cours de ces dernières années, la fiscalité pétrolière a nettement reculé en générant des déficits budgétaires. En conséquence, l’Algérie a décidé de mettre en place des dispositifs et des mesures afin d’intensifier les initiatives de diversification, améliorer le climat des affaires et appuyer les entreprises exportatrices dans leur démarche de conquête des marchés étrangers.⁸¹

1.1 Évolution du commerce extérieur (2010-2019)

Le commerce extérieur constitue l’un des principaux piliers de développement économique en Algérie ; il occupe une place prépondérante dans le secteur économique. En d’autres termes, c’est un élément clé de la réalisation des plans de développement dans les domaines de l’investissement, de la production et de la consommation. Afin d’avoir une idée plus claire sur le commerce extérieur en Algérie, voici quelques chiffres récents dans le tableau ci-après.

80

⁸¹Ambassade de Suisse à Alger, *Rapport économique Algérie*, Rapport 2017.

Tableau n°III.1 : Évolution du commerce extérieur de l'Algérie en dollar US (2010-2020)

| | Importations | Exportations | Balance commerciale |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------|
| 2010 | 40 999 891 | 57 050 974 | 16 051 083 |
| 2011 | 47 219 730 | 73 436 306 | 26 216 576 |
| 2012 | 50 369 391 | 71 865 749 | 21 496 358 |
| 2013 | 54 909 973 | 65 998 138 | 11 088 165 |
| 2014 | 58 618 080 | 60 387 689 | 1 769 609 |
| 2015 | 51 803 071 | 34 795 951 | -17 007 120 |
| 2016 | 47 090 684 | 29 992 101 | -17 098 583 |
| 2017 | 46 053 016 | 35 191 117 | -10 861 899 |
| 2018 | 46 330 21 | 41 797 32 | -4 532,89 |
| 2019* | 41 934 12 | 35 823 54 | -6 110,57 |
| Deux premiers mois 2020 | 6 130 | 4 900 | -1 230 |

(*) Résultats provisoires

Source : Tableau construit par nos soins à partir de :

Ministère des finances : direction générale des douanes, *Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie*, Rapport 2019.

Commentaire : En prenant en considération d'abord l'intervalle de 2010 jusqu'à 2014, on constate que l'économie algérienne est dominée par des exportations relativement importantes par rapport aux importations.

Entre 2011 et 2014, l'évolution du commerce extérieur s'est caractérisée par une diminution significative de la balance commerciale, cela en raison de la baisse des exportations malgré l'évolution continue des importations. L'excédent le plus important durant cette période a été enregistré en 2011 avec un montant de 26 216 576 dollars US, alors qu'en 2014, la balance commerciale s'était réduite à une valeur minimale de 1 769 609 dollars US.

À partir de 2015, une chute simultanée des exportations et des importations affecte lourdement la balance commerciale, qui enregistre tout au long de cette période, un déficit marquant en 2016 avec une valeur de 17 098 583 dollars US, ceci en résultat de la chute du cours du pétrole qui constitue avec le gaz, les deux principales ressources en devises du pays.

Le commerce extérieur algérien a enregistré au cours des deux premiers mois de l'année 2020 un volume global des importations de 6 130 dollars US, et un volume global des exportations de 4 900 dollars US, cela s'est traduit par un déficit de la balance commerciale avec une valeur de 1 230 dollars US.

1.2 Structure des échanges extérieurs (2018-2019)

1.2.1 Importations :

La répartition des importations par groupe de produits, comme le montre le tableau ci-dessous indique un repli de 9,49 % durant l'année 2019 par rapport à l'année 2018, en passant de 46,33 milliards USD à 41,93 milliards USD. Leur répartition par Groupe d'Utilisation fait ressortir ce qui suit :

Des baisses de l'ordre de 19,92 %, 18,96 %, 6,09 %, 5,85 % et de 4,52 % respectivement pour les biens d'équipements industriels, les biens d'équipements agricoles, les demi-produits, biens alimentaires et les biens de consommation non alimentaires.

Des hausses de l'ordre de 33,22 % et de 5,89 %, concernent respectivement les groupes « énergie et lubrifiants » et « produits bruts ».

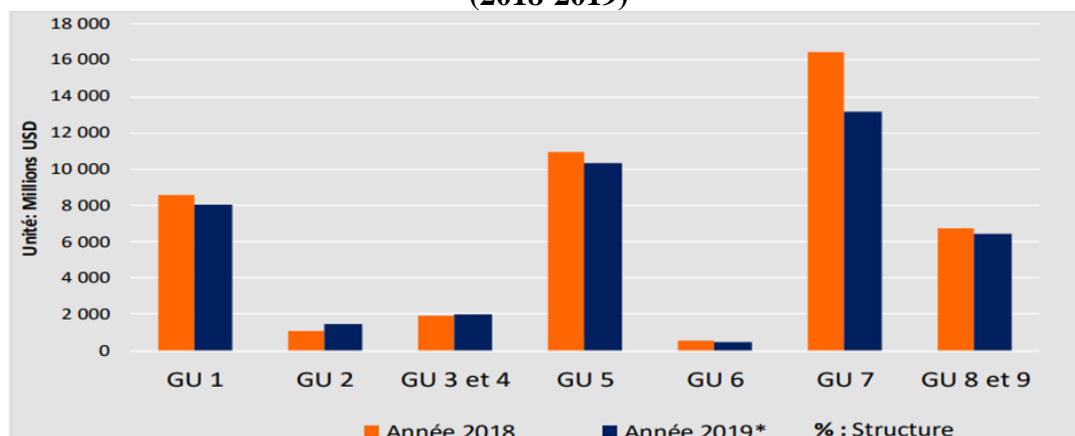
Tableau n°III.2 : Les principaux produits importés par groupe d'utilisation en millions de dollars US (2018-2019)

| Groupes d'utilisation | | Année 2018 | | Année 2019* | | Classement | Évolution (%) |
|-----------------------|--|------------|---------------|-------------|---------------|------------|---------------|
| Code GU | Intitulé GU | USD | Structure (%) | USD | Structure (%) | | |
| 1 | Biens Alimentaires | 8573.58 | 18.51 | 8072.27 | 19.25 | 3 | -5.85 |
| 2 | Énergie et Lubrifiants | 1078.10 | 2.33 | 1436.23 | 3.42 | 6 | 33.22 |
| 3 et 4 | Produits Bruts | 1900.25 | 4.10 | 2012.23 | 4.80 | 5 | 5.89 |
| 5 | Demi-produits | 10965.84 | 23.67 | 10297.52 | 24.56 | 2 | -6.09 |
| 6 | Biens d'équipements Agricoles | 564.76 | 1.22 | 457.70 | 1.09 | 7 | -18.96 |
| 7 | Biens d'équipements Industriels | 16485.96 | 35.58 | 13202.40 | 31.48 | 1 | -19.92 |
| 8 et 9 | Biens de consommation (non-alimentaires) | 6761.71 | 14.59 | 6455.77 | 15.40 | 4 | -4.52 |
| Total | | 46330.21 | 100% | 41934.12 | 100% | | -9.49 |

(*) Résultats provisoires

Source: Tableau construit par nos soins à partir de: Ministère des finances : direction générale des douanes, *Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie*, Rapport 2019.

Figure n°III.1 : Évolution de la répartition des importations par groupe d'utilisation (2018-2019)



Source : Ministère des finances : direction générale des douanes, *Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie*, Rapport 2019.

Commentaire : L'examen des principaux produits par groupe d'utilisation fait ressortir les résultats suivants :

- 1. Le groupe des « biens alimentaires » (GU1) :** ce groupe occupe la troisième position dans la structure des importations réalisées au cours l'année 2019 avec une part de 19,25 % de la valeur globale. Les importations de ce groupe ont atteint une valeur de 8,07 milliards USD durant l'année 2019, soit une réduction de l'ordre de 5,85 % par rapport à l'année précédente.
- 2. Énergie et lubrifiants (GU 2) :** ce groupe se place au 6ème rang dans la structure des importations avec une valeur de 3,42 %, soit une part de 1,44 milliard USD. Les importations du GU2 réalisent une augmentation importante de l'ordre de 33,22 % par rapport à l'année 2018.
- 3. Produits bruts (GU 3 et 4) :** ce groupe se positionne au 5ème rang dans la structure des importations enregistrées durant l'année 2019 avec une part de 4,80 % de la valeur globale, soit 2,01 milliards USD. Les importations dudit groupe affichent une croissance de 5,89 % au cours l'année 2019.
- 4. Demi-produits (GU 5) :** Les importations du Groupe d'Utilisation « demi-produits » constitue une part de près d'un quart (1/4) des importations globales et enregistrent une baisse de 6,09% au cours de l'année 2019.
- 5. Biens d'équipements agricoles (GU 6) :** En plus du fait que le groupe de « biens d'équipements agricoles » se positionne au dernier rang dans la structure des importations avec une part très faible de l'ordre de 1,09% et une valeur de 457,70 millions USD, il a enregistré une baisse de 18,96 % en 2019.

6. Biens d’équipements industriels (GU 7) : Les importations de ce groupe au cours de l’année 2019 s’élèvent à 13,20 milliards USD, occupant ainsi le premier rang dans la structure des importations globales avec une part de 31,48 % et en enregistrant une baisse de l’ordre de 19,92%.

7. Biens de consommation non-alimentaires (GU 8 et 9) : ce groupe occupe le 4ème rang dans la structure des importations et représente une part de 15,40 % avec une valeur de 6,46 milliards USD au cours de l’année 2019 en affichant une baisse de 4,52%.

- **Les principaux fournisseurs :**

Tableau n°III.3 : Les principaux pays fournisseurs de l’Algérie (2019)

| Principaux Fournisseurs | Valeur (en millions USD) | Structure(%) | Taux cumulé (%) | Évolution (%) |
|---------------------------|--------------------------|--------------|-----------------|---------------|
| Chine | 7 654,26 | 18,25 | 18,25 | -2,60 |
| France | 4 278,37 | 10,20 | 28,46 | -10,78 |
| Italie | 3 410,14 | 8,13 | 36,59 | -7,18 |
| Espagne | 2 929,56 | 6,99 | 43,57 | -17,21 |
| Allemagne | 2 833,30 | 6,76 | 50,33 | -10,97 |
| Turquie | 2 141,10 | 5,11 | 55,44 | -7,41 |
| Argentine | 1 812,59 | 4,31 | 59,76 | -4,18 |
| États Unis d’Amérique | 1 418,66 | 3,38 | 63,14 | -13,77 |
| Brésil | 1 136,21 | 2,71 | 65,85 | -5,48 |
| Inde | 968,70 | 2,31 | 68,16 | -25,43 |
| République de Corée | 842,25 | 2,01 | 70,17 | -32,05 |
| Arabie Saoudite | 626,41 | 1,49 | 71,66 | -12,64 |
| Pologne | 590,74 | 1,41 | 75,86 | -11,44 |
| Fédération de Russie | 587,73 | 1,40 | 73,06 | -35,47 |
| Égypte | 584,28 | 1,39 | 74,46 | 6,18 |
| Sous Total | 31 813,31 | 75,86 | | |
| Reste du monde (128 pays) | 10 120,81 | 24,14 | 100% | |
| Total Général | 41 934,12 | 100% | | |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de : Ministère des finances : direction générale des douanes, *Statistiques du commerce extérieur de l’Algérie*, Rapport 2019.

Commentaire : 50,33 % des importations globales sont représentées par les cinq premiers fournisseurs de l'Algérie. La Chine étant le premier fournisseur de l'année 2019, a contribué à hauteur de 18,25 % des importations de l'Algérie, suivie par la France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne avec des parts respectives de 10,20 %, 8,13 %, 6,99 % et de 6,76 %.

1.2.2 Exportations :

L'Algérie est fortement dépendante de ses ressources naturelles. En effet, la part la plus importante des exportations globales est constituée principalement d'hydrocarbures, sans pour autant promouvoir l'expansion des industries domestiques qui sont censés préparer l'après pétrole. Cette forte vulnérabilité vis-à-vis des ressources pétrolières présente un handicap majeur de l'économie algérienne.⁸²

- **Principaux clients :**

Tableau n°III.4 : Principaux clients de l'Algérie (2019).

| Principaux Clients | Valeur (en millions USD) | Structure (%) | Taux cumulé (%) | Évolution (%) |
|---------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|---------------|
| France | 5 053,50 | 14,11 | 14,11 | 0,52 |
| Italie | 4 621,53 | 12,90 | 27,01 | -23,43 |
| Espagne | 3 995,38 | 11,15 | 38,16 | -21,20 |
| Grande Bretagne | 2 299,73 | 6,42 | 44,58 | -15,78 |
| Turquie | 2 246,97 | 6,27 | 50,85 | -5,07 |
| États-Unis d'Amérique | 2 193,67 | 6,12 | 56,98 | -45,75 |
| Chine | 1 639,95 | 4,58 | 61,55 | 28,38 |
| Inde | 1 520,30 | 4,24 | 65,80 | -0,74 |
| Pays-Bas | 1 504,29 | 4,20 | 70,00 | -29,39 |
| République de Corée | 1 374,27 | 3,84 | 73,83 | 11,21 |
| Tunisie | 1 350,82 | 3,77 | 77,60 | 42,15 |
| Brésil | 1 242,58 | 3,47 | 81,07 | -44,78 |
| Portugal | 884,03 | 2,47 | 83,54 | -26,20 |
| Belgique | 856,96 | 2,39 | 85,93 | -31,08 |
| Singapour | 575,27 | 1,61 | 85,54 | 204,74 |
| Sous Total | 31 359,23 | 87,54 | | |
| Reste du monde (128 pays) | 4 464,31 | 12,46 | 100% | |
| Total Général | 35 823,54 | 100% | | |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de :

Ministère des finances : direction générale des douanes, *Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie*, Rapport 2019.

⁸² ARROUCHE, (Nacera) : *Accompagnement des entreprises algériennes à l'export : Portées et limites*, مجلة أداء المؤسسات الجزائرية in revue, n°12, 2017, p47.

Commentaire : Au titre de l’année 2019, les cinq premiers clients de l’Algérie représentent environ 50,85 % des exportations algériennes, comme indiqué dans le tableau ci-contre. À cet égard, la France demeure le principal client de l’Algérie avec une part contributive de 14,11 %, suivie par l’Italie, l’Espagne, la Grande Bretagne et la Turquie avec des parts respectives de 12,90 %, 11,15 %, 6,42 % et de 6,27 %.

La situation géographique avantageuse du pays et les ressources abondantes des hydrocarbures sont censées être une aubaine pour l’économie nationale, et devraient permettre à l’Algérie de disposer d’un bon potentiel de croissance économique rapide et durable, notamment dans les secteurs hors hydrocarbures (HH). Malheureusement, ces atouts empiètent sur ces secteurs, à savoir la production ou encore l’agriculture qui sont trop peu exploitées au détriment des hydrocarbures. Les exportations sont ainsi principalement concentrées sur les hydrocarbures tout comme l’économie entière du pays.

- **Évolution des principaux produits exportés :**

Tableau n°III.5 : Principaux produits exportés par groupe d’utilisation (2018-2019)

| GROUPE D’UTILISATION | | EXPORTATIONS | | | |
|----------------------|--|--------------|---------------|-------------|---------------|
| | | Année 2018 | | Année 2019* | |
| Code GU | Intitulé GU | USD | Structure (%) | USD | Structure (%) |
| 1 | Biens Alimentaires | 373.77 | 0.89% | 407.86 | 1.14% |
| 2 | Énergie et Lubrifiants | 38871.75 | 93.00% | 33243.17 | 92.80% |
| 3 et 4 | Produits Bruts | 92.39 | 0.22% | 95.95 | 0.27% |
| 5 | Demi-produits | 2335.58 | 5.59% | 1956.92 | 5.46% |
| 6 | Biens d’Équipements Agricoles | 0.31 | 0.00% | 0.25 | 0.00% |
| 7 | Biens d’Équipements Industriels | 90.10 | 0.22% | 82.97 | 0.23% |
| 8 et 9 | Biens de consommation (non-alimentaires) | 33.42 | 0.08% | 36.42 | 0.10% |
| Total | | 41797.32 | 100% | 35823.54 | 100% |

(*) Résultats provisoires

Source : Tableau construit par nos soins à partir de :

Ministère des finances : direction générale des douanes, *Statistiques du commerce extérieur de l’Algérie*, Rapport 2019.

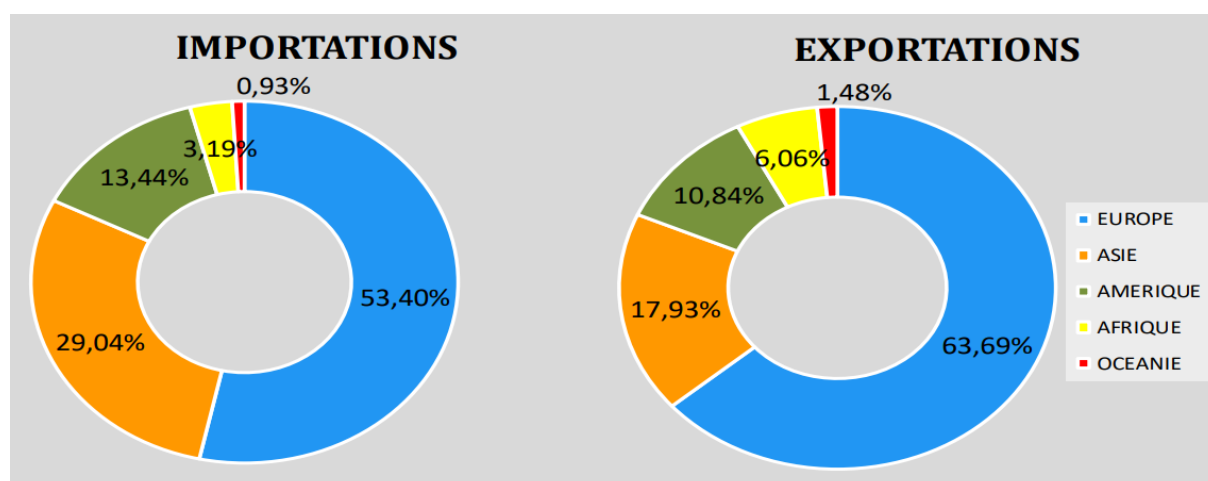
Commentaire : Les exportations globales ont marqué un repli de 14,29 % durant l'année 2019 par rapport à l'année 2018 en passant de 41 797,32 millions USD à 35 823,54 millions USD. Leur répartition par groupe d'utilisation fait ressortir les résultats suivants :

- 1- Biens alimentaires (GU 1) :** Ce groupe vient toujours en troisième position dans la structure des exportations réalisées durant l'année 2019 avec une part de 1,14 % de la valeur globale. Les exportations de ce groupe ont atteint 407,86 milliards USD au cours de l'année 2019, soit une hausse de 24,09 millions dollars US par rapport à l'année 2018.
- 2- Énergie et lubrifiants (GU 2) :** Le groupe « énergie et lubrifiants » se positionne au 1^{er} rang dans la structure des exportations avec une part de 90,80%, soit une valeur de 33 243,17 millions USD en 2019 contre 38 871,75 millions USD en 2018. Les importations dudit groupe enregistrent une hausse importante de l'ordre de 33,22 % par rapport à l'année 2018.
- 3- Produits bruts (GU 3 et 4) :** Le groupe des « produits bruts » occupe le 4^{ème} rang dans la structure des exportations réalisées durant l'année 2019 avec une part de 0,27% % de la valeur globale, soit 96,95 millions USD contre 92,39 millions USD en 2018.
- 4- Demi-produits (GU 5) :** Les exportations du Groupe d'Utilisation « demi-produits » se classent au 2^{ème} rang des exportations globales au cours de l'année 2019 avec un taux de 5,46% soit 1 956,92 millions USD contre 2 335,58 millions USD en 2018.
- 5- Biens d'équipements agricoles (GU 6) :** Outre le fait que le groupe de « biens d'équipements agricoles » occupe le dernier rang dans la structure des exportations avec une part de l'ordre de 0% et une valeur de 0,25 millions USD en 2019, alors qu'en 2018 ce groupe a enregistré 0,31 millions USD.
- 6- Biens d'équipements industriels (GU 7) :** Les exportations des « biens d'équipements industriels » au titre de l'année 2019 s'élèvent à 0,23% du total des exportations soit une valeur de 82,97 millions USD contre 90,10 millions USD en 2018.
- 7- Biens de consommation non-alimentaires (GU 8 et 9) :** Le groupe de « biens de consommation non alimentaires » qui renferme les Groupes d'Utilisations (8 et 9), occupe le 6^{ème} rang dans la structure des exportations, représentant une part de 0,10% avec une valeur de 36,42 millions USD au cours de l'année 2019 contre 33,42 millions USD en 2018.

✚ Répartition des échanges commerciaux de l'Algérie (import-export) par zone géographique (2019) :

En termes de répartition des échanges commerciaux (import et export) de l'Algérie par zone géographique en 2019, le graphe ci-dessous montre clairement que l'essentiel de ces échanges demeure toujours centralisé sur les partenaires traditionnels. En effet, les pays européens détiennent une part de 58,54 % du total des échanges commerciaux au cours de l'année 2019. En revanche, les pays asiatiques viennent en seconde position des flux commerciaux avec une part de 23,48 % suivie de l'Amérique, l'Afrique et l'Océanie avec les taux respectifs de 12,14%, 4,62% et 1,20%.

Figure n°III.2 : Répartition des importations et exportations algériennes par zone géographique (2019)



Source : Ministère des finances : direction générale des douanes, *Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie*, Rapport 2019.

Section 2 : la Stratégie Nationale d'Exportations (SNE) 2020-2024

L'effondrement du prix du baril du pétrole a énormément fragilisé l'économie algérienne, d'autant plus que son entière croissance repose essentiellement sur les combustibles.

Les autorités publiques ont annoncé la mise en place des réformes structurelles visant l'accélération de la diversification économique indispensable pour réduire la dépendance à l'égard du pétrole, et améliorer à moyen terme les perspectives de développement économique, industriel et social.⁸³

⁸³<http://www.algex.dz/index.php/blog-export/item/1074-la-strategie-nationale-des-exportations-sne-la-2eme-consultation-les-29-et-30-janvier-2018-au-siege-d-algex>, consulté le 24/06/2020 à 16h29.

2.1 Présentation de la SNE

Les 29 et 30 janvier 2018, une rencontre a été tenue dans le but de discuter du projet SNE et d'établir sa feuille de route qui servira de cadre stratégique pour l'élaboration de cette stratégie répondant aux besoins nationaux. Celle-ci revêt un caractère primordial pour la transformation du paysage commercial de l'Algérie, et contribue à remédier aux problèmes de compétitivité, à moderniser le système de réglementation et à stimuler les activités des secteurs émergents dans le moyen terme. Elle identifiera avec précision les contraintes nationales au développement commercial et fournira des recommandations pertinentes et des orientations stratégiques initiales en vue d'améliorer la compétitivité commerciale. De plus, elle déterminera les principales priorités pour le développement commercial sectoriel en Algérie.⁸⁴

Dans cette optique, cette SNE offre une vision globale des axes stratégiques et des lignes d'action, dont leurs mises en œuvre pourraient amorcer une dynamique positive produisant des résultats probants à court et moyen termes.

Cette stratégie devra en revanche apporter sa pleine et totale contribution en visant des exportations :

- Diversifiées afin d'embrasser tous les potentiels du pays, connus et méconnus, sectoriels et territoriaux ;
- Massives pour faire peser le plus possible l'effet volume sur les recettes attendues ;
- À haute valeur ajoutée, ce qui fonde le caractère réellement rémunérateur du bien ou du service exporté ; et
- Compétitives afin que la valeur ajoutée à retirer de chaque unité exportée soit à la fois garantie et rémunératrice.⁸⁵

2.1.1 La vision :

La vision de la SNE représente les ambitions du pays, ainsi qu'un compromis parmi les intervenants sur le rôle que jouent les exportations dans l'économie algérienne d'aujourd'hui et dans un avenir proche. Cet énoncé met le point sur le besoin de diversification des exportations du pays, et insiste sur la nécessité d'intégrer des secteurs économiques algériens dans les chaînes de valeurs mondiales pour le développement économique du pays.

Cette vision représente, sans équivoque, les ambitions de l'Algérie de demain : "Une économie diversifiée, innovante et compétitive, intégrée dans les chaînes de valeurs mondiales, et axée sur un développement durable".⁸⁶

⁸⁴ CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

⁸⁵ <http://www.algex.dz/index.php/blog-export/item/1074-la-strategie-nationale-des-exportations-sne-la-2eme-consultation-les-29-et-30-janvier-2018-au-siege-d-algex>, consulté le 24/06/2020 à 14h.

⁸⁶ CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

- **Les cibles visées par la SNE pour les exportations algériennes hors hydrocarbures :**

- L'atteinte des exportations algériennes hors hydrocarbures d'au moins 7 milliards de dollars US ;
- L'intégration d'au moins 20 nouveaux produits qui n'ont jamais fait l'objet d'exportation jusqu'à présent ;
- L'extension sur au moins 15 nouveaux pays, dont 5 en Afrique subsaharienne, 5 dans la zone de l'Union Européenne, et 5 en Asie et dans les Amériques et ;
- La dynamique projetée devra être soutenue et consolidée par une actualisation de la SNE, et par l'élaboration de nouveaux axes qui viendront l'étoffer au cours de sa montée en puissance.⁸⁷

2.1.2 Les fonctions transversales :

Dans le contexte de la SNE, les fonctions transversales d'appui au commerce profitent à tous les secteurs d'exportation de l'économie et pas seulement aux secteurs pilotes de la SNE.

Celles-ci sont considérées comme fondamentales dans le cadre de la présente SNE et sont les suivantes :

- Information et promotion commerciale.
- Gestion de la qualité et emballages.
- Facilitation des échanges et logistique.
- Financements à l'export.⁸⁸

2.1.3 Cadre de mise en œuvre de la SNE :

L'impact et la mise en œuvre du plan d'action de cette SNE se base fondamentalement sur l'habilité des acteurs et parties prenantes publics et privés à planifier, réaliser, suivre et évaluer ces actions, de manière à obtenir des résultats robustes et durables et à générer un effet multiplicateur dans le pays. Des conditions clés du succès, considérées comme déterminantes sont à réunir :

- Faire approuver la SNE et assurer son portage politique au plus haut niveau ;
- Faire de la SNE un des axes centraux du plan d'action gouvernemental ;
- Renforcer son appropriation par la sensibilisation de tous les acteurs et parties prenantes ;
- Instaurer une plate-forme de coordination de tous ces acteurs et parties prenantes ;
- Impliquer et soutenir le secteur privé comme un acteur de premier rang ;
- Doter la politique commerciale du pays de plus de cohérence ;
- Mobiliser les ressources et les compétences nécessaires à la mise en œuvre.

⁸⁷ CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

⁸⁸ CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

Enfin, la présente SNE doit être considérée comme un outil d'amorçage de la dynamique algérienne d'exportation hors hydrocarbures. Elle porte sur la période 2019-2023, mais ses enjeux nécessitent qu'elle soit non seulement suivie, évaluée et actualisée, mais aussi qu'elle soit étendue à d'autres secteurs et à toutes les fonctions d'appui transversales.⁸⁹

2.1.4 Les axes stratégiques :

La réalisation de la vision s'appuie sur quatre objectifs stratégiques ; ces derniers définissent les grandes orientations de la SNE, et vont guider sa mise en œuvre au cours des cinq prochaines années. Ils représentent des lignes d'action propres à répondre aux enjeux majeurs et opportunités du commerce extérieur algérien.

Les quatre objectifs stratégiques définis pour la SNE sont énumérés dans le tableau ci-dessous, dont chacun se décline en objectifs opérationnels.

Tableau n°III.6 : Les objectifs stratégiques de la SNE.

| | | Objectifs opérationnels |
|------------------------|--|--|
| Objectifs stratégiques | Diversifier l'économie et les exportations algériennes pour en renforcer la résilience et la durabilité. | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la chaîne logistique de manière à réduire des coûts des transactions pour les opérateurs (guichet unique, rationalisation des procédures et formalités, formation dans la logistique, opérations portuaires ; connectivité et digitalisation). • Encourager et renforcer une production nationale de biens et services diversifiée en développant les secteurs prioritaires et les capacités des industries de soutien. • Assurer une meilleure synergie et cohérence des politiques sectorielles par le renforcement du réseau national d'institutions d'appui au commerce extérieur. |
| | Améliorer le climat des affaires pour attirer l'investissement, renforcer la compétitivité des entreprises et les aider à intégrer les chaînes de valeur mondiales. | <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de services d'appui aux entreprises notamment l'information et la promotion commerciales ainsi que l'accompagnement et l'encadrement des entreprises à l'export. • Renforcer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information commerciale. • Renforcer l'accès des entreprises exportatrices aux mécanismes de financement, de garanties et d'investissement. • Améliorer le cadre réglementaire et faciliter les formalités d'import-export et d'investissement. |

⁸⁹ CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

| | | |
|--|---|---|
| | <p>Renforcer les capacités et la qualité de production et de gestion des entreprises orientées à l'export.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des produits en accord avec les exigences et normes internationales des secteurs à fort potentiel. • Développer les capacités d'innovation et les compétences managériales et techniques des entreprises exportatrices. |
| | <p>Favoriser un commerce extérieur dans le cadre du développement durable et de la justice sociale.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Développer et diversifier les ressources énergétiques afin de renforcer la souveraineté énergétique et les énergies renouvelables. • Adapter le système de formation pour développer le capital humain et les compétences dans les secteurs émergents à fort potentiel d'exportation et d'investissement, faciliter et professionnaliser le commerce extérieur algérien. • Encourager le développement de corridors de transport et chaînes logistiques pour une meilleure intégration des régions et des zones de production enclavées, reculées ou périphériques. |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de : CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

2.1.5 Secteurs prioritaires pour soutenir la diversification économique :

Afin d'optimiser son impact sur la compétitivité à l'international, la SNE doit combiner des actions qui auront une influence sur l'économie au sens large avec d'autres initiatives plus précises qui ciblent des secteurs spécifiques d'importance stratégique. Le choix des secteurs prioritaires est par conséquent la première considération clé qui déterminera le type de processus de développement que la Stratégie est censée déclencher.

Les quatre secteurs sélectionnés sont représentés dans le tableau ci-après :

Tableau n°III.7 : Les secteurs retenus de la SNE.

| Secteurs | Type d'industrie | Degré de maturité |
|--|------------------|-------------------|
| Produits alimentaires et boissons | Agricole | Mature |
| Produits pharmaceutiques | Industriel | Émergent |
| Pièces et composants automobiles et électroniques | Manufacturier | Émergent |
| Technologies de l'information et de la communication | Services | Visionnaire |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de : CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

2.1.6 Les principales mesures de la SNE :

- **Principales mesures clés à court terme (1 à 2 ans) :**
 - Mettre en place la stratégie publique/privée de mise en œuvre de la SNE sous forme d'un Conseil National des Exportations ;
 - Procéder à la refonte du dispositif d'aide à l'export (FSPE) ;
 - Revoir le règlement N°14-04 fixant les conditions de transfert de capitaux à l'étranger.⁹⁰

- **Principales mesures à moyens terme (1 à 3 ans) :**
 - Revoir la structure de gouvernance des Institutions d'Appui au Commerce (IAC) ;
 - Mettre en place un guichet unique pour l'exportation sous forme d'un portail en ligne ;
 - Diversifier les instruments de financement à l'exportation offerts par le secteur bancaire et financier Algérien.

- **Principales mesures à long terme (3 à 5 ans) :**
 - Développer un label national « Made in Algeria » pour les produits Algériens destinés à l'export ;
 - Établir des plates-formes logistiques et des centres de traitement et de conditionnement ;
 - Développer le fret aérien et les infrastructures adéquates dans les enceintes aéroportuaires.⁹¹

La SNE présente des opportunités importantes :

- Redressement de la balance commerciale ;
- Développement des exportations de biens et services à plus haute valeur ajoutée et à plus haut contenu technologique ;
- Création des emplois et des opportunités, en particulier pour les jeunes et les femmes ;
- Réduction de la forte concentration des exportations sur les hydrocarbures en dynamisant le processus de diversification des exportations à la faveur du développement de secteurs connexes ou émergents ;
- Meilleure exploitation des relations commerciales existantes ; et
- Exploitation du fort potentiel du commerce des services.

Source : CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

⁹⁰ CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

2.2 Les principales contraintes affectant les exportations algériennes au niveau national

Nonobstant de cet arsenal de dispositifs et de mesures à l'export, les entreprises exportatrices ou potentiellement exportatrices algériennes rencontrent plusieurs difficultés. Les facteurs de blocage s'expliquent par de divers dysfonctionnements et défaillances d'ordre économique, institutionnel et organisationnel. Ceux-ci peuvent être identifiés aussi bien en amont du processus de la démarche d'exportation qu'en aval de celui-ci. En amont ce sont les contraintes liées au manque et aux difficultés d'accès aux ressources et compétences requises à l'export.

Quant aux obstacles rencontrés en aval du processus, ils sont principalement le résultat du cadre institutionnel inadapté et l'incapacité des politiques publiques à encourager l'ouverture aux marchés internationaux.

Dans cette section nous essayerons d'énumérer les principales contraintes qui entravent la capacité des exportations à concurrencer / se connecter / évoluer (3C).

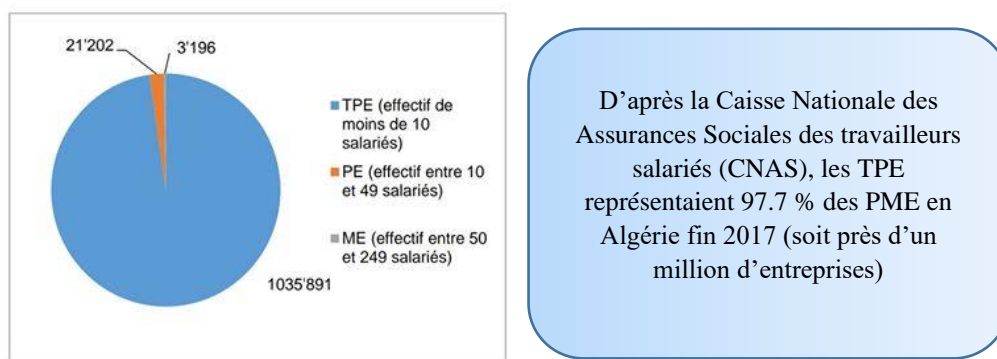
2.2.1 Les principales entraves liées à la compétitivité :

- **Capacités des entreprises**

- ❖ La petite taille de l'entreprise algérienne constitue un frein pour le développement de la production à grande échelle (figure n°III.6) ;
- ❖ La productivité est limitée par la mauvaise gestion actuelle des capacités de production des entreprises ;
- ❖ La faible régularité d'approvisionnement en matières premières freine la compétitivité des entreprises algériennes sur la scène internationale ;
- ❖ L'existence des marchés informels entrave le développement de l'entreprise algérienne et donne lieu à une concurrence déloyale ;
- ❖ Le faible système coopératif et le manque de synergie des acteurs au sein des filières ne permet pas la réalisation d'économies d'échelle et pèse sur la compétitivité des exportations algériennes.⁹²

⁹² CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

Figure n°III.3 : Nombre de PME par taille des effectifs (2017)



Source : CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

- **Appui institutionnel**

- ❖ L'absence d'organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités en Algérie et le manque de capacités permettent de procéder aux tests de qualités requis aux entreprises ;
- ❖ Les normes et référentiel internationaux sont faiblement inclus au niveau national et insuffisants en matière de veille normative et réglementaire ;
- ❖ La lenteur des formalités administratives liée aux mécanismes existants en matière d'appui au commerce pèse sur les exportateurs ;
- ❖ La rigidité du marché du travail algérien concernant le recrutement de main d'œuvre étrangère rend l'accès à certaines compétences et expertises difficile pour les entreprises exportatrices ;
- ❖ La promotion des exportateurs algériens est insuffisamment ciblée et adaptée aux marchés clefs.

- **Environnement national**

- ❖ La lourdeur des procédures de dédouanement et d'inspection pour l'exportation et longueur de l'obtention, la préparation et la soumission des documents pendant le traitement au port ou à la frontière sont des freins à l'exportation ;
- ❖ Certaines dispositions de la législation des changes, notamment celles relatives à la dépenalisation de l'acte d'exportation et la prolongation du délai de rapatriement, sont dépassées et limitent fortement les opérations d'exportation des entreprises ;
- ❖ Le contrôle des changes et les contraintes liées à la détention de devises sont un obstacle majeur pour les entreprises désirant exporter ;
- ❖ La faiblesse de la performance des moyens de transport et d'infrastructures logistiques pénalise les opérations d'exportations en termes de coûts et provoque des délais conséquents.⁹³

⁹³ CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

2.2.2 Les principales entraves liées à la Connectivité :

- **Capacités des entreprises :**

- ❖ Faiblesse du taux d'intégration des TIC au sein des PME algériennes défavorisant leur connexion avec les marchés internationaux ;
- ❖ Moyen de paiement électroniques (e-paiement, commerce électronique) peu performant.

- **Appui institutionnel :**

- ❖ Sous-optimisation de l'accès à l'information commerciale ;
- ❖ Le manque d'organisation des filières rend l'accès à l'information commerciale compliqué et difficile ;
- ❖ Les structures d'appui dans les marchés d'exportation cibles sont quasiment nulles, ce qui ne permet pas un accompagnement optimal des exportateurs dans leur démarche de pénétration des marchés étrangers.

- **Environnement national :**

- ❖ Les disparités régionales sur le territoire limitent le développement uniforme du pays et délaissent des produits régionaux potentiellement exportables ;
- ❖ La conclusion d'accords mal négociés de reconnaissance mutuelle (ARM) de conformité dans les produits avec l'UE et le reste du monde, affectent significativement la compétitivité des exportations algériennes ;
- ❖ Les exportateurs algériens ne bénéficient que d'un nombre restreint d'accords tarifaires préférentiels avec les partenaires internationaux.

2.2.3 Les entraves liées au Changement :

- **Capacités des entreprises**

- ❖ L'accès insuffisant des entreprises exportatrices aux mécanismes de financements, de garanties et d'investissements rend compliqué les procédures des exportations ;
- ❖ L'insuffisance de la qualité et de l'indisponibilité des formations en gestion des entreprises, notamment orientées à l'export, sont un frein à l'entrepreneuriat de haut niveau lié à l'exportation.

- **Appui institutionnel**

- ❖ Le niveau limité de vulgarisation des droits de propriété intellectuelle affecte la capacité d'innovation des agents économiques ;
- ❖ L'appui à l'innovation, bien qu'au centre des priorités nationales, nécessite des efforts supplémentaires.

- **Environnement national**

- ❖ L'insuffisance de la stratégie nationale en matière de développement durable constitue un grand obstacle, car ces préceptes ne sont pas encore appliqués par les entreprises, car les conditions de mise en œuvre des réglementations font néanmoins face à de faibles capacités opérationnelles ainsi que des espaces de coordination et de participation insuffisants.⁹⁴

2.2.4 Les contraintes relatives au système de qualité :

- ❖ L'incapacité du système de métrologie algérien de répondre aux besoins exprimés, surtout pour la métrologie industrielle, cause un retard important au niveau international.
- ❖ La faible maîtrise des entreprises algériennes du volet qualité, en particulier les PME.
- ❖ L'insuffisance d'OEC spécialisés et accrédités pour délivrer les certificats d'analyse de conformité pour certains produits enrayer fortement le potentiel à l'export des entreprises algériennes.
- ❖ Les opérateurs ne sont pas en mesure d'identifier les normes prédominantes sur les marchés cibles.
- ❖ La faible accessibilité des entreprises à l'information relative aux normes et référentiels internationaux, notamment du fait d'insuffisances en termes de coordination sectorielle et de l'absence de centralisation de l'information.

⁹⁴ CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

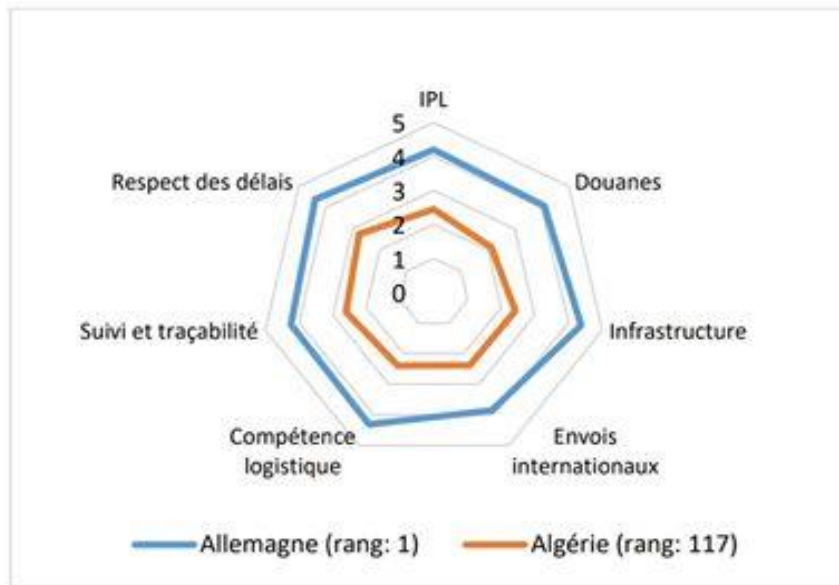
2.2.5 Les contraintes identifiées dans le cadre de la chaîne logistique :

Tableau n°III.8 : les contraintes logistiques de la SNE.

| | Contraintes du côté de l'offre | Contraintes du côté de la demande | Contraintes de politique et de réglementation |
|--------------------------------|--|---|--|
| Contraintes logistiques | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Manque d'associations professionnelles spécialisées dans le domaine de la logistique et de la distribution. ❖ Inexistence des zones franches pour favoriser les exportations empêche le développement du réseau économique et commercial avec les pays voisins. ❖ Le manque de correspondance directe vers des marchés internationaux par voie aérienne, maritime et routière empêche les entreprises algériennes à être compétitives. ❖ Les infrastructures logistiques sont limitées ce qui impacte directement les coûts à la hausse ainsi que les délais. | <ul style="list-style-type: none"> ❖ La connaissance limitée des services proposés pour les producteurs et les exportateurs résulte de la perte de gain et l'augmentation de coût d'exportation. ❖ L'absence de plateformes logistiques et commerciales à l'étranger et l'impossibilité pour les opérateurs nationaux d'acheter des services à l'étranger limitent l'intégration aux marchés de leurs produits. | <ul style="list-style-type: none"> ❖ La réglementation limitée de la fonction logistique pour opérer l'exportation et l'importation restreint la facilitation des échanges. ❖ L'absence d'un organe de coordination portuaire limite le développement harmonieux des services aux ports. |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

Figure n°III.4 : Indice de performance logistique 2018.



L'indice de performance logistique (IPL) de la Banque Mondiale confirme le résultat moyen du pays à l'échelle mondiale et régionale. En effet, si une nette amélioration avait été observée au cours de la période 2010-2016 (passage du 130 au 75^{ème} rang), les données publiées pour l'année 2018 classent l'Algérie au 117^{ème} rang mondial, sur les 163 économies répertoriées par l'indice (Figure n°III.4).

Source : CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

2.2.6 Les contraintes liées au financement :

- ❖ Absence des moyens de paiement électroniques (e-paiement, commerce électronique, cartes de crédit, m-Banking).
- ❖ Faibles capacités des banques commerciales dans le domaine du financement du commerce, dues essentiellement à l'absence d'information et à la faible informatisation des opérations.
- ❖ Sous-utilisation du fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE) du fait de la complexité des procédures d'accès aux facilités du fonds, et de la limitation des prestations couvertes.
- ❖ Mauvaise visibilité et promotion des produits et services algériens en raison de la faiblesse du réseau et de l'efficacité des attachés économiques auprès des ambassades algériennes à l'étranger.

- ❖ Les taux élevés et la lourdeur d'accès aux financements bancaires pour les exportations empêchent les entreprises de faire appel aux financements conventionnels.
 - ❖ L'accès limité des entreprises exportatrices aux mécanismes de financement, de garantie et d'investissement complique les procédures d'exportation.
 - ❖ Méconnaissance des banques commerciales et des opérateurs des règlements de la Banque d'Algérie.

 - ❖ Les contraintes liées à la détention de devises ainsi que le contrôle des changes posent une contrainte majeure à la compétitivité des entreprises exportatrices, freinant le dynamisme de l'économie réelle.
 - ❖ L'incapacité de financer des opérations et des prestations de services à l'étranger fausse la fiabilité des exportateurs algériens vis-à-vis de leurs partenaires commerciaux étrangers.
 - ❖ L'exposition de l'exportateur au cadre légal régissant les opérations de commerce est contraignante.⁹⁵
- **Principaux constats stratégiques :**

Les principaux enseignements tirés de l'analyse des principales entraves aux exportations algériennes sont les suivantes :

- ❖ La forte dépendance des exportations algériennes sur les hydrocarbures expose l'Algérie à des chocs exogènes de la demande et rend son économie vulnérable.
- ❖ L'excédent de la balance commerciale a été traditionnellement dû aux recettes d'exportations d'hydrocarbures, néanmoins le déclin de ces dernières ne permet plus au pays de combler l'important déficit des autres secteurs.
- ❖ Prédominance des exportations algériennes hors hydrocarbures par des produits à faible valeur ajoutée.
- ❖ La diversification du panier des biens et services exportés est très prometteuse et présente de nombreuses opportunités, notamment pour les produits alimentaires et boissons, le cuir et les produits chimiques ;
- ❖ Plusieurs marchés à fort potentiel sont largement inexploités par les exportateurs algériens, voire ceux des économies émergentes telles que le Brésil et la Turquie, ainsi que les autres économies d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.
- ❖ Les faibles relations commerciales et à courte durée avec les marchés étrangers présentent un défi majeur pour l'économie algérienne.

⁹⁵ CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

Section 3 : Présentation et analyse des résultats

Après avoir soulevé des constats importants sur le commerce extérieur algérien et présenté d'une manière détaillée la structure des importations des pays francophones d'Afrique, il devient opportun de faire un croisement entre ces deux volets pour en tirer des conclusions pertinentes à notre étude.

3.1 Croisement entre les exportations algériennes et les importations des pays africains cibles

3.1.1 Exportations algériennes en direction de l'Afrique :

L'Afrique continue de susciter l'intérêt du gouvernement algérien, notamment dans le cadre de la nouvelle stratégie d'exportation, visant à diversifier les ressources et promouvoir les exportations hors hydrocarbures.

- **Les 10 principaux pays clients africains de l'Algérie (2017) :**

Tableau n°III.9 : Les principaux clients africains de l'Algérie

| Client | Dollar US |
|---------------------|-----------|
| Tunisie | 753 422 |
| Égypte | 456 828 |
| Maroc | 450 368 |
| Mauritanie | 50 068 |
| Libye | 18 940 |
| Soudan | 18 070 |
| Ghana | 15 727 |
| Guinée | 5 670 |
| Sierra Leone | 901 |
| Niger | 330 |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de :

https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm=2%7c012%7c%7c%7c%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c2%7c2%7c1%7c2%7c1%7c1%7c1, consulté le 3/07/2020 à 15h00.

L'Algérie favorise les échanges commerciaux avec ses pays voisins, principalement la Tunisie et le Maroc en raison de leur proximité géographique et de leur rapprochement linguistique.

- **Les 10 principaux produits exportés vers l'Afrique (2017) :**

Tableau n°III.10 : Les principaux produits exportés par l'Algérie en direction de l'Afrique

| Produits | Dollar US |
|--|-----------|
| Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses | 1 652 893 |
| Sucres et sucreries | 81 562 |
| Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires | 12 613 |
| Verre et ouvrages en verre | 17 317 |
| Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux | 13 442 |
| Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement | 9 088 |
| Boissons, liquides alcooliques et vinaigres | 8 960 |
| Machines, appareils et engins mécaniques, réacteurs nucléaires, chaudières | 7 824 |
| Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons | 7 151 |
| Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculs ou de lait ; pâtisseries | 4 901 |

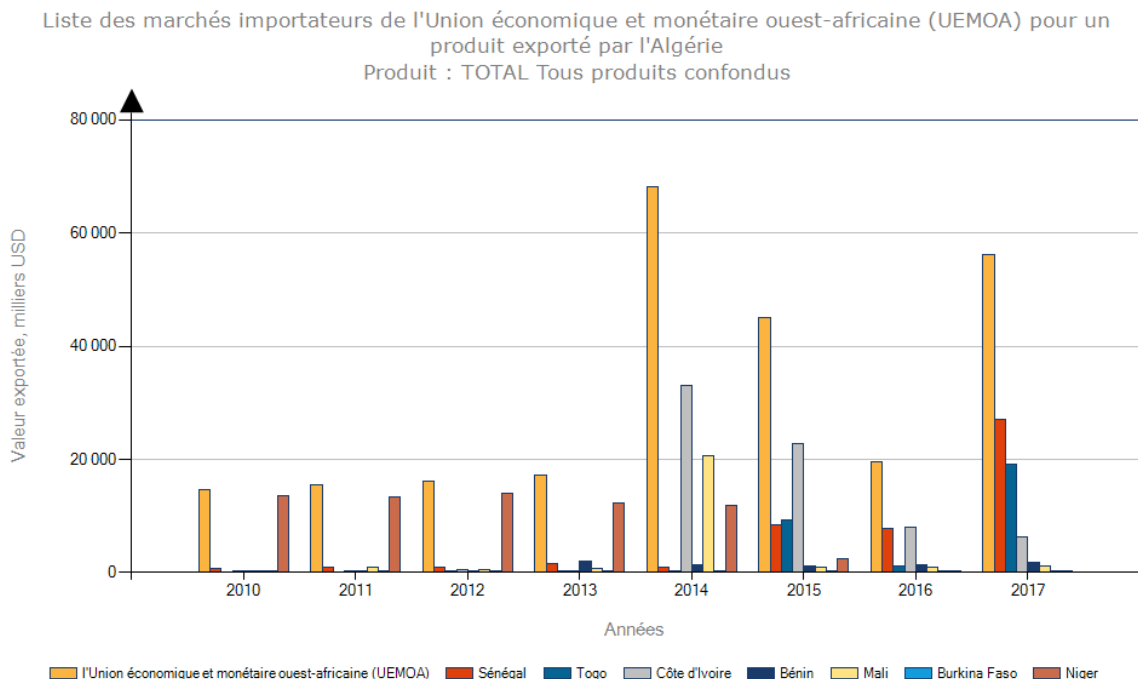
Source : Tableau construit par nos soins à partir de :

https://www.trademap.org/Bilateral_TS.aspx?nvpm=2%7c012%7c%7c7%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c2%7c2%7c1%7c1%7c1%7c1%7c1, consulté le 4/07/2020 à 12h00.

89% du total des exportations de l'Algérie vers l'Afrique sont représentées par les combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation et matières bitumineuses. Les 19% restants se répartissent en biens d'équipement et en biens de consommation.

3.1.2 Exportations algériennes en direction des pays de l’UEMOA :

Figure n°III.5 : Les exportations de l’Algérie vers les pays de l’UEMOA (2010-2017) en milliers USD



Source : <https://www.trademap.org/>, consulté le 30/05/2020 à 13h00.

Commentaire : Les exportations algériennes de la période 2010-2013 sont faibles, le Sénégal a été à la tête de ces échanges durant cette période. Depuis 2014, les valeurs sont revues à la hausse avec une domination de la part de la Côte d’Ivoire et du Sénégal.

- **Les importations du Mali, du Niger, de la Côte d’Ivoire et du Sénégal en provenance du monde de l’année 2019 :**

Le Mali et le Niger sont des pays limitrophes à l’Algérie avec des façades respectives de 1329 et 951 km. Quant au Sénégal et à la Côte d’Ivoire, ils sont à proximité. En plus du rapprochement géographique avec ces pays, l’Algérie jouit d’un autre avantage linguistique : la langue française écrite et parlée, d’où l’intérêt de choisir ces pays francophones comme échantillon d’étude. Ci-dessous, sont représentés les principaux produits importés par ces quatre pays.

Tableau n°III.11 : Les principaux produits importés par le Mali, le Niger, La Côte d'Ivoire et le Sénégal de l'année 2019

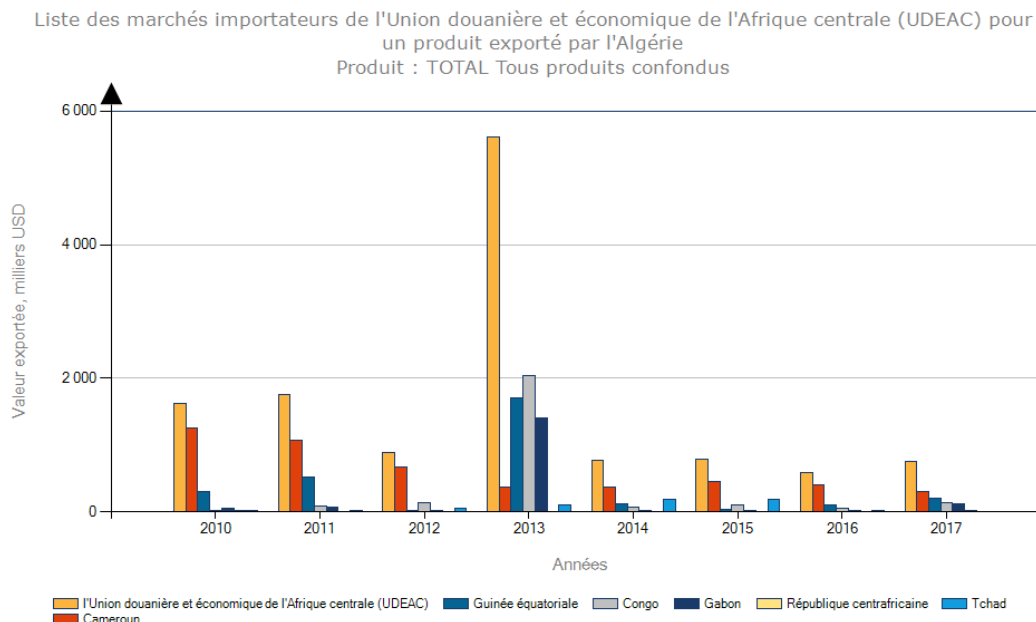
| Mali | Niger | Côte d'Ivoire | Sénégal |
|--|---|---|---|
| Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation ; matières bitumineuses | Machines, appareils et engins mécaniques, réacteurs nucléaires, chaudières | Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses | Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses |
| Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres | Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement | Machines, appareils et engins mécaniques, réacteurs nucléaires, chaudières | Machines, appareils et engins mécaniques, réacteurs nucléaires, chaudières |
| Machines, appareils et engins mécaniques, réacteurs nucléaires, chaudières | Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties | Céréales | Céréales |
| Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement | Produits pharmaceutiques | Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques | Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement |
| Produits pharmaceutiques | Céréales | Matières plastiques et ouvrages en ces matières | Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres |
| Coton | Ouvrages en fonte, fer ou acier | Produits pharmaceutiques | Fonte, fer et acier |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de : <https://www.trademap.org/>, consulté le 16/08/2020 à 14h00.

Commentaire : la structure des importations de ces pays est principalement basée sur les combustibles minéraux, les produits industriels et manufacturés (machines, appareils, voitures automobiles, biens de consommation (céréales, poissons, etc.) et les produits pharmaceutiques.

3.1.3 Les exportations algériennes en direction des pays de la CEMAC :

Figure n° III.6 : Les exportations de l'Algérie vers les pays de la CEMAC



Source :

https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm=1%7c012%7c%7c%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c1%7c2%7c1%7c2%7c1%7c%7c1, consulté le 11/07/2020 à 15h00.

Commentaire : la figure ci-dessus nous montre que durant la période 2010-2017, les exportations de l'Algérie en direction de la CEMAC sont très faibles, à l'exception de l'année 2013 qui a été marquée par une évolution des échanges et plus particulièrement avec le Congo et la Guinée équatoriale.

3.1.4 Synthèse des résultats du croisement :

Suite à une analyse détaillée du commerce intra africain, de la structure des importations des deux groupements économiques « UEMOA et CEMAC », et du commerce extérieur algérien, principalement, les exportations algériennes en direction de l'Afrique, nous sommes parvenus aux résultats suivants :

- La part du commerce intra africain est encore faible, elle représente 15,4 % du total des échanges de marchandises de l'Afrique mais ce commerce a tendance à être plus diversifié.
- Le commerce intra-africain est caractérisé par un potentiel inexploité dans de nombreuses catégories de produits, en particulier : les produits alimentaires et agricoles.
- L'UEMOA et la CEMAC partagent au moins trois caractéristiques essentielles : la valeur de leur monnaie, la langue officielle et des structures d'intégration régionale d'apparence fort semblable. Or, sur le plan économique, il existe des aspects qui les différencient : les importations de la CEMAC sont moins importantes que celles de l'UEMOA et ce, en raison de la pauvreté de ses pays, ce qui fait d'elle le groupe communautaire le moins attractif et le moins dynamique du continent africain.
- Les importations de l'UEMOA sont dominées par les produits alimentaires et les produits manufacturés.
- La structure des importations de la CEMAC est axée essentiellement sur les biens d'équipement et sur les produits manufacturés. Le taux d'importation des produits agricoles est relativement faible (5% en 2019).
- En dehors des hydrocarbures, l'Algérie dispose d'une variété de produits à exporter pouvant satisfaire la demande des pays africains cibles (francophones) : produits manufacturés, produits agro-alimentaires, produits pharmaceutiques, etc.

3.2 Synthèse de l'étude :

- **Présentation de la méthodologie de recherche :**

Compte tenu du thème de notre étude et des éléments collectés, nous avons opté pour une enquête qualitative. Il est à souligner que notre recherche s'est accompagnée d'analyses de divers documents statistiques provenant principalement, de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX), de l'association nationale des exportateurs algériens (ANEXAL), ainsi que de quelques sites officiels (ONS, BM, OMC, CNUCED, etc.).

En tenant compte des objectifs de notre étude et en vue de collecter les informations nécessaires à notre recherche, nous avons choisi les entretiens individuels comme outil de recueil de données.

En raison de la crise sanitaire que le pays traverse actuellement, nous n'avons pas pu élargir notre liste de personnes interviewées, nous avons donc choisi les profils suivants : Mr Mohamed BOUCHAKOUR ; professeur à l'École des Hautes Études Commerciales (EHEC), Mr Ali-Bey NASRI ; président de l'ANEXAL, Mr Rafik CHITI ; Directeur Général d'ALGEX, Mr Smain LALMAS ; expert en économie et finances et président de l'ACE (Algérie conseil

export) ; et ce dans le but d'avoir des visions variées selon le poste qu'occupe la personne interviewée et ainsi arriver aux conclusions les plus pertinentes.

Nous avons également assisté à la rencontre nationale qui traite de l'accord de la ZLECAf tenue à la SAFEX le 24/02/2020, organisé par le ministère du commerce et animé par Mr Khaled BOUCHLAGHEM ; directeur général du commerce extérieur.

Afin de contacter ces personnes, nous avons fait appel à notre réseau relationnel, et notamment notre maître de stage.

La collecte des données pour notre étude s'est faite à travers des entretiens semi-directifs. Les questions que nous avons posées tournaient autour d'un thème précis, divisé en deux axes. Ces axes sont traités dans un guide d'entretien afin de centrer le discours des personnes interrogées (annexe n°III.2).

- **Questionnements et tentatives d'interprétations :**

Pour rappel, notre étude avait pour objectif de présenter et de soutenir notre mémoire de Master qui tente de répondre à la question suivante : existe-t-il des opportunités de diversification des exportations algériennes en direction des marchés africains et si oui quelles sont les contraintes à surmonter pour pouvoir les concrétiser ?

Ceci nous a permis de considérer :

Est-ce que la ZLECAf est une source d'opportunités pour la diversification des exportations algériennes en direction des marchés africains ? Quelles sont les contraintes qui se dresseraient devant un déploiement des exportations algériennes en direction des pays africains ciblés ?

Les résultats observés appellent les commentaires suivants :

Pour répondre à la première question, celle-ci doit être subdivisée en deux parties, il s'agit dans un premier temps de savoir si la ZLECAf est une opportunité pour les exportations algériennes en Afrique, et dans un second temps d'en connaître ces opportunités. Les éléments collectés au cours de nos propres investigations et des entretiens menés peuvent être synthétisés comme suit :

OUI → La ZLECAf est une source d'opportunités pour les exportations algériennes en Afrique :

→ Plusieurs indices sont avancés pour affirmer cette réponse.

✓ **1^{er} indice :**

En Afrique, la majeure partie des pays ne sont pas industriels. À titre d'exemple, en examinant les produits manufacturés de l'espace UEMOA, on constate que tout est importé depuis le reste du monde. Ceci constitue une opportunité pour les exportations algériennes dans le secteur manufacturier.

✓ **2^{ème} indice :**

La ZLECAf offre aux opérateurs économiques nationaux la possibilité d'investir sur les marchés africains, principalement sur les zones que l'on juge rentables.

✓ **3^{ème} indice :**

C'est un moyen efficace de diversifier l'économie algérienne en accélérant sa transformation structurelle ; avec le développement des secteurs de l'agronomie, de l'industrie et des services, ce qui permettra de réduire sa dépendance vis-à-vis des hydrocarbures, de positiver sa balance commerciale et de générer des emplois.

Par ailleurs, L'Algérie jouit de quelques avantages comparatifs :

✚ Atout linguistique et capital sympathie :

Près de la moitié des pays africains parle français, l'Algérie en fait partie. Cet atout linguistique (langue de travail) offre de grandes opportunités à l'Algérie en termes de communication et de facilitation des échanges.

En plus de ce rapprochement linguistique, l'Algérie entretient de bonnes relations avec l'Afrique. Elle est très présente sur le plan politique et diplomatique, et dispose d'un capital sympathie avec les pays africains ; elle a beaucoup aidé ces pays pour leurs décolonisations.

✚ La proximité géographique :

La route est le mode de transport le plus utilisé dans les échanges intra africains, avec 2400 km sur la façade africaine, l'Algérie bénéficie d'une grande proximité terrestre avec ces pays, et qui représente, entre autres, un élément de compétitivité. Cet atout du transport lui offre la possibilité d'exploiter le cœur de l'Afrique, à savoir, l'espace francophone (Le Niger, Le Mali, la Côte d'Ivoire et le Sénégal).

Exemple : il faut 11 jours pour atteindre Niamey à partir d'Alger par route, alors que par voie maritime, il faut au moins 2 mois.

Figure n°III.7 : Carte du réseau transsaharien



Source : ALGEX, *l'Exportateur*, 2019

La deuxième question consiste à s'interroger sur l'existence de contraintes qui pourraient survenir devant un déploiement des exportations algériennes en direction de l'Afrique. Deux catégories de contraintes existent :

❖ **Contraintes au départ (internes) :**

- **L'indisponibilité de l'offre exportable** : la production nationale est insuffisante pour couvrir les besoins domestiques.
- **Contraintes découlant de la SNE** : C'est des contraintes génériques non spécifiques à un marché, et qui ont été recensées et analysées dans le cadre d'une étude qui a porté sur la stratégie nationale d'exportation algérienne de la période 2020-2024 (c'est les contraintes développées dans la section précédente liées essentiellement à l'environnement général des affaires, et les contraintes macro spécifiques au domaine des exportations dont surtout la réglementation des changes). Ces dernières doivent être levées à partir des différents services d'appui, à savoir :
- **Information et promotion commerciale** :
 - Un système d'information qui déclenche et éclaire les décisions prises par les entreprises, les IAC et les décideurs gouvernementaux, dans le cadre de la diversification des exportations nationales ;

- Un accompagnement de l'offre exportable à l'international porté par le professionnalisme et la performance dans les participations aux manifestations commerciales, et par le travail de représentation commerciale et diplomatique.
- **Gestion de la qualité :**
 - Consolider le système national de la qualité, à l'écoute des besoins de l'économie nationale, et reconnu au niveau international ;
 - Améliorer la maîtrise des risques et la gestion de la qualité en entreprise ;
 - Faciliter l'accès à l'information normative et réglementaire.
- **Facilitation des échanges et logistique :**
 - Améliorer la chaîne logistique de manière à réduire les coûts de transaction pour les opérateurs ;
 - Renforcer la gouvernance de l'industrie pour améliorer la coordination publique-privée, et assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée ;
 - Créer un environnement d'affaires favorable et efficace en facilitant les procédures administratives pour libérer les initiatives à l'export.
- **Financements à l'export :**
 - Assouplir les modalités de financement des opérations d'import-export en faveur des exportateurs, en veillant à préserver les équilibres financiers et les intérêts économiques du pays ;
 - Mettre en pratique la transparence, la diffusion et la disponibilité des informations sur les services et instruments financiers ;
 - Dynamiser, réviser et élargir la palette d'instruments de financement à l'export.
- ❖ **Contraintes à l'arrivée :**

Une fois les contraintes internes levées, il devient nécessaire de se questionner si les opportunités qui s'offrent aux exportations algériennes dans le cadre de la ZLECAf pourront être captées et exploitées ?

➡ NON, les marchés africains ont une spécificité propre à eux et génèrent ainsi un autre type de difficultés qui doivent être prises en charge, même si les contraintes internes sont soulevées :

- ✚ **Modèle de consommation journalier** : les africains sont des consommateurs non potentiels et se caractérisent par un mode d'achat quotidien (micro-achat).
- ✚ **Population pauvre avec un faible pouvoir d'achat** : la population aisée et issue de l'exode rural représente la seule catégorie d'acheteurs potentiels.
- ✚ **Présence de partenaires déjà bien implantés en Afrique** : Le Maroc a pris une longueur d'avance sur l'Algérie et les pays émergents, notamment la Chine, sans compter la forte présence de l'ancienne présence coloniale en Afrique.

La levée des contraintes à l'exportation ne suffira pas à conquérir les marchés africains. Dès lors, d'autres contraintes viendront heurter les exportations algériennes et se traduiront par des conditions d'accès dictées par les règles de l'OMC (précédemment traité dans la section trois du chapitre deux) :

- ✚ **Barrières tarifaires** : ces barrières vont progressivement être éliminées grâce à la zone de libre-échange et par le biais du démantèlement tarifaire.
- ✚ **Barrières non-tarifaires** : qui représentent essentiellement les barrières techniques (OTC) et les barrières sanitaires et phytosanitaires (SPS) dictées par les règles de l'OMC que les pays membres doivent respecter.

Un autre type de barrière peut surgir et qui ne découle pas des règles de l'OMC :

- ✚ **Barrières invisibles générant des surcoûts imprévus** : corruption (marchés informels sans contrôle aux frontières, pot-de-vin, etc.), coupure et panne d'électricité provoquant des dommages pour certains produits, pertes et avaries.

En plus des contraintes au départ et des contraintes à l'arrivée, l'Algérie fera face à deux contraintes de taille, à savoir :

- **L'éloignement géographique par rapport au pays du sud** : les échanges commerciaux de l'Algérie sont généralement centrés sur les pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest et ceci, en raison de l'éloignement géographique des pays du sud. À titre d'exemple, l'Afrique du sud étant la première puissance africaine et disposant d'un fort pouvoir d'achat est en conséquences, une perte pour l'Algérie.
- **Le dynamisme de l'espace anglophone** : les pays anglophones de l'Afrique constituent l'espace le plus dynamique du continent mais cette disparité linguistique de l'Algérie avec ces pays limite leurs échanges commerciaux.

Conclusion du chapitre :

L'Afrique ne cesse de susciter l'intérêt du gouvernement algérien ; le bilan des échanges entre l'Algérie et l'Afrique démontre que l'Algérie exporte pour à peine 83 millions de dollars, avec une très faible complémentarité entre les besoins africains et l'offre algérienne. Le constat est sans appel : L'Algérie n'a pas su mettre en œuvre une politique de diversification favorable à son économie, et reste dépendante de ses exportations en hydrocarbures.

Dès lors, avec la mise en œuvre de la nouvelle zone de libre-échange, l'Algérie pourrait pleinement profiter de ses avantages et les tourner en sa faveur, si son économie est compétitive et sa gouvernance est meilleure. Il lui faudra donc, entreprendre de nouvelles réformes afin d'améliorer son climat général des affaires, lever les contraintes et biais anti export, mettre à niveau ses services d'appui aux entreprises et développer une offre exportable massive diversifiée à haute valeur ajoutée.

Conclusion générale

Conclusion générale

L'Algérie a passé plusieurs accords hormis celui de l'OMC ⁹⁶. Actuellement le gouvernement algérien est en train de procéder à une évaluation de ces accords qui ne semblent pas, selon un avis largement partagé, avoir donné satisfaction.

Malgré les mauvaises expériences de l'Algérie avec ses anciens accords, elle retente sa chance avec le nouvel accord de la ZLECAf qui est plus complet et plus ambitieux, visant une intégration complète du continent et une union des États d'Afrique.

L'objet de ce mémoire est de traiter des opportunités de diversification des exportations nationales et des contraintes d'accès aux marchés africains.

La question principale à laquelle ce mémoire se propose de répondre est :

« Existe-t-il des opportunités de diversification des exportations algériennes en direction des marchés africains et quelles sont les contraintes à surmonter pour pouvoir les concrétiser ? »

Le chapitre I, intitulé « Les Accords Commerciaux Internationaux », a montré qu'il existait plusieurs formes d'unification des politiques économiques entre différents États dans le monde, et que de nombreuses alliances stratégiques ont été formées dont la ZLECAf. Il a également souligné que cette zone de libre échange est la plus récente et la plus grande, portant ainsi de nombreuses promesses et prévoit de devenir l'espace le plus peuplé du monde.

Le chapitre II, dédié à « l'analyse du commerce africain et aux profils des importations de ses pays francophones », a démontré que malgré la marginalisation, l'incompétence et la multitude de contraintes entravant l'activité commerciale du géant africain, celui-ci n'a pas tiré son épingle du jeu dans le commerce mondial avec plus d'ambitions et de détermination, en portant plus d'intérêts aux échanges intra africains.

La section 1 de ce chapitre a indiqué qu'en matière de commerce intra africain, l'Afrique dispose d'une réelle marge de progression, et qu'en dépit de la présence de huit communautés économiques régionales, le commerce intra continental est évalué à 15 % du total des échanges, contre 67 % en Europe et 61 % en Asie. De plus, la section 1 a montré que traditionnellement, les échanges commerciaux de l'Afrique ont souvent tendance à être axés sur les exportations des produits bruts, vers d'autres continents plutôt que vers des destinations voisines.

Sa section 2 a montré que les importations des pays francophones de l'Afrique reposent essentiellement sur les produits manufacturés, produits pharmaceutiques et produits agricoles. La majeure partie des flux d'échanges de l'UEMOA et de la CEMAC se fait avec l'UE et la Chine plutôt qu'avec les pays francophones.

⁹⁶ Accord d'association de l'Algérie avec l'UE, accord de la GZALE, accord préférentiel algéro tunisien.

La section 3 de ce chapitre montre qu'il existe de nombreuses conditions d'accès qui freinent le commerce intra africain. Ces dernières sont dictées par les règles de l'OMC (OTC, SPS), et représentent des contraintes pouvant entraver la bonne mise en œuvre de la ZLECAf et les échanges entre ses États membres. La satisfaction de ces conditions est un préalable indispensable à la conquête des marchés étrangers.

Le chapitre III, intitulé « opportunités et contraintes des marchés de l'Afrique francophone », montre que la ZLECAf ouvre de grandes opportunités pour l'Algérie en termes de diversification de ses exportations vers l'Afrique et ce, malgré leur confrontation au départ comme à l'arrivée, à de nombreuses contraintes.

Sa section 1 montre que, depuis l'indépendance, le secteur énergétique constitue la pierre angulaire de l'économie algérienne. La situation géographique avantageuse du pays et les ressources abondantes, devraient permettre à l'Algérie de disposer d'un bon potentiel de croissance économique rapide et durable, qu'il faut impérativement exploiter en profitant pleinement de son adhésion à la ZLECAf.

La section 2 de ce chapitre est dédiée à la « SNE 2020-2024 », et montre que cette stratégie vise à diversifier l'économie et les exportations algériennes, pour en renforcer la résilience et la durabilité, et améliorer le climat des affaires. Cette section démontre également, que les contraintes soulevées par la SNE, doivent absolument être levées moyennant les services d'appui dictés par la SNE.

La dernière section de ce chapitre a montré qu'à l'issue du croisement des résultats de l'étude, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) représente pour l'Algérie, un énorme potentiel quant au développement et à l'intensification de son commerce avec l'Afrique, notamment les pays francophones. En effet, la zone pourrait offrir de grandes possibilités aux firmes et aux consommateurs dans toute l'Afrique, y compris en Algérie, et permettre une facilitation des négociations et un développement durable dans le continent.

En conséquence, partant du fait de l'existence d'opportunités offertes par la ZLECAf pour la diversification des exportations algériennes en direction de l'Afrique, et malgré la présence des nombreuses contraintes pouvant entraver le bon fonctionnement des échanges avec les pays africains, nous pouvons considérer que :

- **L'hypothèse 1 :** « Il n'existe pas d'opportunités et dans ce cas la question des contraintes à surmonter ne se pose pas » est infirmée.
- **L'hypothèse 2 :** « Il existe des opportunités, mais il n'est pas possible de les concrétiser à cause de contraintes sévères qui mériteront d'être identifiées » est infirmée.

- **Hypothèse 3** : « Il existe des opportunités qu'il est possible de concrétiser du fait de la disponibilité d'un potentiel et du fait que les contraintes sont relativement surmontables » est affirmée.

En dernier lieu, le thème que nous avons choisi constitue un sujet très vaste et en perpétuelle évolution. De plus, la littérature sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine est très limitée, et la majorité des informations à l'appui de ce thème ne sont disponibles qu'auprès de quelques organismes nationaux (ALGEX, ANEXAL, ministère du commerce, etc.) et sur quelques articles et sites web, en raison de la nouveauté du sujet qui n'a jamais été traité auparavant, il nécessite donc beaucoup de temps et d'efforts pour pouvoir être traité et abordé sous tous ses aspects et en tirer des conclusions pertinentes. À l'égard de l'apparition de la crise sanitaire du COVID-19 que le monde traverse actuellement, nous avons rencontré des difficultés quant à l'accès à l'information et à la disponibilité des stages et des personnes interrogées. Mais, nous avons tenté au mieux de cerner le maximum de points majeurs relatifs au thème. Nous laissons à présent à d'autres étudiants le soin d'enrichir ce travail, en s'interrogeant sur le devenir de la vision stratégique de l'accord de la ZLECAf dans les années à venir, et ce, en apportant de la lumière aux questions suivantes :

- L'intégration économique africaine doit -elle d'abord prendre le temps de se stabiliser autour d'une ZLE ou nécessite-t-elle de gravir très vite les échelons selon la typologie de Balassa sous peine d'avorter ?
- L'intégration économique africaine au service de quel projet continental ? L'afro-libéralisme ou le panafricanisme ? Les deux orientations sont-elles compatibles ? Laquelle aura tendance à l'emporter sous l'empire de la ZLECAF ?

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages :

- BANGUI, (Thierry) : *La mal gouvernance en Afrique centrale : Malédiction des ressources naturelles ou déficit de leadership ?*, Edition L'Harmattan, 2015.
- BRAQUET, (Laurent) : *L'essentiel pour comprendre la mondialisation*, Edition Gualino, 2014
- DARATOS, (Antoine) : *L'Union Européenne- présentation générale*, Edition Sylvie Pinchart, Novembre 2015
- DEBLOCK, (Christian) : *Accords commerciaux : entre coopération et compétition*, Edition Politique étrangère, Avril, 2012
- KNIGHT, (Andy): *A Changing United Nations – Multilateral Evolution and the Quest for Global Governance*, Palgrave, Londres, 2000
- LASARY, (B) : *Le commerce international à la portée de tous*, Edition El Maarifa, Alger, 2005
- OYABI, (Antoine) : *L'exil des ronces d'Afrique*, Edition OYABI-A, 2019.

Reuves et périodiques :

- ARROUCHE, (Nacera) : « *Accompagnement des entreprises algériennes à l'export* » : *Portées et limites*, in revue *المؤسسات الجزائرية مجلة أداء*, n°12, 2017.
- GUMISAI, (Mutume) : « *De nouveaux obstacles au commerce de l'Afrique* », in revue *Afrique Renouveau*, Janvier, 2006.
- LOPES, (Carlos) : « *Le temps nous dira si la monnaie commune en Afrique de l'Ouest est une chimère* », in *Revue Le Monde Afrique*, Juillet, 2019.
- SANE, (Malick) : « *Infrastructures, commerce intra africain et développement économique en Afrique* », in *Revue interventions économiques*, 2017.
- SANJEEV, (Gupta) et YONGZHENG (Yang) : « *Les freins au commerce en Afrique* », in revue *Finances et Développement (FMI)*, n°4, Décembre, 2006.

Travaux universitaires :

- AIANE, (Hakim) : *La question des zones de libres échange, étude de cas de l'accord d'association Algérie-Union Européenne*, mémoire de Magister en monnaie, finance et globalisation, Université Abderrahmane Mira, Béjaia, 2008

Rapports :

- ALGEX, *l'Exportateur*, Avril 2019
- Ambassade de Suisse à Alger, *Rapport économique Algérie*, Rapport 2017.
- Ambassade de Suisse à Alger, *Rapport économique Algérie*, Rapport 2018.
- Annuaire Français de Relations Internationales (AFRI), *L'essor du multilatéralisme- principes, institutions et actions communes*, 2002.
- BCEAO, *Rapport économique sur le commerce extérieur de l'UEMOA*, 2018.
- Banque Africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2019*, 2019.
- CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.
- Centre national de coopération au développement (CNCD), *les cahiers de la coopération internationale- les accords commerciaux bilatéraux et régionaux : moteur de l'intégration régionale ou nouveau cheval de Troie du libre-échange ?*, Mai 2008.
- Cirad, *regards croisés sur les transformations rurales africaines : une nouvelle ruralité émergente*, 2016
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *le développement économique en Afrique*, 16-27 septembre 2013.
- École de Guerre Économique (EGE), *LE MULTILATERALISME : État des lieux d'un concept mis à mal*, 2018.
- ESBC, *contraintes et freins au commerce intra africain de bois*, 2007.
- L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), « *les accords commerciaux régionaux évoluent – en quoi est-ce important ?* », 2019.
- Ministère de l'économie des finances et de la relance, *La Zone franc*, 2019
- Ministère des finances : direction générale des douanes, *Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie*, Rapport 2019.
- Ministère de l'Économie et des Finances, *l'ASEAN en bref*, 12/02/2020

- Nations Unies, *Le développement économique en Afrique : questions relatives aux résultats commerciaux de l'Afrique*, Rapport 2003.
- Nations unies (commission économique pour l'Afrique), *la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) en Afrique- vue sous l'angle des droits de l'homme*, Rapport Octobre 2017.
- Nations unies (commission économique pour l'Afrique), *la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) en Afrique- vue sous l'angle des droits de l'homme*, Rapport Octobre 2017.
- Nations Unies, *Rapport économique sur l'Afrique : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la Transformation de l'Afrique*, 2017.
- Nations Unies, *Le développement économique en Afrique*, Rapport 2019.
- Organisation Mondiale du Commerce, *La série des accords de l'OMC : mesures sanitaires et phytosanitaires*, 2010.
- Union africaine, *vers la création d'un conseil africain de la recherche*, Rapport 2011.
- Union Africaine, *développement industriel africain*, Rapport 20 Novembre 2017.
- Unité communication institutionnelle du COMESA, *Le COMESA en Bref : Croissance à l'unisson- Prospérité partagée*, Septembre 2018.
- WTO, *Rapport sur le commerce mondial : Le système commercial multilatéral et les accords commerciaux préférentiels*, 2011.
- Union Africaine, *Accord portant création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine*, 2018.

Webographie :

- https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/wtr11-2e_f.pdf,
- https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/whatis_f.htm
- https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/scope_rta_f.htm
- https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/scope_rta_f.htm
- <https://journals.openedition.org/confins/9056?file>
- <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/accord-regional.html>
- https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/scope_rta_f.htm
- <http://rtais.wto.org/UI/charts.aspx>

- <https://www.droit-compta-gestion.fr/economie/le-processus-dintegration-regionale/les-principes-de-lintegration-regionale/integration-economique-regionale-definition-et-exemples/>
- http://unt.unice.fr/aunege/M2/environnement_economique_et_social_Nancy2/co/EnvEcoSoc_web.html
- <http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/novo2002.pdf>
- https://www.wto.org/french/news_f/sppl_f/sppl53_f.htm
- <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/mercosur.html>
- <https://www.uneca.org>
- <http://www.uemoa.int/>
- <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/es/a-propos-de-la-ceeac/presentation>
- https://www.eac.int/overview-of-eac?fbclid=IwAR2hHV59GXs5HAEh_0bev5UZLIgqJBiJRcEp88pnmwcWHuYXFQAE5d4n3aw
- http://www.operationspaix.net/25-fiche-d-information-de-l-organisation-cen-sad.html?fbclid=IwAR2B-ImGS7ab_lzXBt4XuRfFeIjcrxTH-ecw6XrnXCH6hjhGzXSOzcP6G-A
- http://maghrebarabe.org/fr/les-pays-membres/?fbclid=IwAR0lQ0h1svynQj5iccly_DIntnGfoyrBilbEKbWv2e5x5lewN7Qn50YxMvw
- https://unctad.org/fr/pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=65&fbclid=IwAR3hIZAxrlbTcDK-DxC26UYOKj_wsY3vi_-nrX4GgN1U8P4i_S5CB2fZXtl
- <https://www.commerce.gov.dz/a-grande-zone-arabe-de-libre-echange>
- <http://www.operationspaix.net/5-fiche-d-information-de-l-organisation-cemac.html>
- http://www.intracen.org/itc/analyse-marche/statistiques-du-commerce/?fbclid=IwAR3b7MNJBWJAQPC-I1Gxe_o7GjmuYgNyTHC5kr6mHRxztF8U_Umy0_GOr0
- <https://www.laquotidienne.ma/article/alaune/la-zlecaf-une-opportunite-d-integration-economique-totale-de-l-afrique>
- <https://acr-rta.info/pour-commencer/zoom-sur-le-texte-de-la-zlecaf/?fbclid=IwAR3IPNU1NbPbSaukbumiPW8dEqTCXKpDSkhRoLBPpkP9G4dKxdCjXjocS-c>

- https://www.academia.edu/33258505/Le_Panafricanisme_est-il_r%C3%A9ellement_une_id%C3%A9ologie_dinitiative_africaine
- <https://www.lavieeco.com/economie/lobjectif-de-la-zlecaf-est-deriger-lafrique-en-zone-de-libre-echange/>
- https://acr-rt.a.info/la-zlecaf-on-en-est-ou/#Autres_aspects_de_la_negociation
- <http://bourse-dz.com/>
- https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/27214-wd-cfta_action_plan_t16174_f.pdf
- https://www.waystocap.com/blog/fr/les-produits-les-plus-importes-par-lafrique/?fbclid=IwAR0-Fpl0peCZ-h6q7nxj7HG-PWvlgxrcZ0YIn6p-9Wio7nnCIWa6N_25V0
- <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/395?lang=en&fbclid=IwAR35IZ5J82Acv0ltB6DckQyt9PwbKgEPxEAbUmG0ejDXHH6IbUAkOx0hzfs>
- <https://www.trademap.org/Index.aspx?lang=fr>
- <https://medias241.com/gabon/energie-la-guinee-equatoriale-va-fournir-le-gabon-en-electricite/#:~:text=D%C3%A8s%20le%20lancement%20officiel%20des,une%20meilleure%20capacit%C3%A>
- <https://www.trademap.org/Index.aspx?lang=fr>
- <https://www.bceao.int/fr/content/histoire-du-franc-cfa?fbclid=IwAR2bvEGy0CB0z7Hblvs0Ts0pJFwouYq6Rko9okFwO1fqDqY89WBwT3XjpHQ>
- https://www.imf.org/external/pubs/ft/fabric/fra/backgrnd.htm?fbclid=IwAR3j6c7x3vZKa011xu4H_bK_JuDHDH69_-GZ5y6dFqVmfyaBGWEXFXwilHU
- <https://www.universalis.fr/encyclopedie/zone-de-libre-echange/>
- [http://ses.webclass.fr/notion/barrieres-tarifaires-non-tarifaires#:~:text=Ces%20barri%C3%A8res%20concernent%20les%20%C3%A9changes,barri%C3%A8res%20\(normes%20par%20exemple\)](http://ses.webclass.fr/notion/barrieres-tarifaires-non-tarifaires#:~:text=Ces%20barri%C3%A8res%20concernent%20les%20%C3%A9changes,barri%C3%A8res%20(normes%20par%20exemple))
- <https://donnees.banquemondiale.org/>
- <http://www.climatdesaffaires.dz/>
- <http://www.algex.dz/index.php/blog-export/item/1074-la-strategie-nationale-des-exportations-sne-la-2eme-consultation-les-29-et-30-janvier-2018-au-siege-d-algex>
- <https://ictsd.iisd.org/bridges-news/passerelles/news/accords-commerciaux-r%C3%A9gionaux-et-le-syst%C3%A8me-multilat%C3%A9ral-vous-avez-dit>

- https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf.
- <https://www.uneca.org/fr/oria/pages/igad-autorite-intergouvernementale-pour-le-developpement>
- <http://www.uemoa.int/fr/le-traite-modifie>
- <http://www.operationspaix.net/25-fiche-d-information-de-l-organisation-cen-sad.html>
- <http://www.cemac.int/Presentation>
- https://www.uneca.org/fr/oria/pages/cedeo-communaut%C3%A9-economique-des-etats-de-l%E2%80%99afrique-de-l%E2%80%99ouest?fbclid=IwAR1n_9IhvXJVXkTjTk3VhhEHyBUCQb2ATdt3tWkUm8_tk_fILI_xMgKl7r0
- http://maghrebarabe.org/fr/les-pays-membres/?fbclid=IwAR2_oNTUYsJadPcv0WsoI8DgNZq4cJp9JUcscGDx9nwTNAV BzqxjH_EI6Ag
- <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/es/a-propos-de-la-ceeac/presentation>
- https://www.comesa.int/wp-content/uploads/2019/02/COMESA-in-brief-FINAL_email_upload.pdf?fbclid=IwAR2hHV59GXs5HAEh_0bev5UZLIgqJBiJRcEp88pnmwcWHuYXFQAE5d4n3aw
- https://www.eac.int/overview-of-eac?fbclid=IwAR2hHV59GXs5HAEh_0bev5UZLIgqJBiJRcEp88pnmwcWHuYXFQAE5d4n3aw
- <https://www.sadc.int/about-sadc/>
- <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Multilateralisme.htm>

Annexes

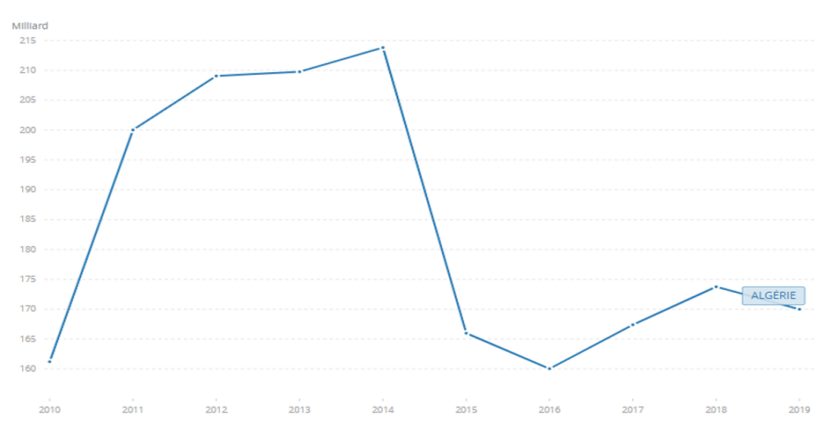
Annexe n°III.1 : Structure et situation de l'économie algérienne

I. Données économiques et sociales :

✚ Croissance économique :

L'Algérie, étant un pays très dépendant de la mono exportation d'hydrocarbures, son économie a subi de plein fouet la chute du prix du pétrole, survenue en 2014. Afin de faire face à cette nouvelle situation, les pouvoirs publics ont mis à contribution le fonds de régulation des recettes (en dinars) et les réserves de change (en dollars) qu'ils avaient constitués au cours des années fastes qui avaient précédé. En effet, malgré le piètre état de la balance commerciale et la détérioration de la fiscalité pétrolière, les importations « incompressibles », à savoir les denrées alimentaires, ont continué à être assurées et les dépenses publiques, y compris à caractère social, ont continué à être couvertes.⁹⁷

Figure n°III.1 : Évolution du PIB de la période (2010-2019) en milliards USD



Source : Site officiel de la BM, <https://donnees.banquemondiale.org/>, consulté le 20/05/2020 à 14h30.

Commentaire : Pendant la période 2010-2014, l'économie a pris son envol ; les taux de croissance se situaient en moyenne à 3,3%. Néanmoins, suite à la chute du prix du pétrole, la croissance économique a connu une forte détérioration depuis 2014 passant d'un taux de 3,8% à 0,8% en 2019 avec les valeurs du PIB respectives de 213,809 et 169,188 milliards de dollars US courants.

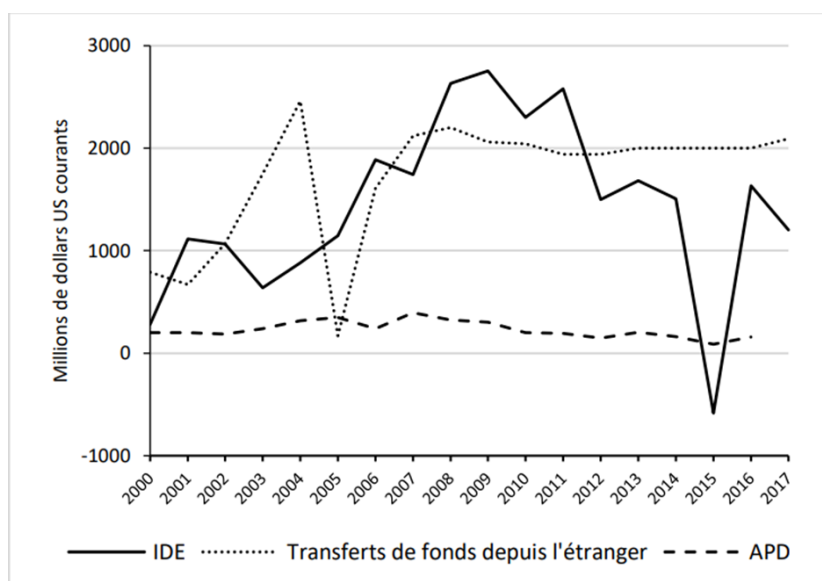
⁹⁷CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

Investissement :

Les entrées de capitaux en Algérie présentent les caractéristiques suivantes :

- Les investissements directs étrangers (IDE) en Algérie sont en décroissance depuis 2011 et sont à l'ordre de 1,2 milliards de dollars en 2017 ;
- Les envois de fonds de la diaspora algérienne ont connu une stabilité au cours de la dernière décennie, approximativement 2 milliards de dollars par an ; et
- L'aide publique au développement (APD) à destination de l'Algérie a reculé progressivement depuis 2008 avec des décaissements s'établissant à 157 millions de dollars en 2017.
- L'Algérie a attiré 1.5 Mrd USD en 2018 en se classant 2^{ème} comme lieu d'investissement au Maghreb, derrière le Maroc, tandis qu'au niveau africain l'Algérie est la 3^{ème} économie la plus attractive pour les IDE.⁹⁸

Figure n°III.2 : Entrées de capitaux en Algérie de la période (2000-2017)



Source : Site officiel de la CNUCED, unctad.org, consulté le 22/06/2020 à 18h23.

Commentaire : D'après le dernier rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur les investissements, les IDE restent encore largement en-dessous des taux réalisés dans la période 2008-2011, durant laquelle les flux d'IDE entrants en

⁹⁸CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

Algérie étaient supérieurs à deux milliards de dollars, stimulés principalement par les investissements privés dans l'industrie pétrolière. Depuis 2011, les flux d'IDE entrants en Algérie ont subi un important ralentissement, induisant même à un désinvestissement d'une valeur de 584 millions de dollars en 2015.

En 2017, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) en Algérie ont enregistré une valeur de 1,2 milliard de dollars, soit un recul conséquent de l'ordre de 26 % par rapport à l'année précédente. Cette contraction s'explique notamment par « les conséquences négatives de la récession du secteur des matières premières sur le plan macroéconomique et la faiblesse des prix du pétrole ».

Si l'Algérie ne se classe qu'au 13^{ème} rang sur le continent africain en matière d'IDE, des signes encourageants de diversification des IDE ont néanmoins été observés. La CNUCED anticipe par ailleurs une possible reprise à la hausse des flux d'IDE en Algérie, stimulés par la réforme de la loi sur les hydrocarbures (en cours de négociation) qui pourrait faire augmenter considérablement la participation étrangère dans le secteur pétrolier du pays dans un proche avenir. Cependant, les secteurs hors hydrocarbures ne bénéficieraient que faiblement d'un tel afflux d'IDE.

Chômage et inflation :

Selon les estimations officielles, le chômage en Algérie touche aujourd'hui près de 12.3% de la population, un taux relativement plus élevé chez les jeunes (26%) et les femmes (20%). 52.2% des chômeurs ne possèdent pas de diplôme, d'où l'urgence d'accorder une grande importance au secteur de la formation professionnelle. Les grandes disparités existantes entre les conditions de vie en zone urbaine et en zone rurale représentent l'une des principales causes du chômage.⁹⁹

⁹⁹Ambassade de Suisse à Alger, *Rapport économique Algérie*, Rapport 2018.

Figure n°III.3 : Évolution du taux d'inflation (en %) entre 2010 et 2020

Source : tradingeconomics.com/ONS, consulté le 23/06/2020 à 11h00.

Commentaire : Durant ces dix dernières années, le taux d'inflation a connu un pic en 2012 (12%) et été largement maîtrisé par la suite en atteignant un taux inférieur à 2% en 2014. Au cours des années suivantes, le dinar algérien a été caractérisé par une dépréciation sensible par rapport aux devises étrangères, l'euro et le dollar américain notamment. Depuis 2014, le taux d'inflation n'a point cessé de fluctuer jusqu'à atteindre sa plus basse valeur de 0,4% en Juin 2019.

🏦 Finances et monnaies :

L' écosystème financier en Algérie est fortement dominé par les banques. Il contient aujourd'hui 26 établissements bancaires, dont 14 sont des filiales de banques étrangères et six autres sont des banques algériennes publiques. En 2015, le secteur bancaire algérien comptait 118 milliards de dollars d' actifs, soit 70 % du PIB, et présentait un taux de croissance dynamique de 4,5 %. Les autres acteurs du système sont constitués de sociétés d'assurances, au total de 24, avec un chiffre d'affaires de 1,22 milliards de dollars en 2015, soit seul 1 % du PIB, et un taux de croissance de 0,2 % en 2015. L'écosystème financier détient aussi neuf établissements financiers, dont six sont publics, activant dans le crédit hypothécaire, la mutualité agricole, et les fonds d'investissement. D'autres sociétés publiques de capital-risque existent et sont au nombre de six.

Les PME qui désirent accéder aux financements n'ont pas une grande concurrence avec le secteur financier car ce dernier est très peu concurrentiel. En effet, l' accès au crédit bancaire reste difficile en raison de la lenteur de procédures d'obtention de prêt compliquées et du taux d'intérêt élevé. Néanmoins, le secteur financier en Algérie est l'un des plus dynamique, en

termes de croissance et en matière de transformation numérique des outils de gestion et des services offerts à la clientèle privée.¹⁰⁰

Selon le classement Doing Business de la Banque mondiale de 2018, l'Algérie se plaçait en 177^{ème} position mondiale quant à la facilité d'obtenir un crédit bancaire.

L'Algérie se place parmi les dix plus grands marchés bancaires sur le continent africain. Ces marchés devraient continuer de croître à plus de 5 % en taux réels par an d'ici 2020.

II. Les données sectorielles :

- ✚ **Secteur primaire** : Dans le secteur primaire étant un des domaines prometteurs, l'Algérie prévoit de porter les surfaces irriguées à 2 millions d'hectares d'ici fin 2022. L'agro-alimentaire comprend 12% du PIB et emploie 10% de la population active, or, le volume de la production a atteint 27 Mrd USD en 2018 et fournit 70% des besoins. Les cultures principales sont le blé, l'avoine, l'orge, la vigne, les agrumes, les raisins de cuve, les olives, les dattes et le tabac. L'Algérie est un important éleveur de bétail mais aussi un producteur de masse de liège. Quant à la filière laitière, celle-ci a du potentiel malgré sa confrontation en 2018 à des difficultés d'approvisionnement.
- ✚ **Secteur secondaire** : 31% de la population active dans les industries secondaires qui représentent 38% du PIB. En ce qui concerne les réserves énergétiques, l'Algérie est classée 16^{ème} pour le pétrole et 10^{ème} pour le gaz mondialement, alors qu'au niveau de la production africaine, le pays se situe au 1^{er} rang pour le gaz et au 3^{ème} rang pour le pétrole juste derrière le Nigéria et l'Angola. L'Algérie détient également des réserves importantes de minéraux de haute qualité, en disposant des 3^{èmes} réserves mondiales de phosphates et en possédant des gisements significatifs de minerai d'or, fer, zinc, cuivre et uranium. Dans l'industrie manufacturière, l'Algérie poursuit une politique de diversification planifiée en obtenant des résultats mixtes. Pour ce qui est du secteur pharmaceutique, le gouvernement a bien réussi à maîtriser ses dépenses grâce à la promotion d'une industrie locale. Par conséquent, avec 53% du total en 2018, les importations ont diminué de 14.5% au cours des 6 dernières années, alors que la production a été multipliée par 5 sur la même période.
- ✚ **Secteur tertiaire** : Le secteur tertiaire contribue à 41% du PIB et emploie 59% de la population active. L'internet a évolué significativement ces dernières années, le nombre d'abonnements au fixe était de 24.58 Millions en 2018, soit une augmentation de 17% par rapport à 2017. L'Algérie étant un des derniers pays au monde, le lancement de la

¹⁰⁰CCI, ALGEX, aftias, *Stratégie Nationale d'Exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2019-2023)*, Rapport 2019.

technologie 3G ne s'est fait qu'en décembre 2013. En 2018, 58% de la population utilisait l'internet mobile. Malgré ces initiatives, il existe tout de même un grand besoin de rattrapage et potentiel dans la filière des technologies nouvelles. S'agissant du transport, plusieurs projets ont été réalisés ou sont en phase d'accomplissement. L'Algérie vise à développer le secteur hôtelier et à accueillir près de 24 millions de touristes en 2025, en annonçant la création de 2 500 nouveaux projets touristiques. En revanche, même si le pays possède un potentiel énorme, ces intentions peinent à se concrétiser. Le pays cherche la coopération internationale dans la formation professionnelle hôtelière.¹⁰¹

III. Le climat des affaires en Algérie (*Doing Business*) :

De façon générale, le climat des affaires en Algérie rencontre une amélioration remarquable. Bon nombre d'entreprises connaissant une forte croissance, font du pays une destination propice pour les investissements étrangers. Aujourd'hui, il est difficile d'attribuer une nationalité aux entreprises car la plupart d'entre elles étendent leurs activités à l'échelle internationale et leurs capitaux sont détenus majoritairement par des investisseurs étrangers.

Malgré les contraintes et les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises nationales publiques, beaucoup d'entre elles restent encore florissantes.¹⁰²

L'allègement de la règle des 51/49 % créée en 2008, qui régit la part de l'investissement étranger avec un partenaire local en Algérie et qui est considérée depuis toujours comme un obstacle aux investissements étrangers, est programmé pour 2020.

En date du 31 octobre 2018, la Banque Mondiale a rendu public son rapport annuel sur « le Doing Business » pour l'année 2019. Dans ce classement, l'Algérie a amélioré de manière significative sa position passant de la 166ème à la 157ème place sur 190 pays pour la facilité à y faire des affaires gagnant ainsi 09 places.

Elle est classée 179ème pour la protection des petits investisseurs, 152ème pour la facilité à y créer des entreprises.

¹⁰¹ Ambassade de Suisse à Alger, *Rapport économique Algérie*, Rapport 2017.

¹⁰² <http://www.climatdesaffaires.dz/>, consulté le 23/06/2020 à 9h42.

Annexe n°III.2 : Guide d'entretien

I- Conditions d'accès aux marchés africains :

- 1- Il existe de nombreuses conditions d'accès aux marchés étrangers, quelles sont, selon vous les conditions d'accès aux marchés africains et en particulier des pays francophones ?
- 2- D'après vous, est-ce que les règles de l'OMC sont scrupuleusement appliquées, concernant les barrières tarifaires et barrières non tarifaires, OTC et SPS ?
- 3- Étant donné que tous les pays africains sont signataires des ACR et que les ACR visent essentiellement la réduction des barrières tarifaires en dessous de l'OMC, est-ce que les BNT incluent des barrières invisibles : formalités et procédures, surcoûts, risques logistiques et de non paiements ?

II- La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) :

- 1- Selon vous, en quoi l'existence d'une zone de libre-échange continentale africaine peut-elle offrir des possibilités commerciales qui changeront le visage de l'industrialisation en Algérie ?
- 2- Que pensez-vous de la ZLECAf ? serait-elle une opportunité pour l'Algérie? Et si oui, quelles sont les opportunités et les possibilités qu'elle pourrait offrir en terme de diversification des exportations algériennes, de réduction de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures et d'amélioration de la balance commerciale ?
- 3- Lors de la mise en œuvre de la ZLECAf, pensez-vous que l'Algérie sera confrontée à des contraintes qui viendront entraver ses exportations vers les marchés africains ? et si oui, quelles sont ces contraintes ?
- 4- La ZLECAf serait-elle une menace pour les entreprises algériennes en matière d'importations africaines qui viendraient envahir le marché algérien et concurrencer la production nationale causant ainsi une détérioration de la balance commerciale ?

Table des matières

Remerciements

Résumé

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....1

Chapitre I : Les Accords Commerciaux Internationaux.....4

Section 01 : Le système multilatéral.....6

1.1 Le multilatéralisme.....6

1.1.1 Historique.....6

1.1.2 Les formes du multilatéralisme.....7

1.1.3 Le rôle du multilatéralisme dans l'économie internationale.....7

1.1.4 Avantages et inconvénients liés au système multilatéral.....8

1.2 L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et le système multilatéral.....8

• La présentation de l'OMC.....8

• La relation entre l'OMC et le multilatéralisme.....9

Section 02 : L'intégration régionale et les alliances stratégiques.....9

2.1 Le régionalisme.....10

• Notions de base.....10

• Contexte historique du régionalisme.....10

➤ Le contexte de l'entre des deux guerres.....11

➤ Le régionalisme de l'après seconde guerre.....11

➤ L'évolution récente des accords commerciaux régionaux.....11

2.2 Le processus d'intégration régionale.....12

2.2.1 Les degrés d'intégration économique.....13

2.2.2 Avantages et inconvénients de l'intégration régionale.....14

2.2.3 La position de l'OMC concernant les accords commerciaux régionaux.....15

2.3 Les alliances stratégiques régionales.....16

• Les organisations régionales internationales.....16

Section 03 : Les ACR en Afrique et l'introduction de la Zone de Libre-Échange

Continental Africain (ZLECAf).....17

3.1 Les regroupements économiques africains.....17

• Les pays membres des organisations régionales en Afrique.....20

• Les chevauchements des organisations régionales en Afrique.....21

| | | |
|-------|--|----|
| 3.2 | Présentation de la ZLECAf..... | 22 |
| 3.2.1 | Historique de la ZLECAf..... | 22 |
| | • La ZLECAf dans le contexte du processus de l'intégration en Afrique..... | 23 |
| | • Frise chronologique des évènements de négociation de la ZLECAf..... | 24 |
| 3.2.2 | Phases de négociation..... | 25 |
| 3.2.3 | Objectifs de la ZLECAf..... | 26 |
| | • Objectifs généraux..... | 26 |
| | • Objectifs spécifiques..... | 27 |
| 3.2.4 | Champ d'application..... | 27 |
| 3.2.5 | Synthèse de l'accord..... | 28 |

Chapitre II : Le commerce africain et le profil des importations des pays francophones.....30

Section 01 : Vue d'ensemble sur le commerce intra africain.....31

| | | |
|-------|--|----|
| 1.1 | Les tendances des flux commerciaux en chiffres..... | 32 |
| 1.1.1 | L'état du commerce en Afrique..... | 32 |
| | • Le marché africain des importations et exportations..... | 33 |
| | • L'investissement en Afrique..... | 34 |
| 1.1.2 | L'Afrique importe depuis l'Afrique (2010-2019)..... | 34 |
| | • Répartition des importations en provenance des pays africains..... | 36 |
| | • Les principaux produits importés de l'Afrique par les pays africains..... | 36 |
| 1.1.3 | L'Afrique exporte vers le monde (2010-2019)..... | 37 |
| | • Répartition des exportations africaines (2011-2015)..... | 38 |
| 1.1.4 | L'Afrique importe depuis le monde (2010-2019)..... | 39 |
| | • Composition du commerce de l'Afrique par secteur (moyenne de 2010 à 2015)..... | 40 |
| 1.2 | Analyse des contraintes explicatives de la faiblesse du commerce intra africain..... | 41 |
| | • Principaux obstacles et freins au commerce en Afrique..... | 41 |
| | ➤ Obstacles tarifaires..... | 41 |
| | ➤ Obstacles non-tarifaires..... | 43 |

Section 02 : Analyse des importations des pays francophones CEMAC + UEMOA.....46

| | | |
|-------|--|----|
| 2.1 | Les importations en provenance des autres pays africains dont la part des pays CEMAC et UEMOA..... | 46 |
| 2.1.1 | Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)..... | 46 |
| | • Les importations de l'UEMOA en provenance des autres pays africains..... | 46 |
| | • La contribution des pays aux importations de biens de l'UEMOA..... | 48 |

| | | |
|-------|---|-----------|
| • | Structure des importations de biens de l'UEMOA..... | 49 |
| 2.1.2 | Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)..... | 49 |
| • | Les importations de la CEMAC en provenance des autres pays africains..... | 49 |
| • | La contribution des pays aux importations de biens de la CEMAC..... | 51 |
| 2.2 | Les importations de l'UEMOA et de la CEMAC en provenance du reste du monde..... | 52 |
| 2.2.1 | Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)..... | 52 |
| • | Les importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde..... | 52 |
| • | Répartition géographique des importations de l'UEMOA entre 2008 et 2018..... | 53 |
| • | Les principaux fournisseurs de l'UEMOA..... | 54 |
| 2.2.2 | Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)..... | 55 |
| • | Les importations de la CEMAC en provenance du reste du monde.... | 55 |
| • | Les produits importés par la CEMAC depuis le monde..... | 56 |
| • | Répartition géographique des importations de la CEMAC et ses principaux fournisseurs | 57 |
| | Section 3 : La Zone franc et les conditions d'accès aux marchés africains | 57 |
| 3.1 | La Zone franc..... | 57 |
| • | Présentation de la Zone franc..... | 58 |
| 3.2 | Les conditions d'accès aux marchés africains..... | 59 |
| | Chapitre III : Opportunités et contraintes des marchés de l'Afrique francophone pour les exportations algériennes..... | 64 |
| | Section 01 : Tendances du commerce extérieur algérien en chiffres..... | 65 |
| 1.1 | Évolution du commerce extérieur..... | 65 |
| 1.2 | Structure des échanges extérieurs (2018-2019)..... | 67 |
| 1.2.1 | Importations | 67 |
| • | Les principaux fournisseurs..... | 69 |
| 1.2.2 | Exportations..... | 70 |
| • | Principaux clients..... | 70 |
| • | Évolution des principaux produits exportés..... | 71 |
| | Section 02 : la Stratégie Nationale d'Exportations (SNE) 2020-2024..... | 73 |
| 2.1 | Présentation de la SNE..... | 74 |
| 2.1.1 | La vision..... | 74 |
| • | Les cibles visées par la SNE pour les exportations algériennes hors hydrocarbures..... | 75 |
| 2.1.2 | Les fonctions transversales..... | 75 |
| 2.1.3 | Cadre de mise en œuvre de la SNE..... | 75 |

| | | |
|-------|---|------------|
| 2.1.4 | Les axes stratégiques..... | 76 |
| 2.1.5 | Secteurs prioritaires pour soutenir la diversification économique..... | 77 |
| 2.1.6 | Les principales mesures de la SNE..... | 78 |
| | • Principales mesures clés à court terme (1 à 2 ans)..... | 78 |
| | • Principales mesures à moyen terme (1 à 3 ans)..... | 78 |
| | • Principales mesures à long terme (3 à 5 ans)..... | 78 |
| 2.2 | Les principales contraintes affectant les exportations algériennes au niveau national..... | 79 |
| 2.2.1 | Les principales entraves liées à la compétitivité..... | 79 |
| | • Capacités des entreprises..... | 79 |
| | • Appui institutionnel..... | 80 |
| | • Environnement national..... | 80 |
| 2.2.2 | Les principales entraves liées à la Connectivité..... | 81 |
| | • Capacités des entreprises..... | 81 |
| | • Appui institutionnel..... | 81 |
| | • Environnement national..... | 81 |
| 2.2.3 | Les entraves liées au Changement..... | 81 |
| | • Capacités des entreprises..... | 81 |
| | • Appui institutionnel..... | 82 |
| | • Environnement national..... | 82 |
| 2.2.4 | Les contraintes relatives au système de qualité..... | 82 |
| 2.2.5 | Les contraintes identifiées dans le cadre de la chaîne logistique..... | 83 |
| 2.2.6 | Les contraintes liées au financement..... | 84 |
| | Section 03 : Présentation et analyse des résultats..... | 86 |
| 3.1 | Croisement entre les exportations algériennes et les importations des pays africains cibles..... | 86 |
| 3.1.1 | Exportations algériennes en direction de l’Afrique..... | 86 |
| | • Les 10 principaux pays clients africains de l’Algérie (2017)..... | 86 |
| | • Les 10 principaux produits exportés vers l’Afrique (2017)..... | 87 |
| 3.1.2 | Les exportations algériennes en direction des pays de l’UEMOA..... | 88 |
| | • Les importations du Mali, du Niger, de la Côte d’Ivoire et du Sénégal en provenance du monde de l’année 2019..... | 88 |
| 3.1.3 | Les exportations algériennes en direction des pays de la CEMAC..... | 90 |
| 3.1.4 | Synthèse des résultats du croisement..... | 90 |
| 3.2 | Synthèse de l’étude..... | 91 |
| | • Présentation de la méthodologie de recherche..... | 91 |
| | • Questionnements et tentatives d’interprétations..... | 92 |
| | Conclusion générale..... | 98 |
| | Bibliographie..... | 102 |
| | Annexes..... | 109 |